

# Établissement de plans de sécurité améliorés et de codes de conduite

Guide de la Charte sur la sécurité des enfants en garderie pour les garderies familiales et collectives



# Plans de sécurité améliorés



# Table des matières

## Introduction

- Utilisation de ce guide
- Définitions
- Qu'est-ce qu'un « plan de sécurité amélioré »?
  - Éléments obligatoires
- Planification de l'intervention d'urgence au Manitoba
- Votre rôle

## Pour commencer

- Envisagez le réseautage
- Renseignez-vous sur le plan d'intervention d'urgence de votre communauté
- Évaluez les dangers et les risques

## Rédaction du plan de sécurité

- Planifiez en tenant compte de tous les risques
- Éléments importants à inclure dans le plan
  - Communication
  - Plans visant les enfants qui ont des besoins supplémentaires (enfants ayant des déficiences)
  - Rôles et responsabilités

## A. Sommaire des renseignements généraux sur l'établissement

- Exemple de sommaire

## B. Procédures d'urgence et exercices

- Procédure d'évacuation
  - Exemple de procédure d'évacuation
- Procédure d'abri sur place
- Exercices d'évacuation et d'abri sur place
  - Exemple d'exercices
- Procédure de fermeture
  - Exemple de procédure de fermeture

## C. Sécurité-incendie

- Exemple de procédure de sécurité-incendie

## D. Urgences météorologiques

- Exemple de procédure relative aux urgences météorologiques

## E. Urgences sanitaires

- Problème médical chez un enfant
- Maladie contagieuse ou intoxication alimentaire
- Blessure grave subie par un enfant
- Panne d'un service public
  - Exemple de procédure relative aux urgences sanitaires

## **F. Réactions anaphylactiques**

Exemple de politique et de procédure relatives aux réactions anaphylactiques

## **G. Accidents mettant en cause des produits chimiques ou des matières dangereuses**

Exemple de procédure relative aux accidents chimiques

## **H. Alertes à la bombe**

Exemple de procédure relative aux alertes à la bombe

## **I. Comportements menaçants**

Exemple de procédure relative aux comportements menaçants

## **J. Contrôle de l'accès des visiteurs à l'établissement**

Exemple de procédure de contrôle de l'accès des visiteurs à l'établissement

## **K. Sécurité des lieux intérieurs et extérieurs**

Exemple de procédure de sécurité des lieux

## **L. Formation et examen annuel**

Formation

Examen annuel

Exemple de procédure de formation et d'examen annuel

## **Pour finir**

Assemblage des composantes du plan

Examen et révision des guides de politique existants

Présentation du plan de sécurité amélioré

Formation des remplaçants

Conclusion

## **Annexe**

Exemple de liste de numéros d'urgence

Exemple de dossier de l'enfant

Affiche d'avis d'évacuation

Affiche sur l'utilisation d'un extincteur

Affiche sur les fours à micro-ondes

Affiche à mettre dans la salle de lessive

Affiche sur la sécurité dans la cuisine

Affiche sur la sécurité pendant les repas

Affiche sur la sécurité dans l'espace de jeu

Que faire en cas de comportement menaçant

Formulaire à remplir en cas d'appel menaçant

Caractéristiques d'un paquet, d'une lettre ou d'un objet suspect

Liste de contrôle pour évaluer votre plan de sécurité

# Introduction



# Introduction

En juin 2008, le Manitoba a adopté la *Charte sur la sécurité des enfants en garderie*, soit le premier code complet du genre au Canada. En vertu de la Charte, les garderies familiales et collectives doivent adopter des plans de sécurité et des codes de conduite. De telles exigences renforcent l'apprentissage et la garde des jeunes enfants au Manitoba en créant des milieux plus sécuritaires et plus favorables à l'apprentissage.

Le présent guide aidera les fournisseurs de services de garderie à comprendre les dispositions de la Charte et à faire le nécessaire pour établir des plans de sécurité améliorés, conformément à ces dispositions. En suivant une démarche progressive, vous réfléchirez aux lignes directrices qui composeront le plan, et vous préparerez, rédigerez, évalueriez et présenterez ce plan.

Les consignes d'évacuation en cas d'urgence et les autres directives qui existent déjà seront le point de départ de vos plans de sécurité améliorés. Conformément à la *Charte sur la sécurité des enfants en garderie*, ces lignes directrices existantes seront élargies pour couvrir des situations plus variées, telles les urgences météorologiques ou sanitaires.

Ce guide a été créé par le Programme de garde d'enfants du Manitoba en consultation avec des intervenants communautaires. Le Programme de garde d'enfants du Manitoba tient à remercier les organisations suivantes pour l'aide qu'elles ont fournie à l'occasion de la création de ce guide :

- Comité de révision des règlements sur les garderies d'enfants
- Brandon Fire and Emergency Services
- Brandon Emergency Preparedness Program
- Organisation des mesures d'urgence du Manitoba
- Services à la famille et Consommation Manitoba : Services sociaux d'urgence
- Santé et Vie saine Manitoba (Division de la santé publique - Inspections)
- Bureau de gestion des opérations en cas de catastrophe du Manitoba
- Bureau du commissaire aux incendies du Manitoba
- Winnipeg Emergency Preparedness Program
- Winnipeg Environmental Health Services
- Winnipeg Fire and Paramedic Service
- Service de police de Winnipeg

Ce guide et le document qui l'accompagne, *Établissement de codes de conduite*, sont aussi affichés sur le site Web du Programme de garde d'enfants du Manitoba – [manitoba.ca/gardedenfants](http://manitoba.ca/gardedenfants) – à la page des publications.

# Utilisation de ce guide

---

Ce guide est divisé en sections qui se rapportent aux exigences de la Charte. Chaque section, séparée des autres par un onglet, contient des renseignements et des exemples sur le sujet en question. Ceci vous aidera à trouver rapidement tous les renseignements connexes.

Chaque section comprend les parties suivantes :

- ❑ *À ce propos* : Renseignements généraux importants et dispositions de la *Charte sur la sécurité des enfants en garderie*
- ❑ *Renseignements utiles* : Autres détails, publications et sites Web
- ❑ *Quoi écrire* : Simple liste des éléments à inclure
- ❑ *Exemples de lignes directrices et de procédures* : Imprimés sur du papier jaune pour que vous les trouviez facilement – vous pouvez adapter ces exemples détaillés à votre garderie.

L'annexe comprend des renseignements supplémentaires, tels des exemples de formulaires et d'affiches.



# Définitions

**Programme de garde d'enfants du Manitoba** – les employés du programme surveillent le fonctionnement des établissements d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans toute la province.

**Garderie** – garderie familiale ou collective autorisée.

**Parent** – ce terme désigne la mère ou le père naturels d'un enfant qui a la charge officielle de celui-ci, la tutrice ou le tuteur de l'enfant, ou l'individu marié à la personne qui a la charge officielle de l'enfant, ou vivant en union de fait avec cette personne.

**Plan d'intervention communautaire d'urgence** – plan de mesures d'urgence établi à l'échelle municipale (communautaire), qui répond aux exigences fixées par l'Organisation des mesures d'urgence.

**Coordonnateur communautaire des mesures d'urgence** – personne chargée de l'établissement et de la gestion d'un programme de mesures d'urgence pour une municipalité.

**Autorités locales** – ville, village ou municipalité responsable du plan d'intervention communautaire d'urgence.

**Service local de protection contre l'incendie** – service de pompiers de votre région.

**Service local de police** – service de police de votre région.

**Responsables de l'hygiène publique** – désigne l'infirmière de la santé publique et l'inspecteur d'hygiène publique de votre région.

**Fournisseur de services** – titulaire de la licence ou personne qui la ou le remplace en son absence. Dans les garderies collectives, ceci désigne tous les titulaires de licence. Le titulaire de licence (ou son remplaçant) coordonne les interventions en cas d'urgence.

**Adulte** – le fournisseur de services (dans une garderie collective, tous les titulaires de licence), les autres membres du personnel, les personnes qui vivent dans la maison et les parents présents dans la maison lorsqu'une procédure d'urgence est lancée.

**Zone de rassemblement** – endroit, à l'extérieur de la maison, où tout le monde se rencontre après l'évacuation. À cet endroit, on fait l'appel des personnes présentes afin de vérifier que tous les enfants, les personnes qui vivent dans la maison et les visiteurs sont en sécurité. Cet endroit doit être situé à une certaine distance de la maison, des grands arbres et des lignes électriques.

**Abri désigné** - il s'agit du bâtiment situé à une certaine distance de la garderie, où l'on s'occupera des enfants jusqu'à ce que leurs parents puissent venir les chercher, lorsque la garderie a été évacuée.

**Abri sur place** – indique une procédure d'urgence à laquelle on fait appel lorsqu'il est plus sûr de rester dans la garderie que d'évacuer celle-ci. On peut utiliser cette solution en cas de déversement de produit chimique, de situation menaçante ou de tornade.

**Locaux de protection** – il s'agit de lieux situés à l'intérieur de la garderie familiale ou collective et qui offrent une protection supplémentaire lorsqu'il faut adopter la procédure d'abri sur place. Par exemple, en cas de tornade, cet endroit peut être le sous-sol ou une pièce centrale de la maison.



# Qu'est-ce qu'un « plan de sécurité amélioré »?

Jusqu'à récemment, le règlement du Manitoba sur la garde d'enfants était axé sur la planification des mesures de sécurité-incendie. En vertu de la *Charte sur la sécurité des enfants en garderie*, les plans d'évacuation sont élargis et indiquent maintenant les modalités d'intervention dans des situations plus variées. Le plan de sécurité amélioré de votre garderie familiale ou collective vous aidera à réagir rapidement et d'une façon adaptée aux urgences, et vous permettra de les prévoir et de les prévenir.

## Éléments obligatoires dans un plan de sécurité amélioré

La *Charte sur la sécurité des enfants en garderie* prévoit que votre plan doit notamment indiquer :

- les règles qu'il faut suivre :
  - pour surveiller l'accès des visiteurs à l'établissement,
  - pour faire en sorte que les aires situées à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement soient sûres,
  - pour procéder à des exercices d'évacuation en prévision de situations d'urgence;
- le rôle du titulaire de licence, du personnel et des autres personnes concernées en cas de situation d'urgence;
- les règles qu'il faut suivre en cas de situation d'urgence :
  - s'il y a une alerte à la bombe, un incendie, un déversement de produits chimiques ou une urgence météorologique ou sanitaire,
  - pour faire face à une personne qui agit de manière menaçante dans l'établissement ou sur le bien-fonds où il se trouve,
  - pour évacuer l'établissement;
  - pour établir des communications :
    - à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement,
    - avec toute école ou tout organisme se trouvant dans le même bâtiment que cet établissement;
  - pour communiquer avec les parents ou les tuteurs des enfants inscrits;
- les lignes directrices qu'il faut suivre pour répondre aux besoins des enfants chez qui on a diagnostiqué l'anaphylaxie.

Votre plan de sécurité amélioré doit être approuvé par le Programme de garde d'enfants du Manitoba et vous devez le réexaminer chaque année.

# Planification de l'intervention d'urgence au Manitoba

En sachant qui fait quoi dans la province, vous serez mieux préparés en cas d'urgence communautaire importante. La gestion des urgences est répartie entre les gouvernements fédéral et provinciaux, les administrations municipales et communautaires, les organisations de mesures d'urgence, les organisations non-gouvernementales, les bénévoles et les particuliers.

Au Manitoba, l'Organisation des mesures d'urgence est chargée des lignes directrices relatives à la préparation en vue des situations d'urgence et des catastrophes, à l'intervention et au rétablissement. L'Organisation des mesures d'urgence aide les municipalités, les divisions scolaires, les ministères et les organismes du gouvernement et du secteur privé à établir, à examiner et à améliorer des programmes de préparation aux situations d'urgence, des exercices d'entraînement et des ressources. Elle gère le plan d'urgence du Manitoba, qui prévoit une intervention coordonnée en cas d'urgence et de catastrophe.

Chacune des autorités locales (municipalité, ou ville) du Manitoba a également un plan d'intervention communautaire d'urgence. Le poste de coordonnateur communautaire est essentiel au sein du programme de préparation aux situations d'urgence d'une municipalité. Le coordonnateur est chargé d'établir et de gérer le plan d'intervention d'urgence au nom des autorités locales.

Les sites Web ci-dessous donnent des renseignements supplémentaires sur la préparation aux situations d'urgence :

- Gouvernement du Manitoba
  - Organisation des mesures d'urgence du Manitoba ([manitoba.ca/emo](http://manitoba.ca/emo))
  - Bureau de gestion des opérations en cas de catastrophe du Manitoba ([manitoba.ca/health/odm](http://manitoba.ca/health/odm))
  - Santé Manitoba ([manitoba.ca/health](http://manitoba.ca/health))
  - Centre de prévisions hydrologiques du ministère de la Gestion des ressources hydriques du Manitoba ([manitoba.ca/waterstewardship/floodinfo](http://manitoba.ca/waterstewardship/floodinfo))
  - Programme de prévention des incendies de Conservation Manitoba ([manitoba.ca/conservation/fire](http://manitoba.ca/conservation/fire))
- Gouvernement du Canada
  - Votre famille est-elle prête? ([www.preparez-vous.gc.ca/index-fra.aspx](http://www.preparez-vous.gc.ca/index-fra.aspx))
  - Santé Canada ([hc-sc.gc.ca](http://hc-sc.gc.ca)) – Suivez le lien : Préoccupations liées à la santé > Urgences et désastres
  - Sécurité publique Canada ([safecanada.ca](http://safecanada.ca)) – Suivez le lien : Urgences et catastrophes
  - Environnement Canada ([ec.gc.ca](http://ec.gc.ca)) – Suivez le lien : Conditions atmosphériques et météorologie > Temps violent
- Ville de Winnipeg ([winnipeg.ca](http://winnipeg.ca)) – Suivez le lien : Residents > Emergencies and Public Safety > EmergWeb ou Emergency Preparedness. EmergWeb est un site Web spécialisé qui est activé complètement en situation d'urgence communautaire. C'est aussi une ressource pour la préparation en vue de telles situations.
- Ville de Brandon ([brandon.ca](http://brandon.ca)) – Suivez le lien : Living Brandon > Community Safety > Emergency Preparedness Program. Le manuel B.E.S.T. (Brandon Emergency Support Team) contient des renseignements sur les dispositions à prendre pour se préparer en vue de situations d'urgence et sur le plan d'intervention d'urgence de Brandon.

# Votre rôle

---

La préparation en vue des urgences possibles commence à votre niveau. Les particuliers et les organisations peuvent obtenir le soutien de diverses entités communautaires, provinciales et fédérales.

Vous devez établir des lignes directrices et des procédures pour votre garderie familiale ou collective de façon à garantir la sécurité des enfants et des familles en cas d'urgence. Chaque garderie est différente. Chacune a ses propres caractéristiques, notamment le nombre d'enfants et l'âge de ceux-ci, le lieu, l'agencement physique et le plan d'implantation. Dans une garderie collective, il faut aussi réfléchir aux différents rôles et responsabilités.

Il est important que votre plan de sécurité amélioré tienne compte des besoins particuliers de votre garderie familiale ou collective.



# Pour commencer



# Pour commencer

**Voici les étapes essentielles pour l'élaboration de votre plan de sécurité amélioré :**

1. Envisagez le réseautage.
2. Renseignez-vous sur le plan d'intervention d'urgence de votre communauté.
3. Évaluez les dangers et les risques qui existent dans votre communauté et votre garderie familiale ou collective.
4. Rédigez votre plan de sécurité amélioré.
5. Examinez et modifiez vos guides de politique existants à l'intention des parents.
6. Présentez votre plan de sécurité amélioré à votre coordonnateur des services de garderie pour que celui-ci l'examine et l'approuve.
7. Formez les personnes qui vivent dans votre maison et les remplaçants.

## Envisagez le réseautage

Il peut être très utile de discuter et de partager des idées avec d'autres personnes, surtout après avoir lu ce guide et avoir commencé à établir vos procédures. Songez à réseauter avec d'autres garderies familiales ou collectives autorisées de votre région afin de :

- discuter de vos ébauches de lignes directrices et de procédures, et partager des idées;
- tenter d'organiser une réunion avec des représentants des autorités locales afin de discuter de certains sujets, comme :
  - les mesures à prendre en présence d'une personne ayant un comportement menaçant et le contrôle de l'accès des visiteurs à la garderie – avec le service de police;
  - l'évacuation et la sécurité-incendie – avec le service de protection contre l'incendie;
  - les mesures à prendre en cas d'urgence sanitaire – avec les responsables de l'hygiène publique;
  - le plan d'intervention communautaire d'urgence – avec le coordonnateur des mesures d'urgence de votre communauté.

## Renseignez-vous sur le plan d'intervention d'urgence de votre communauté

Songez à demander à un volontaire de votre groupe de réseautage de communiquer avec les autorités locales (bureau de la ville ou de la municipalité) pour pouvoir transmettre au groupe des renseignements sur les choses suivantes :

- comment joindre le coordonnateur des mesures d'urgence de votre communauté;
- en quoi consiste le plan d'intervention d'urgence de votre communauté.

Le plan d'intervention d'urgence de votre communauté indique, entre autres choses :

- l'endroit ou les endroits où l'on fabrique et où l'on entrepose des produits chimiques dangereux dans votre communauté;
- si le transport vers les abris d'urgence est prévu en cas d'urgence communautaire comme un déversement de produit chimique ou de matière dangereuse (les plans d'intervention de Winnipeg et de Brandon prévoient le transport);
- si une aide spécialisée est prévue pour les garderies familiales ou collectives en cas d'urgence communautaire.

Il se peut qu'il y ait un seul plan d'intervention d'urgence pour plusieurs municipalités rurales. Si vous avez besoin d'aide pour trouver qui est responsable du plan de votre communauté, mettez-vous en rapport avec l'Organisation des mesures d'urgence, en composant le 945-4772 (à Winnipeg) ou le 1 888 267-8298 (sans frais), ou en consultant le site : [emo@gov.mb.ca](mailto:emo@gov.mb.ca).

Le coordonnateur des mesures d'urgence de votre communauté pourrait aussi peut-être vous dire si vous pouvez obtenir d'autres ressources et de l'aide pour établir votre plan de sécurité amélioré.

# Évaluez les dangers et les risques

Le Manitoba est une région très variée, composée de toundra arctique, de vastes étendues d'eau et d'immenses prairies. En raison des conditions géographiques et climatiques différentes, les dangers et les risques varient selon les endroits.

L'une des urgences les plus courantes au Manitoba, surtout au printemps, est l'inondation. Dans toute la province, et à tout moment de l'année, les conditions météorologiques peuvent devenir très mauvaises, et il peut se produire des tornades, des blizzards, des tempêtes de vent, du verglas et de la grêle. Les incendies de forêt peuvent avoir lieu dans toute la province, mais les régions du nord y sont plus exposées.

Outre ces dangers naturels, il y a aussi la possibilité d'urgences causées par des personnes, tels les incendies, les accidents mettant en cause des produits chimiques ou des matières dangereuses, les personnes se comportant de façon menaçante ou violente, les problèmes d'infrastructure ou les pannes de services publics et les accidents de transport.

Il est important de comprendre quelle est la possibilité d'incident dans votre région et quelle sera la gravité de l'incident, s'il s'en produit un. Il est également important de savoir si vous êtes plus ou moins vulnérable à cause des espaces de votre maison qui servent à la garderie, du type de maison que vous avez et de son emplacement au sein de la province ou de votre communauté.

## Réfléchissez à votre situation géographique au sein de la province et de la communauté

Dans le cas d'une garderie familiale ou collective située dans une région boisée du nord, il y a plus de risque d'incendie de forêt. Dans le cas d'une garderie familiale ou collective située dans un quartier où le taux de criminalité est élevé, il peut y avoir plus de danger de se trouver face à une personne se comportant de façon menaçante.

Si votre communauté abrite une usine de produits chimiques ou que vous êtes à proximité d'une route ou d'une voie ferrée importantes, vous risquez davantage d'être touchés par un déversement de produit chimique ou de matière dangereuse. Si votre maison est située en hauteur, elle sera moins susceptible d'être inondée.

Réfléchissez à l'éventualité et à la gravité des risques ci-dessous dans votre région ou votre quartier :

- urgences météorologiques (inondations, incendies de forêt, tornades, orages violents et tempêtes hivernales intenses)
- accidents mettant en cause des produits chimiques ou des matières dangereuses (entreposage, fabrication, transport, ou déchets/contamination)
- comportements menaçants (à l'intérieur de votre garderie, sur votre terrain ou dans les environs)
- urgences sanitaires
- alertes à la bombe



## Réfléchissez à votre maison et aux espaces utilisés pour garder les enfants

Une maison qui a un sous-sol offre une meilleure protection en cas de tornade qu'une maison qui n'a pas de sous-sol. L'évacuation d'enfants à partir d'un sous-sol ou d'un étage est plus difficile que l'évacuation à partir du rez-de-chaussée. L'évacuation d'enfants à partir de différents niveaux d'une maison exige plus de planification et d'entraînement.

Réfléchissez à votre maison et aux niveaux que vous utilisez pour la garde d'enfants :

- Quel genre de maison est-ce? A-t-elle un seul niveau ou plusieurs?
- Vous servez-vous de plus d'un niveau de la maison pour les jeux et les activités comme les repas, les visites aux toilettes et les siestes?
- Êtes-vous toujours au même étage que les enfants?
- Les enfants sont-ils parfois à deux niveaux différents?
- Les enfants font-ils la sieste dans la même pièce ou y a-t-il plusieurs pièces utilisées pour la sieste?
- La porte principale utilisée pour l'évacuation mène-t-elle à une cour clôturée, afin que les enfants soient en sécurité pendant que vous aidez les autres à sortir?
- Comment protégez-vous les enfants qui sont dehors en cas d'évacuation à partir de la sortie secondaire, si celle-ci ne mène pas à une cour clôturée?
- Avez-vous un sous-sol ou une pièce centrale qui peut accueillir les enfants et les personnes qui vivent dans votre maison et servir d'abri sur place en cas de tornade?
- Avez-vous une pièce avec une porte qu'on peut fermer à clé, si vous devez vous abriter sur place à cause de la présence d'une personne menaçante?

## Réfléchissez aux besoins des personnes qui sont dans votre maison

Généralement, les enfants sont plus à risque que les adultes en situation d'urgence. Il est important de savoir quels sont les besoins spéciaux des enfants et d'être prêt à y répondre. Vous devez faire des plans pour les enfants qui sont trop jeunes pour suivre les consignes d'évacuation tout seuls ou qui sont très perturbés par un détecteur de fumée qui fait beaucoup de bruit. Il faut tenir compte tout particulièrement des bébés, des tout-petits et des enfants qui ont des besoins supplémentaires, car ceux-ci peuvent avoir besoin d'aide additionnelle pour sortir rapidement de la maison.

Pensez aux mesures spéciales qui sont déjà en place et aux autres mesures nécessaires :

- Avez-vous des membres de votre famille ou des voisins proches qui sont chez eux pendant les heures d'ouverture de votre garderie et pourraient vous aider en cas d'urgence?
- Quand vous acceptez de nouveaux enfants, réfléchissez-vous à la façon dont vous vous occuperez des enfants qui auront besoin d'aide physique en cas d'évacuation (bébés, tout-petits et enfants plus âgés ayant des problèmes de mobilité)?
- Avez-vous un parc d'enfant ou une grande couverture près de la porte, que vous pourrez emmener dehors pour que les petits soient en sécurité ou qu'ils ne soient pas directement sur le sol, surtout en hiver?
- Avez-vous des membres de votre famille qui sont âgés ou handicapés et qui auront besoin d'aide en cas d'urgence?

# Rédaction du plan



# Rédaction du plan de sécurité

Votre plan de sécurité amélioré est détaillé et comprend plusieurs parties. N'oubliez pas qu'il devrait être concis, de façon à ce que vous puissiez trouver rapidement ce que vous cherchez en situation d'urgence.

Voici quelques conseils pratiques pour vous aider à rédiger votre plan :

- Parcourez tout le guide avant de commencer à rédiger votre plan.
- Vous pouvez vous servir des consignes existantes d'évacuation en cas d'urgence pour les dispositions à prendre en cas d'incendie.
- Examinez vos lignes directrices et voyez s'il y en a qui correspondent à des sujets abordés dans ce guide. Vous pouvez vous en servir quand vous travaillez sur les sections en question.
- Vous pouvez vous servir des sections de ce guide qui donnent des exemples de procédure pour la structure et la terminologie, et vous pouvez adapter ces exemples à vos circonstances particulières.
- Vous pouvez réutiliser certaines parties des procédures que vous établissez car certaines étapes sont les mêmes pour différentes procédures. Par exemple, la façon dont vous communiquez avec les parents et les autres personnes à joindre pendant et après une urgence change rarement.
- D'autres procédures sont semblables et peuvent être modifiées légèrement pour différentes situations. Par exemple, chacune des quatre procédures d'abri sur place comprend quelques étapes qui dépendent du type d'urgence, mais la plupart des étapes sont les mêmes.
- Examinez l'ébauche des procédures avec les personnes qui vivent dans votre maison, les parents des enfants dont vous vous occupez et d'autres fournisseurs de services pour que ceux-ci vous donnent des suggestions d'amélioration. Par exemple, si les dispositions relatives à l'abri sur place sont nouvelles pour vous, il peut être très utile de les mettre à l'épreuve avec les personnes qui vivent dans votre maison et votre remplaçant. Cet exercice vous montrera vraiment si le plan est fonctionnel, plutôt que de passer les choses en revue oralement.

Ce guide est composé des sujets suivants :

- A. Sommaire des renseignements généraux sur la garderie**
- B. Procédures d'urgence et exercices**
- C. Sécurité-incendie**
- D. Urgences météorologiques**
- E. Urgences sanitaires**
- F. Réactions anaphylactiques (allergies pouvant être mortelles)**
- G. Accidents mettant en cause des produits chimiques ou des matières dangereuses**
- H. Alertes à la bombe**
- I. Comportements menaçants**
- J. Contrôle de l'accès des visiteurs à la garderie**
- K. Sécurité des lieux intérieurs et extérieurs**
- L. Formation et examen annuel**

Avant de commencer, vous devez réfléchir à la démarche que vous voulez adopter pour la planification et aux considérations importantes pour chaque partie de votre plan.

# Planifiez en tenant compte de tous les risques

Nous suggérons que vous fassiez votre plan en tenant compte de tous les risques et de toutes les urgences possibles. Ceci implique que vous reconnaissiez les interventions communes à des situations pouvant être différentes.

Il y a bien des situations différentes qui peuvent donner lieu à la même réaction, comme par exemple :

- Un incendie, une alerte à la bombe ou une fuite de gaz peuvent entraîner une évacuation de votre garderie familiale ou collective et vous obliger à vous rendre à l'abri prévu hors de l'établissement.
- Un accident mettant en cause des produits chimiques ou des matières dangereuses, un orage violent ou une situation menaçante dans les environs pourraient vous forcer à appliquer la procédure d'abri sur place (c'est-à-dire que tout le monde doit rester dans la maison).
- Une tempête hivernale violente, l'apparition d'une maladie contagieuse grave ou une inondation pourraient entraîner la fermeture de votre garderie familiale ou collective.

En cas d'urgence, vous devrez décider des mesures à prendre. Dans la plupart des cas, il s'agira :

- soit d'évacuer votre garderie familiale ou collective;
- soit d'appliquer la procédure d'abri sur place;
- soit de fermer votre garderie familiale ou collective.

Étant donné que le risque d'incendie est celui qui est le plus courant, toutes les garderies familiales et collectives devraient lui donner la priorité. En rédigeant votre plan de sécurité amélioré, vous aurez l'occasion de revoir et d'améliorer vos consignes existantes de sécurité-incendie et d'évacuation.

Bien que vous deviez créer une procédure à suivre pour toutes les urgences prévues par la *Charte sur la sécurité des enfants en garderie*, l'une des premières choses à faire lorsque vous rédigez votre plan de sécurité est de décider quel est le risque dominant, car c'est celui qui exigera la planification la plus détaillée.

Pour l'établissement des différentes procédures à suivre, votre tâche est de déterminer quoi faire, quand, où et comment. Dans le cas des garderies collectives, il faut aussi décider qui fait quoi.

La clé d'une intervention efficace est une préparation soignée, constituée de planification et d'entraînement. Le fait de faire régulièrement des exercices d'entraînement relatifs aux mesures prévues dans un plan bien conçu réduit le stress pour vous et les enfants. Le fait de former votre remplaçant prévient la confusion et diminue le risque de tragédie en cas de véritable urgence.

# Éléments importants à inclure dans le plan

Lorsque vous rédigez les différentes parties de votre plan de sécurité amélioré, n'oubliez pas d'inclure les choses ci-dessous aux endroits voulus :

- marche à suivre pour la communication
- plans précis pour les enfants qui ont des besoins supplémentaires
- rôles et responsabilités (pour les garderies collectives)

## Communication

Lorsque vous rédigez vos procédures, vous devez expliquer comment vous communiquerez :

- à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement;
- avec les parents des enfants inscrits à votre garderie;
- avec l'autre titulaire de licence, si cette personne se trouve dans une partie différente de la maison, dans la cour ou en excursion (pour les garderies collectives).

S'il s'agit d'une garderie familiale, vous direz aux enfants, aux parents et aux personnes qui vivent là ce qu'ils doivent faire et vous composerez le 911.

S'il s'agit d'une garderie collective, vous devrez réfléchir à la façon dont vous communiquerez avec l'autre titulaire de licence si cette personne se trouve dans une partie différente de la maison, dans la cour ou en excursion.

Il vous faudra aussi réfléchir à la façon dont vous communiquerez une fois que vous serez loin du téléphone de votre maison. Posez-vous les questions suivantes :

- Avez-vous un téléphone cellulaire ou pouvez-vous utiliser le téléphone d'un voisin?
- Avez-vous pris des dispositions avec les responsables de votre abri désigné pour pouvoir utiliser le téléphone de cet abri si vous évacuez votre établissement pour vous rendre à cet abri?
- Allez-vous mettre une affiche à l'extérieur de la porte pour signaler que vous avez évacué les lieux?
- L'affiche portera-t-elle l'adresse et le numéro de téléphone de l'abri désigné, pour informer les parents avec qui vous n'avez pas pu communiquer par téléphone, par courriel ou par message textuel (voir l'exemple à l'annexe)?

Songez à faire ou à modifier une liste de numéros de téléphone qui comprenne des noms et des numéros importants pouvant être utiles en cas d'urgence et qui aille au-delà des exigences du *Règlement sur la garde d'enfants*. Vous pourriez garder cette liste près de votre téléphone, elle pourrait être annexée à la feuille de présence et vous pourriez en avoir un exemplaire dans le sac à dos qui contient les fournitures d'urgence pour qu'il soit facilement accessible. Voir l'exemple d'affiche sur les numéros d'urgence, à l'annexe. Cette liste devrait être mise à jour tous les six mois pour rester utile.

Votre plan de sécurité amélioré doit aussi indiquer clairement les méthodes à utiliser pour communiquer avec les parents (ou les personnes à joindre en cas d'urgence) aussi rapidement que possible en situation d'urgence. En général, vous vous servirez du téléphone. En plus de cela, vous pourriez :

- établir une liste d'adresses courriel pour communiquer avec les parents; n'oubliez pas de protéger les adresses courriel des parents en vous servant de la transmission confidentielle, et de demander une réponse, afin de vérifier qu'ils ont lu le message;
- vous renseigner sur la possibilité d'envoyer un message textuel de groupe, pour plus de rapidité de communication; n'oubliez pas de demander une réponse, afin de vérifier que les parents ont lu le message;
- prévoir d'autres moyens, si vous ne pouvez pas joindre tous les parents ou les personnes à joindre en cas d'urgence directement; vous pourriez par exemple enregistrer un message sur la boîte vocale de la garderie et afficher une note sur la porte extérieure.

Les urgences peuvent être très stressantes pour les enfants, les parents et vous-même, et vous pouvez avoir besoin d'aide et de ressources pour vous rétablir et retrouver un sentiment de sécurité.

Les mesures suivantes sont importantes :

- Il faut transmettre aux parents un message uniforme sur ce qui s'est passé, le suivi adopté et les changements qui seront apportés pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise.
- Il faut communiquer avec le coordonnateur des services de garderie afin de le mettre au courant de la situation. Il peut offrir de l'aide, des recommandations, ou des renseignements sur les exigences réglementaires.
- En cas d'urgence grave ayant entraîné un trauma, il faut communiquer avec l'office régional de la santé pour obtenir des conseils, des ressources ou l'aide directe de l'équipe communautaire d'intervention. Les recherches actuelles indiquent que le débriefing devrait avoir lieu dans les 48 à 72 heures qui suivent une expérience traumatisante. Communiquez avec l'équipe communautaire d'intervention d'urgence dans les 24 heures afin de faire des plans pour offrir de l'aide aux enfants et aux adultes.

Veillez noter que Health Links-Info Santé peut vous aider à trouver des ressources par l'intermédiaire de votre office régional de la santé ou du bureau des services communautaires de santé mentale. Composez le 788-8200 pour appeler Health Links-Info Santé à Winnipeg, ou le 1 888 315-9257 (numéro sans frais).

Dans tout le guide, vous trouverez des questions ou des exemples qui vous aideront à réfléchir à la façon dont vous communiquerez dans diverses situations.

## **Plans visant les enfants qui ont des besoins supplémentaires (enfants ayant des déficiences)**

En rédigeant votre plan de sécurité amélioré, vous devez inclure tous les plans particuliers qui permettront de garantir la sécurité des enfants ayant des besoins supplémentaires en cas d'urgence.

- Examinez le Plan d'apprentissage individuel de chaque enfant, pour voir quelles sont les choses précises à considérer. N'oubliez pas de parler de plans précis lors de la séance d'accueil du Programme de soutien à l'inclusion ou des réunions de suivi.
- Examinez le plan de soins de santé personnalisé ou le plan d'intervention en cas d'urgence (Système commun d'orientation et de réception des demandes) de chaque enfant.

- Pensez à inclure les plans de soins de santé personnalisés ou les plans d'intervention en cas d'urgence des enfants en annexe à votre plan de sécurité, de façon à ce que ces détails soient plus accessibles.

Expliquez vos plans pour répondre aux besoins spéciaux de chaque enfant. Par exemple :

- Comment aiderez-vous un enfant qui a besoin d'appui en cas d'évacuation ou de situation nécessitant que l'on applique la procédure d'abri sur place?
- Comment veillerez-vous à emmener l'équipement et les médicaments essentiels pour un enfant en cas d'évacuation ou à les apporter à l'endroit voulu en cas de situation nécessitant que l'on applique la procédure d'abri sur place?

Dans tout le guide, vous trouverez des questions ou des exemples vous permettant de faire des plans pour les enfants ayant des besoins supplémentaires.

## Rôles et responsabilités

Dans le cas d'une garderie collective, vous devez réfléchir au rôle de chacun afin que la procédure d'urgence puisse se dérouler sans confusion. Vous remarquerez que, dans les exemples, les étapes sont simplement énumérées. Vous pouvez les ajuster pour inclure un adulte supplémentaire s'il y a lieu.

Si vous avez des employés qui ont été embauchés dans le cadre du Programme de soutien à l'inclusion, décrivez également leurs rôles et leurs responsabilités.



# Sommaire des renseignements généraux sur la garderie



# A. Sommaire des renseignements généraux sur la garderie

## À ce propos

Ce sommaire sert d'introduction à votre plan. Il donne des renseignements précieux aux remplaçants.

Le sommaire peut être une description de l'espace physique et indiquer les emplacements de certaines choses, comme l'équipement de sécurité-incendie et les manettes d'arrêt des services publics. Il contient aussi les plans d'étage de votre maison.

### Pour les garderies collectives

Votre service local de protection contre l'incendie exigera peut-être que vous ayez un plan de sécurité-incendie pour votre garderie. Ce plan doit contenir des plans d'étage exacts qui montrent les sorties et les trajets qui mènent à celles-ci. Les emplacements des systèmes de sécurité-incendie et de l'équipement de sauvetage doivent être indiqués sur un exemplaire séparé du plan d'étage. Pour plus de renseignements, consultez votre rapport initial d'inspection de la prévention des incendies (fait au moment où vous avez obtenu votre licence) et les rapports d'inspection annuelle. Si vous avez besoin d'éclaircissements au sujet des exigences du service de protection contre l'incendie, communiquez avec l'inspecteur de la prévention des incendies.

### Plans d'étage d'une maison

Il faut créer ou modifier le plan d'étage de votre maison pour pouvoir vous y reporter rapidement en cas d'urgence. Les détails du plan d'étage peuvent être différents, selon les exigences du service de protection contre l'incendie. Il devrait au moins indiquer :

- la sortie principale et les sorties secondaires;
- le lieu de rassemblement hors de l'immeuble;
- les locaux de protection à utiliser si la procédure d'abri sur place est mise en œuvre (vous pouvez indiquer les locaux de protection par des mots ou des symboles de couleurs différentes).

Vous devrez peut-être également indiquer :

- chaque pièce;
- les espaces qui ne servent pas à la garderie;
- les espaces utilisés pour la sieste;
- les trajets qui mènent aux sorties, principale et secondaires;
- les emplacements et les types d'équipement de sécurité comme les extincteurs, les détecteurs de fumée, les détecteurs de monoxyde de carbone et les claviers des systèmes de sécurité (vous pouvez utiliser des symboles ou des carrés de couleurs différentes, accompagnés d'une légende pour indiquer ce que signifient les symboles et les couleurs)

## Des exemplaires du plan d'étage devraient être :

- affichés bien en vue dans la maison;
- annexés à la feuille de présence que vous emportez en cas d'évacuation, pour aider le service de pompiers.

## Renseignements utiles

Vous pouvez aller sur Internet pour trouver des logiciels gratuits permettant de faire des plans d'étage.

## Quoi écrire

1. Vous pouvez indiquer les renseignements ci-dessous dans votre sommaire :
  - nom de la, du ou des titulaires de licence, nom de la garderie familiale ou collective, s'il y a lieu
  - date de création du plan, date à laquelle il a été modifié le plus récemment et date à laquelle il a été réexaminé le plus récemment
  - raison d'être du plan
  - nombre maximum de places autorisées
  - nombre de personnes vivant dans la maison
  - liste de tous les niveaux utilisés par la garderie (par exemple : rez-de-chaussée, premier étage, deuxième étage, sous-sol)
  - type de système de sécurité et emplacement des claviers du système, le cas échéant
  - emplacements des extincteurs
  - emplacements de vos détecteurs de fumée (indiquez s'ils sont à pile ou branchés sur secteur et s'ils sont interconnectés<sup>1</sup>)
  - type et emplacements de tout autre système ou équipement de sécurité-incendie exigé par le service local de protection contre l'incendie (le cas échéant)
  - emplacements des manettes d'arrêt des services publics
  - emplacement de votre disjoncteur ou de votre coffre à fusibles
2. Créez ou modifiez le plan d'étage de votre maison en indiquant tous les niveaux qui servent à la garde d'enfants.

---

<sup>1</sup> Le fait d'être interconnectés signifie que si un détecteur de fumée est activé, tous les détecteurs de fumée de la maison se mettront à sonner.

# Exemple de sommaire des renseignements généraux sur la garderie familiale ou collective

## PLAN DE SÉCURITÉ AMÉLIORÉ SOMMAIRE DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

\_\_\_\_\_ (nom de la, du ou des titulaires de licence)

\_\_\_\_\_ (nom de la garderie familiale ou collective, le cas échéant)

\_\_\_\_\_ (adresse)

Date de création : \_\_\_\_\_ Modification la plus récente : \_\_\_\_\_

Examen le plus récent : \_\_\_\_\_

Examiné et approuvé par :

Coordonnateur des services de garderie       Service de protection contre (*s'il y a lieu*)

### Raison d'être

Ce plan de sécurité est conçu pour aider à garantir la sécurité des enfants et des adultes de ma garderie. Il contient des procédures claires et précises pour préparer les adultes afin qu'ils sachent quoi faire en cas d'urgence.

### Enfants et adultes présents dans la maison

Nombre maximum de places autorisées : \_\_\_\_\_ places, pour des enfants âgés de \_\_\_\_\_ ans à \_\_\_\_\_ ans, dont :

\_\_\_ enfants âgés de 12 semaines à 2 ans

\_\_\_ enfants âgés de 2 ans à 6 ans

\_\_\_ enfants âgés de 6 ans à 12 ans

Personnes vivant dans la maison (y compris le fournisseur de services) :

\_\_\_ enfants de moins de 12 ans

\_\_\_ enfants âgés de 12 à 17 ans

\_\_\_ adultes

### **Description de la maison (garderies collectives)**

Décrivez votre maison (par exemple : 1800 pieds carrés, structure en bois, unifamiliale, deux niveaux en comptant le sous-sol). Indiquez aussi le type d'occupation des lieux (reportez-vous à votre permis d'occuper, le cas échéant).

---

---

---

### **Niveaux utilisés pour la garde d'enfants**

Sous-sol

Rez-de-chaussée

Premier étage

Deuxième étage

### **Sorties (garderies collectives)**

Indiquez la sortie principale et les sorties secondaires pour chaque étage de votre maison.

---

---

### **Chauffage, ventilation et climatisation**

Indiquez-en le type et l'emplacement.

---

---

### **Équipement de sécurité-incendie et emplacements**

#### **Système de sécurité**

S'il y a lieu, indiquez si votre système est surveillé par une compagnie ou s'il s'agit d'une alarme locale. Donnez des détails sur votre système (par exemple : détecteurs de fumée, détecteurs de monoxyde de carbone, alarme de détresse)

---

---

Surveillance effectuée par : \_\_\_\_\_  
(nom et numéro de téléphone de la compagnie)

Emplacements des claviers : \_\_\_\_\_  
(par ex. : près de la porte avant et de la porte arrière)

**Détecteurs de fumée** (*indiquez s'ils sont branchés sur secteur ou à piles, s'ils sont interconnectés, et indiquez leurs emplacements*)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Extincteurs portatifs** (*indiquez-en le type et les emplacements*)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Emplacements des manettes d'arrêt des services publics**

La marche à suivre pour l'arrêt est affichée près de chaque appareil ou installation (*indiquez les emplacements*) :

Eau : \_\_\_\_\_ Gaz naturel : \_\_\_\_\_

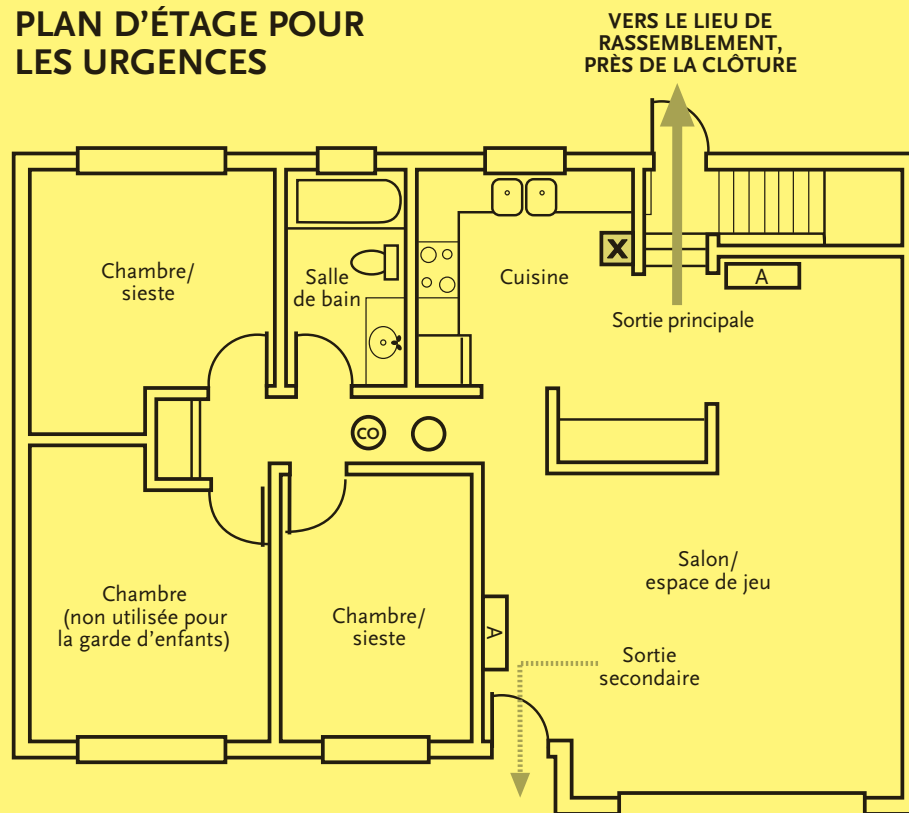
Chaudière : \_\_\_\_\_ Climatiseur : \_\_\_\_\_

Chauffe-eau : \_\_\_\_\_ Panneau électrique : \_\_\_\_\_

Les appareils suivants sont indiqués sur le panneau électrique :

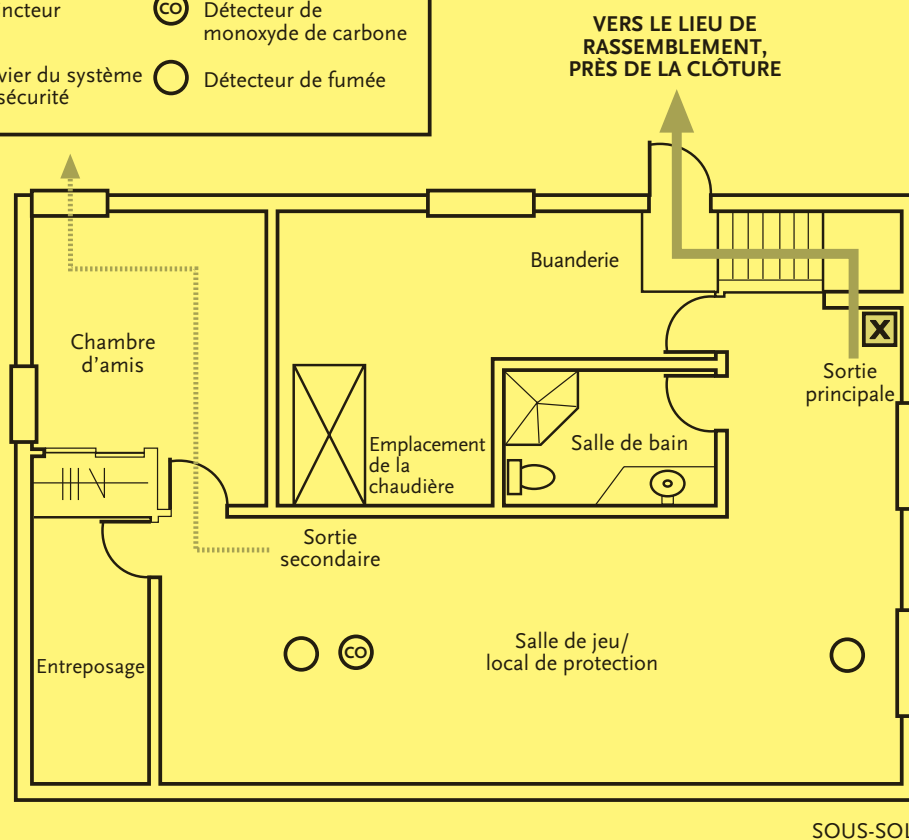
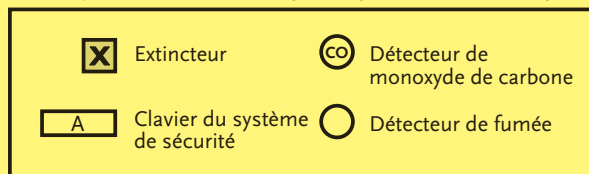
- chaudière
- climatiseur
- chauffe-eau
- sécheuse
- ventilateurs aspirants des cuisines, des salles de bain et des autres locaux

## PLAN D'ÉTAGE POUR LES URGENCES



### LOCAL DE PROTECTION

Salle de jeu au sous-sol utilisée pour la procédure d'abri sur place





# Procédures d'urgence



# B. Procédures d'urgence et exercices

## Procédure d'évacuation

### À ce propos

Votre procédure d'évacuation vous donne un plan d'action clair en cas d'incendie ou d'autre urgence. Cette procédure devrait être conçue de façon à vous permettre d'évacuer la garderie aussi rapidement et de façon aussi sûre que possible. Conformément au *Règlement sur la garde d'enfants*, vous devez garder des feuilles de présence exactes en tout temps pour les enfants. Ces feuilles sont essentielles en cas d'évacuation.

Vous pouvez utiliser votre procédure d'évacuation existante. Il vous faudra peut-être ajouter certains renseignements pour que la procédure puisse être appliquée à d'autres types d'urgences. Par exemple, la procédure d'évacuation sera utilisée en cas d'accident chimique dans la garderie familiale ou collective ou de fuite de gaz possible. Passez en revue les sections qui suivent pour décider ce qu'il faudra ajouter.

### Pour les garderies collectives

Veillez noter que l'approbation de votre plan de sécurité amélioré par le Programme de garde d'enfants du Manitoba ne signifie pas que le service de protection contre l'incendie a approuvé votre procédure d'évacuation. La procédure relative aux incendies est examinée au moment où vous obtenez votre licence et à l'occasion des inspections annuelles de prévention des incendies. Toute modification exigée par votre service local de protection contre l'incendie doit être effectuée.

Votre procédure d'évacuation doit :

- inclure une description des mesures précises à prendre pour l'évacuation et de l'aide supplémentaire à apporter aux enfants ou aux adultes;
- mentionner un lieu de rassemblement (lieu sûr où tout le monde peut se rencontrer) situé loin de l'immeuble, de grands arbres et de fils électriques (s'il n'est pas possible de choisir un lieu de rassemblement entouré d'une clôture, il faut faire attention aux routes et à la circulation);
- indiquer qu'il faut emmener les feuilles de présence, pour faire l'appel une fois sur le lieu de rassemblement;
- préciser que le fournisseur de services doit vérifier si tout le monde est bien présent sur le lieu de rassemblement, et en informer les pompiers;
- préciser que le fournisseur de services doit se conformer aux directives données par les pompiers pour savoir si l'on peut rentrer dans la garderie ou s'il faut se rendre à l'abri désigné;
- inclure le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'abri désigné;
- préciser les fournitures à emporter :
  - feuilles de présence,
  - dossiers des enfants,
  - liste des numéros de téléphone d'urgence,

- coordonnées des écoles et des services de transport utilisés par les enfants de votre garderie, s'il y a lieu,
- autorisations parentales pour les traitements médicaux d'urgence,
- trousse de premiers soins,
- médicaments et équipement spécialisé essentiels pour les enfants ayant des besoins supplémentaires,
- téléphone cellulaire (le cas échéant).

## Abri désigné

L'un des aspects essentiels de votre procédure d'évacuation est de choisir un abri séparé de votre maison. Cet abri devrait être :

- situé à une distance permettant de s'y rendre à pied;
- adapté au nombre d'enfants dont vous vous occupez et aux besoins de ceux-ci;
- ouvert aux heures où votre garderie est ouverte (vous devez avoir une clé s'il n'y a pas toujours une personne présente à cet endroit).

Si, à cause de l'endroit où est située votre garderie, vous ne pouvez pas trouver un abri à une distance permettant de s'y rendre à pied, il vous faudra trouver un moyen de transport et prendre des dispositions pour vous rendre ainsi à l'abri choisi. Dans certaines grandes villes, l'autobus des transports publics peut être une possibilité. Le numéro à composer pour le service de transport doit être ajouté aux renseignements à emmener en cas d'évacuation. Si vous devez utiliser un véhicule privé, discutez-en avec votre coordonnateur des services de garderie. Il faudra au moins obtenir l'autorisation écrite des parents.

Vous devriez passer en revue chaque année l'entente que vous avez avec l'abri désigné. Il est bon de s'entraîner une fois par an à se rendre à l'abri, afin que les occupants de l'abri désigné et votre personnel soient conscients de vos besoins.

Les hivers sont très froids au Manitoba. Réfléchissez à la manière de garder au chaud les enfants et les adultes en cas d'évacuation et lorsque vous vous rendez à l'abri désigné. La meilleure chose est de trouver la façon la plus simple et la plus rapide de vous y rendre, et de vous entraîner à le faire, afin que tout soit prêt en cas d'évacuation par temps froid. Entraînez-vous à sortir par les sorties secondaires aussi bien que par la sortie principale. Les suggestions ci-dessous peuvent être utiles, selon les circonstances :

- prévoir des sacs de voyage remplis de couvertures anti-feu ou de ponchos molletonnés à mettre une fois dehors;
- demander aux enfants les plus âgés de prendre eux-mêmes leurs manteaux (si cela est possible sans danger).

## Renseignements utiles

Vous pourriez remplir des sacs ou des sacs à dos de toutes les fournitures et tous les documents dont vous aurez besoin en cas d'urgence, et les garder à un endroit accessible de façon à pouvoir les attraper rapidement à l'occasion d'une évacuation.

À Brandon, le service local de protection contre l'incendie exige que les garderies familiales et collectives aient un sac d'urgence près de la porte principale. Ce sac doit contenir :

- une liste des numéros de téléphone des parents à domicile et au travail, et de leurs numéros de téléphone cellulaires;
- une liste des problèmes médicaux des enfants;
- les noms et numéros de téléphone des médecins des enfants;
- une trousse de premiers soins;
- un exemplaire du plan d'étage.

Le manuel de la Manitoba Child Care Association intitulé *Crisis Response Manual for Child Care Facilities* (révisé en 2009) contient des renseignements sur la façon d'apporter un soutien aux enfants et aux adultes lorsque diverses urgences ou catastrophes se sont produites dans une garderie.

## Quoi écrire

Votre procédure d'évacuation doit expliquer :

- ce qu'il faut faire si on découvre un incendie;
- ce qu'il faut faire si un détecteur de fumée se déclenche.

N'oubliez pas de réfléchir à la façon dont vous évacuerez chaque niveau de votre maison qui sert à la garde d'enfants.

N'oubliez pas de réfléchir à la façon dont vous communiquerez :

- à l'intérieur et à l'extérieur de votre garderie familiale;
- avec les parents des enfants inscrits à votre garderie;
- avec l'autre titulaire de licence, si cette personne se trouve dans une partie différente de la maison, dans la cour ou en excursion (pour les garderies collectives).

## Affiche

Il vous faut avoir une affiche qui explique en bref les étapes clés de votre procédure d'évacuation. Placez l'affiche dans votre plan de sécurité amélioré, au début de la procédure détaillée. Mettez-la aussi bien en vue dans votre maison, avec votre plan d'étage. Vous trouverez un exemple dans la section suivante.

- En cas d'incendie*

# Exemple de procédure d'évacuation d'urgence

## Procédure d'évacuation d'urgence

La procédure d'évacuation est appliquée en cas :

- d'incendie;
- d'accident mettant en cause des produits chimiques ou des matières dangereuses à l'intérieur de la garderie familiale ou collective;
- de fuite de gaz possible.

La procédure d'évacuation peut aussi être appliquée dans des situations comme :

- une alerte à la bombe;
- la présence d'une personne ayant un comportement menaçant à l'intérieur de la garderie familiale ou collective;
- un accident chimique à l'extérieur de la garderie familiale ou collective;
- une urgence sanitaire, comme une panne des services publics ou un refoulement des égouts.

### En cas d'incendie :

1. évacuez immédiatement tout le monde de l'endroit où le feu a pris;
2. fermez les portes des locaux où le feu a pris;
3. suivez la procédure ci-dessous.

### Si le détecteur de fumée se déclenche ou que vous soupçonnez qu'il y a une fuite de gaz :

1. dites aux enfants et aux adultes de se rassembler à l'intérieur, près de la porte la plus proche et la plus en sécurité;
2. aidez les enfants qui ont des besoins supplémentaires;
3. emportez les choses suivantes :
  - feuilles de présence (avec plan d'étage annexé),

- sac à dos d'urgence (qui contient la trousse de premiers soins, les dossiers des enfants, l'autorisation parentale pour les traitements médicaux d'urgence, la liste des numéros de téléphone d'urgence et les coordonnées des écoles et des services de transport),
  - médicaments et équipement spécial pour les enfants ayant des besoins supplémentaires, si ces articles sont essentiels pour la sécurité immédiate des enfants, et s'il n'est pas dangereux de le faire,
  - téléphone cellulaire,
  - sac de voyage contenant les couvertures antifeu en cas de temps froid (si cela n'est pas dangereux);
4. fermez les portes – NE LES VERROUILLEZ PAS;
  5. rassemblez-vous sur le lieu de rassemblement (décrivez ce lieu, en disant par exemple : près de la clôture, à côté de la remise);
  6. faites l'appel sur le lieu de rassemblement, pour confirmer que tous les enfants et les adultes sont sortis sains et saufs;
  7. composez le 911 pour appeler les pompiers – donnez-leur l'adresse et dites-leur de quelle urgence il s'agit;
  8. dites au pompiers que tous les enfants et les adultes sont sortis sains et saufs;
  9. selon les directives des pompiers, dites aux enfants et aux adultes de rentrer ou de se rendre à l'abri désigné;
  10. si vous êtes déjà partis pour l'abri désigné avant l'arrivée des pompiers, composez le 911 pour leur dire :
    - si tous les enfants et les adultes sont sortis sains et saufs;
    - où se trouve votre abri désigné;
  11. dans le cas des garderies collectives, si un adulte est parti en excursion avec des enfants, appelez cette personne et dites-lui de se rendre à l'abri désigné.

### **Une fois à l'abri désigné :**

1. communiquez avec les parents par téléphone, courriel ou message textuel pour leur faire savoir que leurs enfants sont en sécurité, où ils doivent venir les chercher et s'ils doivent venir plus tôt que l'heure habituelle;
2. communiquez avec les écoles et les services de transport pour leur dire de ne pas amener les enfants à la garderie ou de ne pas venir les chercher jusqu'à nouvel ordre, et prenez des dispositions pour que l'on s'occupe des enfants;

3. si vous ne pouvez pas atteindre tous les parents ou les personnes à joindre en cas d'urgence directement :
  - enregistrez un message sur la boîte vocale de la garderie;
  - affichez le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'abri désigné à l'extérieur de la porte, si possible;

### Après l'incident :

1. distribuez une lettre brève pour expliquer l'incident aux parents et leur signaler le suivi qui sera fait, s'il y a lieu;
2. signalez l'incident au coordonnateur des services de garderie dans les 24 heures;
3. si nécessaire, communiquez avec l'office régional de la santé dans les 24 heures qui suivent l'incident, pour demander des conseils, des ressources ou un soutien direct à l'équipe d'intervention communautaire d'urgence.

## Abri désigné hors de l'établissement

---

Nom

---

Adresse

---

Numéro de téléphone

---

Personne-ressource

---

Autre numéro de téléphone

# EN CAS D'INCENDIE

- Voyez à ce que tout le monde sorte immédiatement de la zone touchée par l'incendie
- Fermez les portes qui mènent à la zone touchée par l'incendie – suivez les étapes ci-dessous

## QUAND VOUS ENTENDEZ LE DÉTECTEUR

- **RASSEMBLEZ IMMÉDIATEMENT LES ENFANTS ET LES ADULTES**
- Emportez les renseignements et les fournitures nécessaires
- **ÉVACUEZ LA MAISON** immédiatement par la sortie la plus proche et la plus sûre
- **FERMEZ** les **PORTES** derrière vous sans les verrouiller
- Faites l'appel sur le lieu de rassemblement, à l'extérieur
- **COMPOSEZ le 911** pour appeler le service des pompiers
- Dites aux pompiers si tous les enfants et les adultes sont sortis sains et saufs
- Ne retournez pas dans la maison avant d'avoir la permission du service des pompiers

## S'IL Y A BEAUCOUP DE FUMÉE

- **RESTEZ** où vous êtes **SI** vous **NE POUVEZ PAS SORTIR**
- **COMPOSEZ le 911** et attendez que l'on vous dise quoi faire

# RESTEZ CALMES



# Procédure d'abri sur place

## À ce propos

La procédure d'abri sur place, en bref, implique que l'on reste à l'intérieur de la garderie, pour la sécurité des enfants et des adultes.

Cette procédure peut servir dans diverses situations d'urgence, comme pendant un orage ou une tornade, s'il se produit un accident chimique dans les environs de la garderie, ou si quelqu'un se comporte de façon menaçante à l'intérieur de votre garderie, sur votre terrain ou dans les environs extérieurs.

Dans chacun des cas, certaines étapes sont les mêmes. Par exemple, il faut trouver l'endroit le plus sûr pour se mettre en sécurité et faire l'appel pour vérifier que tous les enfants sont là. Cependant, étant donné que chaque type d'urgence comporte des différences importantes, il est nécessaire de préciser chaque étape par écrit afin de permettre à tout le monde de suivre la procédure d'urgence sans difficulté.

### Voici certaines des différences essentielles pour ce qui est de la procédure d'abri sur place :

**Orage ou tornade :** Tout le monde doit rentrer et s'éloigner des fenêtres, des portes et des objets qui conduisent l'électricité. En cas de tornade, il faut se réfugier dans un local plus sûr, comme un sous-sol, une petite salle située loin des murs, un placard ou un couloir au rez-de-chaussée. Il faut consulter Environnement Canada pour savoir quand on peut sortir de la garderie sans danger.

**Situation menaçante dans les environs :** Tout le monde doit rentrer. Il faut verrouiller les fenêtres et les portes. Les enfants et les adultes doivent s'éloigner des fenêtres et il faut fermer les stores. Il faut attendre l'autorisation de la police pour sortir de l'immeuble, lorsque le danger est passé.

**Personne ayant un comportement menaçant dans la garderie ou sur le terrain de celle-ci :** Vous devez tenter de désamorcer la situation. Selon la gravité de la situation, il faut appeler la police dès que possible. Il faut amener les enfants à l'endroit le plus sûr, aussi loin que possible de la personne menaçante. Une fois la police arrivée sur les lieux, c'est elle qui prend la situation en main.

**Accident chimique hors de la garderie :** Sur les ordres du personnel du service d'intervention d'urgence, la procédure est appliquée. Les activités qui se déroulent à l'intérieur ne sont pas autant touchées puisqu'il n'est pas nécessaire de s'éloigner des fenêtres ou de se réfugier dans un lieu sûr. Cependant, il est très important de prendre des mesures pour protéger l'air de la garderie. Ceci peut impliquer le verrouillage des portes et des fenêtres, la fermeture des portes intérieures et l'arrêt de tous les systèmes qui déplacent l'air vers l'intérieur et vers l'extérieur de l'immeuble. Vous devez vous préparer à évacuer la garderie si le personnel du service d'intervention d'urgence l'ordonne. Il faut attendre que celui-ci dise qu'il est possible de sortir sans danger.

Il faut que vous réfléchissiez à la façon dont vous allez communiquer lorsque la procédure d'abri sur place sera appliquée :

- Pouvez-vous emmener un téléphone, cellulaire ou autre, dans le local de protection?
- Dans le cas des garderies collectives, si l'un des titulaires de licence est dans la cour ou en excursion, comment communiquerez-vous avec cette personne?

- ❑ Les parents devraient-ils composer un numéro de téléphone différent du numéro habituel de la garderie – le numéro du téléphone cellulaire, par exemple?
- ❑ Comment avertirez-vous les parents? Le moyen de communication dépendra peut-être de la raison pour laquelle la procédure d’abri sur place a été appliquée.
  - En cas d’accident chimique, vous pourrez sans doute communiquer avec les parents par téléphone, courriel ou message textuel. Le personnel du service d’urgence signalera aux gens qu’ils doivent s’éloigner de la zone touchée. Les médias parleront sans doute aussi de la situation.
  - Si une personne au comportement menaçant est présente dans la garderie, il est possible que vous ne puissiez pas communiquer avant que la situation ne soit résolue. Si vous avez pu appeler la police, celle-ci sera sur place pour avertir les parents à l’extérieur de la garderie, lorsqu’ils arriveront.
  - Les mauvaises conditions météorologiques, tornades ou orages par exemple, peuvent rendre impossible la communication par téléphone et interrompre le courant; vous devrez peut-être attendre que la situation soit terminée.

## Renseignements utiles

N’oubliez pas que bien des étapes de la procédure d’abri sur place sont les mêmes pour diverses situations et que la procédure peut changer selon le type de situation.

## Quoi écrire

Étant donné que la procédure d’abri sur place pour les situations ci-dessous est composée d’étapes qui diffèrent un peu selon le cas, chaque situation devrait faire l’objet d’une description détaillée et séparée, pour qu’on puisse s’y reporter rapidement.

Pour avoir plus de détails et d’exemples, consultez les sections suivantes :

- ❑ Tornade ou orage violent - Section D
- ❑ Accident chimique hors de la garderie – Section G
- ❑ Présence d’une personne ayant un comportement menaçant dans la garderie ou sur son terrain – Section I
- ❑ Présence d’une personne ayant un comportement menaçant dans les environs – Section I

## Affiches

Il est plus simple pour les adultes de savoir quoi faire s’il y a des affiches séparées qui indiquent clairement les principales étapes à suivre en cas d’urgence. Pour qu’il soit facile de s’y reporter, mettez les affiches au début de la procédure détaillée, dans votre plan de sécurité amélioré. Vous trouverez des exemples dans les sections indiquées ci-dessus.

# Exercices d'évacuation et d'abri sur place

## À ce propos

Il est important de faire régulièrement des exercices d'entraînement afin que tout le monde sache quoi faire en cas d'urgence. Vous devriez faire :

- des exercices d'évacuation ou des exercices d'incendie;
- des exercices d'évacuation jusqu'à votre abri désigné;
- des exercices d'abri sur place.

## Exercice d'évacuation ou exercice d'incendie

Pendant les exercices, les adultes se comportent de façon adaptée à la situation et guident les enfants afin que l'évacuation se passe calmement et dans l'ordre. Vos exercices d'évacuation devraient être aussi réalistes que possible afin d'éviter la confusion en cas d'urgence réelle. Par exemple, toutes les personnes qui sont dans la maison, y compris les parents, les membres de votre famille et les autres personnes qui vivent chez vous devraient y participer. En faisant ces exercices de façon répétée, tout le monde apprendra quoi faire.

Il est également important de varier les exercices en prenant différents trajets pour sortir. Par exemple, une fois, vous pourriez décider que l'incendie imaginaire est dans le couloir devant la sortie principale, et que tout le monde doit donc sortir par la sortie secondaire. Une autre fois, le feu peut avoir pris dans la cuisine. Assurez-vous que tout le monde a bien compris que le trajet d'évacuation change selon l'endroit où se situe l'incendie.

Si les enfants sont parfois à des niveaux différents dans la maison, il est important de faire des exercices d'entraînement à ces moments-là. Ceci permettra aux enfants de savoir quoi faire quand vous n'êtes pas au même étage qu'eux.

Vous devez faire des exercices d'évacuation une fois par mois et garder des notes à ce sujet.

## Exercice d'évacuation jusqu'à l'abri désigné

Il est vivement recommandé à tous les établissements munis de licences de faire au moins une fois par an un exercice d'évacuation jusqu'à l'abri désigné. En ce faisant, vous :

- vous assurerez que les adultes savent quoi faire et où aller, ce qui aidera à réduire le stress en situation d'urgence réelle;
- vérifierez que les besoins des enfants peuvent être satisfaits, et qu'il y a, par exemple, assez d'espace, accès à des toilettes, ainsi qu'à des téléphones ou des ordinateurs pour communiquer avec les parents, etc.;
- vérifierez s'il y a des problèmes de sécurité à régler lorsque vous arriverez, comme par exemple des produits de nettoyage rangés dans les toilettes, des escaliers sans protection, etc.;
- vérifierez que les occupants de l'abri désigné savent quoi faire;
- saurez comment modifier votre plan de sécurité, en fonction de l'exercice – vous pourriez, par exemple, décider de préparer d'autres fournitures à emporter, ou faire des changements pour mieux pouvoir aider les enfants qui ont des besoins supplémentaires.

## Exercice d'abri sur place

Comme dans le cas des exercices d'évacuation, les exercices d'abri sur place permettent de vérifier que tout le monde sait bien quoi faire en cas d'urgence réelle. Comme pour les exercices d'incendie, les adultes doivent se comporter de façon adaptée afin de servir de modèles aux enfants. En expliquant calmement la marche à suivre, ils diminuent la peur ressentie par les enfants.

Il est vivement recommandé à tous les établissements munis de licences de faire au moins une fois par an un exercice d'abri sur place. Si votre garderie est située dans une région où les risques de tornades, de confrontation avec une personne au comportement menaçant ou de déversement de produits chimiques sont élevés, vous pourriez faire cet exercice plus souvent.

## Renseignements utiles

Il est important de parler aux enfants après chaque exercice. Ceci vous donne l'occasion de les féliciter d'avoir su rester calmes et respecter les consignes. Vous pouvez répéter les choses essentielles dont ils doivent se souvenir.

Réfléchissez à l'exercice et à ce que vous pourriez faire pour que les choses se déroulent mieux la prochaine fois. Si d'autres adultes y ont participé, parlez-en avec eux.

## Quoi écrire

Décrivez quand et comment vos exercices d'évacuation et d'abri sur place auront lieu et de quelle façon vous consignerez les renseignements.

# Exemple d'exercices

## Exercices d'évacuation et d'abri sur place

La procédure ci-dessous décrit les exercices d'entraînement que nous ferons pour assurer la sécurité des enfants et des adultes présents dans la garderie et la façon dont les renseignements à ce sujet seront consignés.

Les exercices d'évacuation et d'abri sur place sont inscrits sur le registre des exercices d'évacuation et d'abri sur place et ces renseignements sont gardés dans les dossiers pendant un an au moins. Les adultes et les enfants ne sont pas au courant à l'avance des dates des exercices. Les parents, les personnes qui vivent dans la maison et les visiteurs sont invités à participer aux exercices quand ils se trouvent sur place et doivent suivre les consignes données par le fournisseur de services.

### Exercices d'évacuation en cas d'urgence

- minimum d'un exercice par mois
- utilisation de différentes sorties et de différents trajets pour sortir
- organisés à des heures différentes de la journée et pendant différentes activités
- exercice d'évacuation à l'heure de la sieste au moins une fois par an
- exercice d'évacuation jusqu'à l'abri désigné au moins une fois par an
- participation du remplaçant habituel au moins une fois par an
- compagnie de surveillance du système d'alarme prévenue du fait que le détecteur de fumée sera déclenché

### Exercices d'abri sur place

- au minimum un exercice d'abri sur place par an

## **Après un exercice d'évacuation ou d'abri sur place :**

- ❑ inscrivez les renseignements sur le registre des exercices d'évacuation et d'abri sur place :
  - date et heure de chaque exercice;
  - nombre d'enfants évacués ou présents pendant l'exercice d'abri sur place, avec leurs noms;
  - endroits d'où ils ont été évacués;
  - durée totale pour terminer l'évacuation;
  
- ❑ discutez de l'exercice avec chaque famille lorsque les enfants partiront, surtout si ceux-ci ont trouvé l'exercice intéressant ou perturbant.

Année 20____ à 20____		REGISTRE DES EXERCICES D'ÉVACUATION ET D'ABRI SUR PLACE POUR LES GARDERIES FAMILIALES OU COLLECTIVES				
Date et Heure	Nombre d'enfants et noms	Endroits d'où ils ont été évacués	Durée de l'évacuation	Sortie utilisée	Détecteur de fumée/ extincteur testé	Évacuation annuelle jusqu'à l'abri désigné
Juillet _____ Huere _____				<input type="checkbox"/> Principale <input type="checkbox"/> Second.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Août _____ Huere _____				<input type="checkbox"/> Principale <input type="checkbox"/> Second.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Septembre _____ Huere _____				<input type="checkbox"/> Principale <input type="checkbox"/> Second.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Octobre _____ Huere _____				<input type="checkbox"/> Principale <input type="checkbox"/> Second.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Novembre _____ Huere _____				<input type="checkbox"/> Principale <input type="checkbox"/> Second.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Décembre _____ Huere _____				<input type="checkbox"/> Principale <input type="checkbox"/> Second.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Janvier _____ Huere _____				<input type="checkbox"/> Principale <input type="checkbox"/> Second.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Février _____ Huere _____				<input type="checkbox"/> Principale <input type="checkbox"/> Second.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Mars _____ Huere _____				<input type="checkbox"/> Principale <input type="checkbox"/> Second.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avril _____ Huere _____				<input type="checkbox"/> Principale <input type="checkbox"/> Second.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Mai _____ Huere _____				<input type="checkbox"/> Principale <input type="checkbox"/> Second.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Juin _____ Huere _____				<input type="checkbox"/> Principale <input type="checkbox"/> Second.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
EXERCICE D'ABRI SUR PLACE (ANNUEL)						
Date _____ Huere _____	Décrivez le type d'exercice – tornade, comportement menaçant ou déversement de produit chimique –, le nombre d'enfants présents (avec leurs noms) et les endroits où ils se trouvaient quand vous les avez emmenés jusqu'au lieu de protection.					

# Procédure de fermeture

## À ce propos

Il peut y avoir des circonstances où la garderie doit fermer pendant une partie de la journée ou un jour complet en raison de certains types d'urgences comme une tempête hivernale violente, une panne des services publics, une inondation ou un incendie de forêt.

Réfléchissez à la façon dont vous préviendrez les parents en cas de fermeture de votre garderie pendant une partie de la journée ou un jour complet, et décrivez. Il peut être difficile de communiquer rapidement avec les parents par téléphone. N'oubliez pas de demander aux parents leur numéro de téléphone cellulaire. Vous pourriez aussi envisager de communiquer par courriel ou par message textuel. N'oubliez pas de protéger la confidentialité en utilisant la case des copies confidentielles, et de demander aux parents de répondre, afin de vérifier qu'ils ont bien lu le message.

Si vous devez vous rendre à l'abri désigné au cours de la journée ou si vous devez fermer votre garderie pendant un jour entier, songez à mettre une affiche sur la porte de la garderie pour informer les familles que vous n'avez pas pu atteindre, et à enregistrer un message sur votre boîte vocale.

Songez à rappeler aux parents que la garderie pourrait fermer, le cas échéant. Par exemple, vous pourriez dire aux parents, quand ils viennent chercher leur enfant, qu'il y a une possibilité de blizzard et qu'il faut vérifier si la garderie est ouverte, le lendemain, avant de s'y rendre.

N'oubliez pas d'avertir le coordonnateur des services de garderie au sujet de la fermeture.

## Renseignements utiles

Passez en revue vos guides de politique à l'intention des parents afin d'utiliser ou de modifier les lignes directrices existantes en ce qui concerne la fermeture de l'établissement et la communication.

## Quoi écrire

1. Décrivez comment vous communiquerez au sujet de la fermeture de la garderie avec :
  - les parents;
  - les écoles et les services de transport, pour les enfants qui vont à l'école ou à la maternelle;
  - l'autre titulaire de licence, si cette personne est partie en excursion (dans le cas d'une garderie collective)
2. Indiquez les autres mesures à prendre pour protéger la garderie pendant la fermeture et pour préparer sa réouverture.
3. Après l'incident :
  - Comment donnerez-vous des renseignements supplémentaires aux parents?
  - Comment avertirez-vous le coordonnateur des services de garderie de ce qui s'est passé?



# Exemple de procédure de fermeture

## Procédure de fermeture

En cas de fermeture de la garderie en raison des urgences indiquées ci-dessous, nous appliquerons la procédure et les méthodes de communication figurant plus bas :

- urgences météorologiques, comme une tempête hivernale violente
- urgences sanitaires, comme une panne des services publics ou une maladie
- inondations
- incendies de forêt

### Fermeture de la garderie pendant une partie de la journée

1. Communiquer avec les parents par téléphone, courriel ou message textuel pour leur demander de venir chercher leurs enfants plus tôt à la garderie ou à l'abri désigné.
2. Appeler les personnes (désignées par les parents) à joindre en cas d'urgence si l'on ne peut pas atteindre les parents.
3. Appeler les écoles et les services de transport utilisés par les enfants qui vont à l'école ou à la maternelle.
4. Si l'on n'a pas pu atteindre tous les parents directement et que tout le monde est parti à l'abri désigné :
  - afficher une note sur l'extérieur de la porte, avec le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'abri désigné, ainsi que le numéro de téléphone cellulaire du fournisseur de services;
  - enregistrer un message sur la boîte vocale de la garderie familiale

### Fermeture de la garderie pendant un jour entier

1. Essayer de joindre tous les parents la veille ou tôt le matin par téléphone, courriel ou message textuel.
2. Avertir les écoles et les services de transport utilisés par les enfants qui vont à l'école ou à la maternelle.
3. Si l'on n'a pas pu atteindre tous les parents directement et que le fournisseur de services n'est pas à la garderie :
  - enregistrer un message sur la boîte vocale de la garderie;
  - afficher une note sur l'extérieur de la porte pour les parents.

## **Étapes supplémentaires pour préparer la fermeture en cas d'inondation ou d'incendie de forêt**

1. S'assurer qu'il y a bien des panneaux indiquant l'emplacement des manettes d'arrêt des services publics et portant des instructions; faire une inspection périodique avec le remplaçant et les personnes qui vivent dans la maison.
2. Éteindre la chaudière au sous-sol, l'électricité au panneau principal et le gaz à l'extérieur, si le temps le permet.
3. Emporter les documents importants, comme les dossiers des enfants et les registres financiers, si le temps le permet.

## **Étapes supplémentaires au cas où la maison serait inondée**

1. Communiquer avec Manitoba Hydro pour faire débrancher le courant au poteau et vérifier qu'il n'y a pas de danger si l'on retourne à la garderie.
2. Prévoir de faire nettoyer, entretenir ou remplacer le panneau électrique principal, les interrupteurs, les prises électriques, les appareils ménagers, les chaudières, etc. par des techniciens agréés.
3. Prendre des dispositions pour faire inspecter tout le câblage par un électricien agréé, avant de remettre l'électricité en marche.
4. Prendre des dispositions pour faire rallumer le gaz naturel par un professionnel agréé.
5. Prévoir le nettoyage de toutes les zones inondées.
6. Communiquer avec les parents pour leur indiquer la date prévue de réouverture.

## **Après la fermeture (jour entier ou non)**

1. Distribuer une lettre brève pour expliquer l'incident aux parents et leur signaler le suivi qui sera fait, s'il y a lieu.
2. Signaler l'incident au coordonnateur des services de garderie. Selon la raison de la fermeture, il peut y avoir certaines exigences ou certaines recommandations pour la réouverture de la garderie.
3. Si nécessaire, communiquer avec l'office régional de la santé dans les 24 heures qui suivent l'incident, pour demander des conseils, des ressources ou un soutien direct à l'équipe d'intervention d'urgence.
4. Dans le cas des garderies collectives, communiquer avec l'inspecteur de la prévention des incendies et l'inspecteur d'hygiène publique, car, selon la raison de la fermeture, ces personnes peuvent signaler certaines exigences ou faire certaines recommandations pour la réouverture de la garderie.

# Sécurité-incendie



## C. Sécurité-incendie

Toutes les garderies familiales et collectives doivent se pencher sur les questions de sécurité-incendie, y compris les aspects suivants :

- maîtrise des risques d'incendie;
- inspection et entretien de l'équipement de sécurité-incendie.

Il est nécessaire de faire la vérification quotidienne, mensuelle et annuelle de diverses pièces d'équipement, tant pour maîtriser les risques d'incendie que pour inspecter et entretenir l'équipement. C'est pourquoi l'exemple combine ces différentes marches à suivre importantes. Ces exigences figurent aussi sur les listes de contrôle quotidiennes, mensuelles et annuelles pour la sécurité à l'intérieur (voir la section K : Sécurité des lieux intérieurs et extérieurs). Vous pouvez vous servir de ces listes de contrôle pour décrire votre procédure de sécurité-incendie.

### Pour les garderies collectives

Veillez noter que l'approbation de votre plan de sécurité amélioré par le Programme de garde d'enfants du Manitoba ne signifie pas que le service de protection contre l'incendie a approuvé votre procédure d'évacuation. La procédure relative aux incendies est examinée au moment où vous obtenez votre licence et à l'occasion des inspections annuelles de prévention des incendies. Toute modification exigée par votre service local de protection contre l'incendie doit être effectuée.

## À ce propos

### Maîtrise des risques d'incendie

Tous les fournisseurs de services et les personnes qui vivent dans la maison doivent être conscients des conditions dangereuses pouvant entraîner un incendie, l'aider à se propager ou entraver l'évacuation. Envisagez de faire des inspections quotidiennes pour vérifier que les couloirs, les escaliers et les sorties sont dégagés et bien éclairés, et que les prises électriques sont couvertes de capuchons (Voir l'exemple de procédure).

Les fils électriques, prises, interrupteurs, disjoncteurs et autres sont parmi les principales causes d'incendie. Les fournisseurs de services, les remplaçants et les personnes qui vivent dans la maison doivent connaître les dangers possibles et suivre les consignes ci-dessous :

- Remplacer immédiatement les cordons mal attachés ou effilochés des appareils électriques.
- Éviter les rallonges. Si l'on doit utiliser une rallonge temporairement, il faut s'assurer qu'elle n'est pas effilochée ou usée, et il ne faut pas l'installer sous un tapis ou près d'une porte.
- Ne jamais utiliser une rallonge extérieure à l'intérieur.
- Ne jamais surcharger une prise. Il est fortement recommandé de ne pas utiliser de bloc d'alimentation à prises multiples – si l'on doit en utiliser un, il faut qu'il soit homologué CSA et qu'il ait un disjoncteur de fuite de terre.
- Veiller à laisser beaucoup d'espace autour des stéréos et des autres appareils électroniques pour éviter la surchauffe.

- ❑ Ne brancher qu'un seul appareil à wattage élevé (congélateur, réfrigérateur, climatiseur, cafetière à 100 tasses, etc.) dans un circuit simple.
- ❑ Appeler un électricien agréé si un disjoncteur se déclenche souvent, si un fusible saute souvent ou si l'éclairage baisse lorsqu'un appareil se met en marche.
- ❑ Éteindre le circuit lorsqu'une prise ou un interrupteur est chaud, et appeler un électricien pour vérifier l'installation.

## Inspection et entretien de l'équipement de sécurité-incendie

Tous les systèmes et l'équipement de sécurité-incendie doivent être entretenus, inspectés et testés. Vos détecteurs de fumée doivent être testés une fois par mois et les piles remplacées au moins une fois par an, s'ils fonctionnent avec des piles. Il faut inspecter les extincteurs une fois par mois pour vérifier qu'ils sont accessibles et chargés comme il faut (flèche dans la zone verte). Les extincteurs doivent être entretenus une fois par an par une compagnie agréée.

## Renseignements utiles

Songez à créer des affiches sur la maîtrise des incendies et à les mettre au mur pour rappeler les choses à savoir aux personnes qui vivent dans la maison (voir l'exemple d'affiche à l'annexe).

## Quoi écrire

1. Décrivez la façon dont les risques d'incendie seront contrôlés tous les jours dans la garderie familiale.
2. Décrivez la procédure mensuelle et annuelle d'inspection et d'entretien de l'équipement de sécurité-incendie.

# Exemple de procédure de sécurité-incendie

## MAÎTRISE DES RISQUES D'INCENDIE et INSPECTION ET ENTRETIEN DE L'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ-INCENDIE

Nous utiliserons la procédure figurant plus bas afin de nous conformer aux exigences visant à limiter et à prévenir le danger d'incendie en :

- maîtrisant les risques d'incendie;
- inspectant et entretenant l'équipement de sécurité-incendie.

### Dossier

Le fournisseur de services conservera un dossier qui sera mis à la disposition du coordonnateur des services de garderie *(et de l'inspecteur de la prévention des incendies, s'il y a lieu)*. Ce dossier contiendra :

- des exemplaires des listes de contrôle utilisées pour faire les vérifications quotidiennes, mensuelles et annuelles relatives aux risques d'incendie, et l'inspection et l'entretien de l'équipement de sécurité-incendie;
- le rapport d'inspection annuelle du système de chauffage par un entrepreneur chauffagiste agréé;
- le rapport d'inspection annuelle des extincteurs par un organisme agréé;
- le registre des exercices d'évacuation et d'abri sur place.

**Les éléments ci-dessous ont été intégrés aux listes de contrôle de sécurité, afin de permettre de consigner les renseignements relatifs aux vérifications quotidiennes, mensuelles et annuelles exigées.**

### Inspections et entretien quotidiens

- La procédure d'évacuation et les plans d'étage sont affichés et faciles à voir.
- Les couloirs, escaliers et sorties sont dégagés et bien éclairés.
- Les appareils électriques (grille-pain, cafetière, etc.) sont débranchés quand ils ne servent pas.
- Toutes les prises électriques sont couvertes de capuchons.
- Le filtre à charpie des appareils à lessive est nettoyé après chaque utilisation.
- Un maximum de 20 % des surfaces murales ou de 5 % des murs des couloirs est couvert de papier (dessins des enfants ou information à l'intention des parents).

- Les sorties sont sans neige et sans glace. Il doit y avoir au minimum trois mètres (dix pieds environ) sans neige devant la sortie et un chemin dégagé pour que tout le monde puisse s'éloigner de la maison.
- Les panneaux de sortie (si les autorités exigent qu'il y en ait) sont faciles à voir et bien éclairés.
- Les escaliers de secours extérieurs (si le service de protection contre l'incendie exige qu'il y en ait) sont dégagés de toute neige et toute glace.
- Les portes coupe-feu (si le service de protection contre l'incendie exige qu'il y en ait) et les portes menant aux escaliers NE SONT PAS calées ou bloquées en position ouverte.

## Inspections et entretien mensuels

1. Tous les extincteurs ont été vérifiés, et ils sont :
  - du type voulu;
  - accrochés aux endroits voulus;
  - signalés;
  - prêts à être utilisés;
  - munis d'une étiquette;
  - chargés comme il faut (flèche dans la zone verte)
  - et les vérifications mensuelles sont indiquées sur l'étiquette et sur le registre des exercices.
2. Les détecteurs de fumée fonctionnent bien (renseignements consignés).
3. Pour ce qui est de l'entreposage, on vérifie :
  - qu'il n'y a pas de matériaux combustibles accumulés dans le sous-sol, les locaux d'entreposage, les locaux techniques ou les escaliers;
  - qu'il n'y a pas de matériaux combustibles entreposés près des chauffe-eau et de l'équipement de chauffage;
  - qu'aucune bouteille de propane n'est entreposée dans l'immeuble ou dans un garage ou une cabane attenants.
4. Les sorties sont faciles à ouvrir de l'intérieur sans utiliser de clé ou d'autre instrument de verrouillage.
5. Les escaliers de secours extérieurs sont en bon état (le cas échéant).

## Inspections et entretien annuels

Les renseignements relatifs aux inspections sont conservés pour pouvoir être examinés par le coordonnateur des services de garderie (et l'inspecteur de la prévention des incendies, s'il y a lieu). Celui-ci vérifie que :

1. les extincteurs ont été inspectés par un organisme agréé (renseignements également consignés sur l'étiquette);
2. les piles des détecteurs de fumée ont été remplacées une fois par an (renseignements consignés sur le registre des exercices d'incendie);
3. le système de chauffage a été inspecté par un entrepreneur chauffagiste agréé.



# Urgences météorologiques



# D. Urgences météorologiques

## À ce propos

Au Manitoba, le temps peut se gâter à n'importe quel moment, et donner lieu à des situations d'urgence. Environnement Canada diffuse des avis, des veilles et des alertes météorologiques par l'intermédiaire des médias locaux, de l'Internet ([www.meteo.gc.ca/canada\\_f.html](http://www.meteo.gc.ca/canada_f.html)) et des stations de radiométéo.

Lorsque les conditions ou les bulletins météorologiques indiquent qu'il pourrait y avoir une tempête estivale ou hivernale, il est important de se renseigner auprès d'Environnement Canada. En vérifiant s'il y a des veilles ou des alertes météorologiques, vous pouvez prendre les mesures nécessaires pour protéger les enfants et les adultes. Ceci peut impliquer une modification du programme d'activités à l'extérieur ou d'excursions. Selon la gravité de l'avertissement, il faudra prendre la décision d'appliquer la procédure d'abri sur place, ou bien de fermer la garderie plus tôt, ou pendant une journée ou davantage.

Voici certains des différents types de bulletins météorologiques publiés par Environnement Canada :

- Veille d'orage violent** : les conditions sont favorables à la formation d'orages violents.
- Alerte d'orage violent** : un orage violent s'est déjà formé et a été repéré par un radar. Ce type d'orage peut s'accompagner de pluies abondantes, de grêlons de taille importante, de vents forts et d'éclairs.
- Veille de tornade** : les conditions sont favorables à la formation d'une tornade et on s'attend à ce qu'une tornade se forme.
- Alerte de tornade** : une tornade a été observée.
- Avertissement de pluie verglaçante** : la marche et la conduite seront affectées par le verglas et il peut y avoir des arbres et des fils électriques aériens endommagés.
- Avertissement de blizzard ou de tempête hivernale** : un ensemble de conditions hivernales dangereuses se sont formées ou vont probablement se former rapidement.

Bien des régions de la province sont sujettes aux inondations et aux incendies de forêt. Les inondations sont liées au temps qu'il fait parce que le réchauffement des températures entraîne un écoulement printanier, qui peut donner lieu à des inondations. Les pluies abondantes peuvent entraîner des crues soudaines. Les incendies de forêt sont aussi liés aux conditions météorologiques, car ils se produisent généralement en été lorsqu'il fait chaud et sec. Lorsqu'il y a des possibilités d'inondation ou d'incendie de forêt, les garderies doivent être prêtes en cas de nécessité d'évacuation et de fermeture.

## Orages estivaux

Les orages peuvent entraîner des tornades très rapidement. Les signes précurseurs de tornade sont : des vents forts avec des rafales, accompagnant un orage violent et un nuage en entonnoir ou une colonne sombre qui va des nuages au sol. On entend souvent un bruit fort qui ressemble au grondement d'un train ou d'un avion. S'il y a des orages violents dans votre région, la possibilité de tornade existe. Écoutez les bulletins météorologiques pour savoir s'il y a des veilles ou des alertes de tornade. Au Manitoba, on signale en moyenne 9 tornades par an. En 2007, la première tornade de force F5 (la plus forte sur l'échelle) au Canada s'est produite à Elie, au Manitoba.

Les orages estivaux sont souvent accompagnés de grêle, de pluies abondantes, de vents forts et de tornades, mais c'est la foudre qui représente le plus grand danger pour les biens et les personnes.

En cas d'orage violent ou de tornade, les enfants et les adultes doivent s'éloigner des radiateurs, des poêles, des cuisinières, des tuyaux en métal, des éviers et des autres conducteurs d'électricité.

En cas de tornade, votre procédure doit prévoir des locaux de protection qui sont :

- indiqués sur le plan d'étage utilisé pour l'évacuation;
- assez grands pour contenir toutes les personnes qui doivent s'y réfugier;
- loin des fenêtres et des portes;
- de préférence dans un sous-sol (s'il n'y a pas de sous-sol, une petite pièce intérieure au rez-de-chaussée, un couloir ou un placard peuvent faire l'affaire – on peut également se protéger davantage en se mettant sous une table ou un bureau solide);

Si vous n'êtes pas autorisé à vous servir de votre sous-sol pour la garde d'enfants, discutez avec votre coordonnateur des services de garderie de ce qu'il faut faire pour utiliser le sous-sol comme local de protection en cas d'urgence.

## Tempêtes hivernales

Les tempêtes hivernales s'accompagnent de dangers comme : le froid intense, la neige, les pannes de transport dues aux conditions des routes et les pannes d'électricité. Vous devez reporter les excursions programmées, veiller à ce que les personnes qui sont parties en excursion reviennent plus tôt que prévu, suivre les bulletins d'Environnement Canada et surveiller les conditions routières, ce qui vous permettra de prendre des décisions au sujet de la fermeture précoce du centre ou de sa fermeture complète, en fonction des renseignements obtenus.

## Inondations

Au printemps, les inondations se développent en général relativement lentement, sur plusieurs jours ou plusieurs semaines. Les crues soudaines et les inondations dues à des embâcles peuvent se produire très rapidement.

Pendant la période des inondations de printemps, les médias locaux annoncent tous les jours les changements de niveau d'eau et les avertissements d'inondation. Les responsables de garderies situées dans des régions sujettes aux inondations doivent savoir se protéger en cas d'inondation. Il est essentiel, pour pouvoir prendre des décisions, de se tenir au courant de la situation dans ce domaine.

Le centre de prévision des régimes fluviaux de Gestion des ressources hydriques Manitoba ([manitoba.ca/waterstewardship/floodinfo](http://manitoba.ca/waterstewardship/floodinfo)) publie aussi des avis de niveau d'eau élevé et des avertissements d'inondation à d'autres périodes de l'année. Il peut y avoir des crues soudaines quand des pluies abondantes entraînent un ruissellement rapide, une saturation des canalisations et des égouts, ou la rupture de digues. Les avertissements de crue soudaine sont urgents et vous devez prendre des mesures immédiates.

S'il existe une possibilité d'inondation, vous devez :

- vous préparer à évacuer tout le monde, y compris les animaux domestiques;
- prendre des précautions pour protéger l'équipement de chauffage – électrique, au gaz naturel ou au propane – ou pour limiter les dégâts;

- prendre des précautions pour protéger les documents importants, tels les dossiers des enfants et les registres financiers;
- déplacer les appareils électriques et les autres biens jusqu'à un étage supérieur au niveau de l'inondation;
- placer toute substance toxique au-dessus du niveau de l'inondation afin de protéger l'environnement;
- éteindre l'électricité complètement si le danger est immédiat.

## Incendies de forêt

Pendant la saison des incendies de forêt (avril à octobre) au Manitoba, le site du programme de prévention des incendies de Conservation Manitoba ([manitoba.ca/conservation/fire](http://manitoba.ca/conservation/fire)) fournit des renseignements qui sont mis à jour quotidiennement ou au besoin. Les responsables de garderies situées dans des régions sujettes aux incendies de forêt doivent savoir se protéger en cas d'incendie de forêt. Il est essentiel, pour pouvoir prendre des décisions, de se tenir au courant de la situation dans ce domaine.

S'il existe une possibilité d'incendie de forêt, vous devez :

- vous préparer à fermer votre garderie familiale;
- vous préparer à évacuer tout le monde, y compris les animaux domestiques;
- prendre des précautions pour protéger les documents importants, tels les dossiers des enfants et les registres financiers;
- limiter la quantité de fumée qui pénétrera dans la garderie, en fermant toutes les portes et les fenêtres (on peut encore mieux empêcher la fumée de pénétrer en mettant des serviettes mouillées sur le bord des fenêtres et des portes);
- écouter la radio pour avoir des renseignements sur l'urgence possible;
- suivre les directives du service local d'intervention d'urgence.

## Renseignements utiles

Pour plus de renseignements, consultez les sites Web suivants:

- Environnement Canada ([ec.gc.ca](http://ec.gc.ca)). Cliquez sur Conditions Atmosphériques et météorologie, puis sur Conditions météorologiques dangereuses.
- Organisation des mesures d'urgence du Manitoba ([manitoba.ca/emo](http://manitoba.ca/emo)). Cliquez sur Brochures and Downloads, puis sur At Home & At Work, pour trouver des liens qui vous amèneront à des brochures sur les inondations, les tempêtes violentes, les pannes de courant et le guide des urgences pour les familles.
- centre de prévision des régimes fluviaux de Gestion des ressources hydriques Manitoba ([manitoba.ca/waterstewardship/floodinfo](http://manitoba.ca/waterstewardship/floodinfo)).
- programme de prévention des incendies de Conservation Manitoba ([manitoba.ca/conservation/fire](http://manitoba.ca/conservation/fire)).
- Votre famille est-elle prête? ([preparez-vous.ca](http://preparez-vous.ca)).

- ❑ Santé Canada ([hc-sc.gc.ca](http://hc-sc.gc.ca)). Cliquez sur Préoccupations liées à la santé, puis sur Urgences et désastres.
- ❑ Sécurité publique Canada ([safecanada.ca](http://safecanada.ca)). Cliquez sur Urgences et catastrophes.
- ❑ Manitoba Hydro ([hydro.mb.ca](http://hydro.mb.ca)). Cliquez sur Sécurité et éducation, puis sur Urgences ou Sécurité à la maison.

Pensez à inclure dans votre liste de numéros d'urgence le numéro de téléphone et l'adresse du site du service qui donne les conditions routières au Manitoba, et ceux d'Environnement Canada.

Passez en revue votre guide de politique à l'intention des parents afin de vérifier qu'il indique comment les parents seront prévenus de la fermeture ou de l'évacuation de la garderie, ou de la mise en œuvre de la procédure d'abri sur place.

N'oubliez pas que bien des étapes de la procédure d'abri sur place sont les mêmes pour diverses situations et que la procédure peut être modifiée selon le type de situation.

## Quoi écrire

1. Comment surveillerez-vous les annonces relatives aux veilles et avertissements de tempêtes, d'inondations ou d'incendies de forêt? Quelles mesures prendrez-vous pour protéger les enfants et les adultes, par exemple en reportant les excursions ou les activités extérieures programmées ou en demandant aux personnes qui sont parties en excursion de revenir plus tôt que prévu?
2. Comment les parents et le personnel seront-ils avertis?
3. Comment vous préparerez-vous à vous occuper des enfants en dehors des heures ordinaires si les parents sont en retard pour venir chercher leurs enfants en raison des conditions météorologiques?
4. Comment vous préparerez-vous en vue de la fermeture en raison d'une évacuation de toute la communauté due à une inondation ou à un incendie de forêt?
5. Décrivez votre procédure d'abri sur place en cas de tornade ou d'orage violent.

## Affiche

Il est plus simple pour les adultes de savoir quoi faire s'il y a une affiche qui indique clairement les principales étapes à suivre en cas d'urgence. Pour qu'il soit facile de s'y reporter, mettez l'affiche au début de la procédure détaillée, dans votre plan de sécurité amélioré. Vous trouverez un exemple dans la section ci-dessous.

- ❑ *ABRI SUR PLACE : Tornade ou orage violent*

# Exemple de procédure relative aux urgences météorologiques

## URGENCES MÉTÉOROLOGIQUES

Nous utiliserons la procédure figurant plus bas si les conditions suivantes se produisent dans notre région :

- tempête hivernale
- inondation
- incendie de forêt
- tornade
- orage violent

### Préparation

Afin de vous préparer à garder les enfants en dehors des heures ordinaires ou pendant une panne des services publics, veuillez à ce qu'il y ait :

- de la nourriture non périssable et de l'eau stockées et changées au moins une fois par an;
- des lampes de poche et des lampes à piles, ainsi que des piles neuves;
- des piles neuves pour les radios;
- des panneaux indiquant l'emplacement des manettes d'arrêt des services publics et portant des instructions, et veuillez à en faire une inspection périodique avec les remplaçants et les personnes qui vivent dans la maison.

## Procédure relative aux tempêtes hivernales, aux inondations et aux incendies de forêt

1. Surveiller les annonces faites par les sources ci-dessous lorsqu'il existe une possibilité de très mauvais temps, d'inondation ou d'incendie de forêt, selon le cas :
  - Environnement Canada – pour les veilles et avertissements diffusés par les postes de radiométéo ou par les médias locaux
  - site Web du centre de prévision des régimes fluviaux de Gestion des ressources hydriques Manitoba ([manitoba.ca/waterstewardship/floodinfo](http://manitoba.ca/waterstewardship/floodinfo)) et médias locaux pendant la période d'écoulement printanier et les autres périodes où le niveau d'eau est élevé dans la région

- site Web du programme de prévention des incendies de Conservation Manitoba ([manitoba.ca/conservation/fire/](http://manitoba.ca/conservation/fire/)) et médias locaux pendant la saison des incendies de forêt, d'avril à octobre
- 2. Reprogrammer les jeux prévus à l'extérieur et les excursions.
- 3. Afficher des renseignements sur la possibilité de fermeture de la garderie et sur la façon dont on communiquera avec les parents.

### **Mesures supplémentaires à prendre en cas d'avertissement de conditions météorologiques dangereuses ou de blizzard**

1. Suivre la procédure de fermeture en cas d'urgence si nécessaire.

### **Mesures supplémentaires à prendre en cas de possibilité d'inondation ou d'incendie de forêt**

1. Décider s'il est nécessaire de fermer la garderie, en fonction des renseignements fournis par les responsables du service d'intervention d'urgence.
2. Avertir les parents dès que possible, si la décision de fermer la garderie a été prise.
3. Suivre les directives du service d'intervention d'urgence.
4. Rappeler aux parents d'écouter les médias locaux et les informations fournies par les responsables du service d'intervention d'urgence pour savoir si un ordre d'évacuation a été donné, et de s'attendre à ce que la garderie familiale soit fermée jusqu'à nouvel ordre.
5. Suivre la procédure de fermeture en cas d'urgence si nécessaire.

## **Procédure relative aux tornades ou aux orages violents**

1. Surveiller la situation en se servant des renseignements donnés par Environnement Canada sur le poste de radiométéo.
2. Prendre la décision d'amorcer la procédure d'abri sur place.

### **EN CAS D'ALERTE DE TORNADE**

1. Dans le cas d'une garderie collective, si un adulte est dehors avec les enfants, lui dire de rentrer immédiatement.
2. Dans le cas d'une garderie collective, si un adulte est en excursion avec les enfants, l'appeler pour lui dire d'amener tout le monde à l'abri immédiatement à l'intérieur et de rappeler pour indiquer où se trouve le groupe.

3. Dire à tout le monde d'appliquer la procédure d'abri sur place et de se rassembler dans le local de protection (sous-sol).
4. Venir en aide aux enfants qui ont besoin de soutien supplémentaire.
5. Aider les enfants à s'éloigner des fenêtres, des portes, des radiateurs, des poêles, des cuisinières, des tuyaux en métal, des éviers et des autres conducteurs d'électricité.
6. Rappeler aux adultes de ne pas se servir d'équipement électrique et d'éviter d'utiliser le téléphone.
7. Si possible, débrancher tous les appareils électriques, comme les téléviseurs, les radios et les grille-pain.
8. Amener les articles suivants dans le local de protection, si possible :
  - le sac à dos d'urgence (qui contient la trousse de premiers soins, les dossiers des enfants, les autorisations parentales pour les traitements médicaux d'urgence, ainsi que la liste des numéros de téléphone d'urgence et les coordonnées des écoles et des services de transport);
  - la radiométéo à piles;
  - le téléphone cellulaire;
  - les médicaments et l'équipement spécial pour les enfants ayant des besoins supplémentaires, si ces articles sont essentiels pour la sécurité immédiate des enfants, et s'il n'est pas dangereux de le faire;
  - des lampes de poche et des lampes à piles, ainsi que des piles neuves.
9. Avertir les écoles et les services de transport que les enfants ne doivent pas être amenés à la garderie et que le fournisseur de services ne peut pas quitter la garderie pour venir chercher les enfants. Prendre des dispositions pour que l'on s'occupe des enfants.
10. Écouter la radiométéo afin de savoir quand on peut sortir sans danger.

### **Après l'incident :**

1. distribuez une lettre brève pour expliquer l'incident aux parents et leur signaler le suivi qui sera fait, s'il y a lieu;
2. signalez l'incident au coordonnateur des services de garderie;
3. si nécessaire, communiquez avec l'office régional de la santé dans les 24 heures qui suivent l'incident, pour demander des conseils, des ressources ou un soutien direct à l'équipe d'intervention communautaire d'urgence



# ABRI SUR PLACE

## TORNADE OU ORAGE VIOLENT

- Amenez les enfants et les adultes à l'intérieur
- Éloignez-vous des fenêtres et des portes
- Faites l'appel de tous les enfants et les adultes
- Éloignez-vous des radiateurs, des poêles, des cuisinières, des tuyaux en métal, des éviers et des autres conducteurs d'électricité
- Ne vous servez pas d'appareils électriques et évitez d'utiliser le téléphone
- Avertissez les adultes en excursion avec des enfants qu'il faut se réfugier immédiatement à l'intérieur
- Avertissez les écoles et les services de transport et prenez des dispositions pour que l'on s'occupe des enfants

## EN CAS DE TORNADE

- **RASSEMBLEZ IMMÉDIATEMENT LES ENFANTS AU SOUS-SOL**

# RESTEZ À L'INTÉRIEUR

VÉRIFIEZ LES INFORMATIONS DONNÉES PAR  
ENVIRONNEMENT CANADA

# Urgences sanitaires



# E. Urgences sanitaires

Les urgences sanitaires qui peuvent se produire sont les suivantes :

- problème médical chez un enfant
- maladie contagieuse ou intoxication alimentaire dans la garderie ou la communauté
- blessure grave subie par un enfant
- panne d'un service public ou refoulement des égouts

## Problème médical chez un enfant

### À ce propos

Un enfant qui a besoin d'interventions médicales précises doit avoir un plan de soins de santé personnalisé ou un plan d'intervention en cas d'urgence du Système commun d'orientation et de réception des demandes. Ce système soutient les programmes communautaires qui s'occupent des enfants ayant des besoins spéciaux en matière de santé, lorsque ceux-ci sont séparés de leurs familles.

Lorsqu'un enfant qui a un problème médical comme l'asthme, un trouble cardiaque, le diabète ou des allergies est inscrit à la garderie, vous devez collaborer avec les parents pour remplir et présenter une demande au Système commun d'orientation et de réception des demandes. Lorsque la demande est approuvée, vous faites le nécessaire pour qu'une infirmière participe, avec vous, les parents et les autres intervenants voulus, à l'élaboration d'un plan de soins de santé personnalisé ou d'un plan d'intervention en cas d'urgence.

L'infirmière vous formera également pour que vous sachiez comment vous occuper de l'enfant. Le plan de soins de santé personnalisé ou le plan d'intervention en cas d'urgence, de même que la formation offerte au fournisseur de services, permettent à l'enfant en question de participer en toute sécurité et aussi pleinement que possible au programme de la garderie familiale. Les garderies doivent veiller à ce que les demandes de formation adressées au Système soient présentées et renouvelées chaque année.

### Renseignements utiles

Votre coordonnateur des services de garderie peut vous donner d'autres renseignements sur le Système commun d'orientation et de réception des demandes. La demande à présenter au Système figure dans la brochure intitulée *Le soin des enfants atteints d'anaphylaxie dans le cadre d'un programme de garde d'enfants*, que l'on peut trouver sur le site [manitoba.ca/gardedenfants](http://manitoba.ca/gardedenfants), en cliquant sur Publications.

Examinez votre guide de politique à l'intention des parents et assurez-vous que les parents sont conscients de l'importance :

- de communiquer à la garderie les renseignements relatifs à la santé de leur enfant;
- d'adresser une demande au Système commun d'orientation et de réception des demandes pour obtenir un plan de soins de santé personnalisé ou un plan d'intervention en cas d'urgence, si besoin est;
- d'obtenir la formation adaptée au problème de leur enfant pour le fournisseur de services;
- de leur rôle et de leurs responsabilités.

Examinez votre formulaire d'inscription pour vérifier qu'il contient bien une question précise sur les problèmes médicaux pouvant avoir une influence sur la façon dont on s'occupe de l'enfant (voir l'exemple de dossier de l'enfant à l'annexe).

## Quoi écrire

1. Comment veillerez-vous à ce que les demandes soient présentées au Système commun d'orientation et de réception des demandes, à ce que les plans soient mis en œuvre et à ce qu'on les réexamine une fois par an?
2. De quelle façon les plans de soins de santé personnalisés ou les plans d'intervention en cas d'urgence seront-ils intégrés à votre plan de sécurité?
3. Où les plans de soins de santé personnalisés ou les plans d'intervention en cas d'urgence seront-ils rangés, pour qu'on y ait facilement accès, tout en protégeant leur caractère confidentiel?

## Maladie contagieuse ou intoxication alimentaire

### À ce propos

Il est très important pour les garderies d'avoir une procédure de maîtrise des infections. Ceci protège la santé des enfants et des adultes et prévient les poussées épidémiques. Lorsqu'une poussée se produit, il est important de reconnaître cela rapidement afin de pouvoir la maîtriser. Si vous soupçonnez qu'une poussée épidémique a commencé, vous devez appliquer la procédure de nettoyage et d'assainissement avec diligence, et observer les consignes de lavage des mains et toutes les autres consignes sanitaires habituelles. Il est également important de donner des renseignements aux parents sur les cas de maladies et les symptômes à surveiller chez leur enfant.

Avertissez l'infirmière de la santé publique (dans le cas des garderies collectives, l'inspecteur d'hygiène publique) de l'existence, possible ou prouvée, d'une poussée épidémique. Cette personne peut vous donner des renseignements pour aider à enrayer l'épidémie. Signalez à votre coordonnateur des services de garderie toute exigence ou recommandation des responsables de l'hygiène publique au sujet des poussées de maladies contagieuses ou d'intoxications alimentaires graves, ainsi que.

Si vous avez besoin d'aide pour trouver votre infirmière de la santé publique, communiquez avec Health Links-Info Santé, au 788-8200 à Winnipeg, ou au 1 888 315-9257 (sans frais).

S'il se produit une maladie qui peut avoir des conséquences pour les femmes enceintes, il faut prévenir les parents. N'oubliez pas de dire aux mères qui sont enceintes ou pourraient l'être qu'il faudrait qu'elles s'adressent à leur médecin et qu'elles vérifient si elles sont vaccinées contre des maladies comme la varicelle, la rubéole et les oreillons. Voir l'exemple, pour vérifier quelles autres maladies vous devriez inclure dans votre liste.

Il faut avertir immédiatement les parents s'il se produit une maladie qui peut être évitée par un vaccin administré systématiquement au Manitoba. Dites bien aux parents de consulter leur médecin et de vérifier si leur enfant a été vacciné contre des maladies comme la rougeole et la coqueluche. Voir l'exemple, pour vérifier quelles autres maladies vous devriez inclure dans votre liste.

Les médecins et les laboratoires médicaux doivent signaler un certain nombre de maladies graves aux autorités chargées de l'hygiène publique. Si vous apprenez qu'un enfant a une maladie grave, vous devez communiquer avec les responsables de l'hygiène publique. Ceci aidera à arrêter la propagation de la maladie dans la garderie aussi rapidement que possible.

L'ouvrage intitulé *Le bien-être des enfants, Un guide sur la santé en milieu de garde*, de la Société canadienne de pédiatrie, indique quelles maladies doivent être signalées et quand on doit avertir les parents immédiatement – par exemple, en cas d'infections gastro-intestinales de plusieurs types, d'impétigo et de méningite. Voir l'exemple de procédure pour lire d'autres recommandations tirées de l'ouvrage *Le bien-être des enfants*.

En cas de maladie contagieuse grave, comme les infections colibacillaires, la giardiase, la fièvre typhoïde, l'infection streptococcique du groupe A, l'hépatite A et d'autres, les mesures à prendre pour enrayer l'épidémie sont très précises. Les autorités peuvent examiner et traiter tous les enfants et les adultes, qu'ils aient des symptômes ou non. Elles peuvent aussi exiger la fermeture de la garderie.

## Renseignements utiles

Vous trouverez d'autres renseignements dans les publications et sur les sites Web suivants :

- Les *Directives de lutte contre les infections pour les centres de la petite enfance* et la série d'affiches de promotion des bonnes pratiques d'hygiène peuvent être consultées en cliquant sur Publications, à l'adresse : [manitoba.ca/gardedenfants](http://manitoba.ca/gardedenfants).
- Santé et Vie saine Manitoba – le site de la Direction de la lutte contre les maladies contagieuses (Division de la santé publique) ([manitoba.ca/health/publichealth/cdc](http://manitoba.ca/health/publichealth/cdc)) contient un document sur les maladies à signaler intitulé *Reportable Diseases and Conditions by Health Professionals*. Si un enfant inscrit à la garderie est atteint d'une maladie qui figure sur cette liste et que cela a été confirmé par diagnostic, c'est très inquiétant et vous devez demander conseil immédiatement.
- Guide to a Healthy Child Care Environment* (ville de Winnipeg)
- Documents du programme de préposé agréé à la manutention des aliments
- Safe Food Handling Training Manual* (ville de Winnipeg)
- Le bien-être des enfants, Un guide sur la santé en milieu de garde* (Société canadienne de pédiatrie)
- Fiches de renseignements de la Société canadienne de pédiatrie sur diverses maladies infantiles et autres questions de santé : [www.cps.ca](http://www.cps.ca)
- Sites Web contenant des documents visant à encourager les enfants à acquérir de bonnes habitudes en matière d'hygiène :
  - *Henry the Hand Champion Handwasher* ([henrythehand.com](http://henrythehand.com))
  - Centre for Disease Control and Prevention - *The Immune Patrol* ([www.bam.gov](http://www.bam.gov))

## Quoi écrire

1. Quelles sont les pratiques d'hygiène observées pour prévenir les maladies?
2. Quels sont les processus appliqués pour vous aider à reconnaître une poussée épidémique?
3. Quelles mesures seront-elles prises s'il se produit :
  - des cas de maladie contagieuse ou d'intoxication alimentaire grave dans la maison,
  - des cas de maladie contagieuse ou d'intoxication alimentaire dans la communauté?
4. Quand communiquerez-vous avec l'infirmière de la santé publique pour demander des conseils et des directives?
5. Quand fournirez-vous des ressources et des renseignements aux parents?
6. Quand informerez-vous le coordonnateur des services de garderie de la situation, et des exigences et recommandations des responsables de l'hygiène publique?

# Blessure grave subie par un enfant

## À ce propos

Les spécialistes de la garde d'enfants doivent accomplir la tâche difficile de créer un milieu sûr qui permette tout de même aux enfants d'apprendre en faisant des expériences et de développer leurs capacités en explorant et en jouant. Il faut leur donner de nombreuses occasions de jouer activement, tout en reconnaissant qu'aucun milieu ne peut être complètement sans risque – les bosses, les ecchymoses et les écorchures, pourvu qu'elles soient mineures, font partie du développement de tous les enfants.<sup>2</sup> (*traduction libre*)

Bien que les programmes de garde d'enfants s'efforcent d'offrir un milieu d'apprentissage sûr et une supervision adaptée, parfois un enfant peut se blesser. Il est important pour le personnel de savoir quand il faut demander l'aide d'un professionnel de la santé et quand l'administration des premiers soins à la garderie suffit.

Il doit y avoir un processus en place pour évaluer ce qui s'est passé et pourquoi, lorsqu'un enfant se blesse, afin que vous puissiez faire les changements nécessaires pour éviter des blessures futures.

Votre procédure doit comprendre les étapes ci-dessous, pour le cas où un enfant se blesserait et aurait besoin d'une intervention médicale :

- appeler les parents;
- donner aux ambulanciers paramédicaux l'autorisation parentale pour le traitement médical d'urgence;
- prendre des notes sur l'incident;
- évaluer les facteurs liés à l'incident et faire les changements nécessaires pour éviter ce genre de blessure à l'avenir;
- prévenir le coordonnateur des services de garderie et présenter un Avis de blessure grave en ligne ou par téléphone dans les 24 heures;
- avertir votre compagnie d'assurance.

Il est important de réfléchir à ce que vous ferez si les parents ne sont pas présents à la garderie lorsque les ambulanciers paramédicaux se préparent à mettre l'enfant dans l'ambulance. Y a-t-il un membre de votre famille chez vous ou un remplaçant pas loin qui peut s'occuper des autres enfants pour que vous puissiez accompagner l'enfant en ambulance?

## Renseignements utiles

*Le bien-être des enfants, Un guide sur la santé en milieu de garde* contient beaucoup de renseignements sur la prévention des blessures. On peut se procurer la troisième édition auprès de la Société canadienne de pédiatrie (<http://www.cps.ca/francais/publications/librairie/BienEtre.htm>).

IMPACT : centre de prévention des blessures de l'hôpital des enfants de Winnipeg ([hsc.mb.ca/impact](http://hsc.mb.ca/impact)).

## Quoi écrire

Décrivez les mesures que vous prendrez si un enfant se blesse dans votre garderie familiale.

---

2 *Le bien-être des enfants, Un guide sur la santé en milieu de garde*, 3e éd. Société canadienne de pédiatrie, Toronto, 2008

# Panne d'un service public

## À ce propos

La panne d'un service public essentiel peut avoir des conséquences pour la santé et pour la sécurité. Si ceci est prévu dans le plan de sécurité, on peut diminuer la possibilité de dommages ou de blessures graves. Selon les circonstances, il peut être acceptable de continuer à fournir des services de garde d'enfants en changeant les pratiques d'hygiène et de sécurité. Vous pouvez aussi devoir vous rendre temporairement dans votre abri désigné ou fermer la garderie jusqu'à ce que le service en question soit réparé.

### Dans le cas des garderies collectives

Il faut communiquer avec l'inspecteur d'hygiène publique pour faire une évaluation des risques en cas de panne d'un service public. Le service local de protection contre l'incendie doit aussi être averti si la panne empêche le système de sécurité-incendie de fonctionner ou bloque une sortie.

### Eau ou chauffe-eau

Une panne d'eau ou de chauffe-eau peut être dangereuse pour la santé parce qu'on ne peut plus observer les habitudes sanitaires recommandées. Selon la durée de la panne, l'utilisation de désinfectant à main et d'ustensiles, d'assiettes et de verres à usage unique peut être acceptable. Cependant l'impossibilité de tirer la chaîne dans les toilettes peut être préoccupante.

### Électricité

Si vous avez assez de lumière naturelle qui entre par les fenêtres pour pouvoir effectuer une évacuation, une panne d'électricité n'est pas très grave. Si vos détecteurs de fumée sont branchés sur secteur, cela pourrait poser un problème de sécurité, selon la durée de vie des piles de secours.

Une panne d'électricité peut toucher le système de chauffage ou de climatisation. Ceci n'est pas très grave pendant la saison chaude, mais, selon la durée de la panne, cela peut entraîner des problèmes de santé en hiver. Une telle panne peut aussi entraîner des problèmes de réfrigération des aliments et de cuisson des repas à servir aux enfants, et un manque d'eau si vous avez une pompe électrique.

Il est important de déterminer si la panne est limitée à votre établissement ou si d'autres immeubles du quartier sont aussi touchés. Il faut éteindre tous les appareils et les lumières, sauf une. Ainsi, vous verrez quand l'électricité sera réparée. Si la panne semble être limitée à votre immeuble, vous devez vous servir d'une lampe de poche pour vérifier si le problème vient du panneau électrique intérieur. Il faut peut-être, par exemple, remettre en marche le disjoncteur. S'il n'y a toujours pas d'électricité ou que tout le quartier est sans électricité, communiquez avec Manitoba Hydro pour savoir combien de temps la panne va durer. Demandez à ce qu'on donne la priorité à votre établissement, parce que vous vous occupez d'une population vulnérable.

### Gaz naturel

Les risques dépendront des appareils qui fonctionnent au gaz naturel dans votre établissement – tels la chaudière, le chauffe-eau, le lave-vaisselle, la cuisinière et les machines à lessive. Mettez-vous en rapport avec Manitoba Hydro pour savoir combien de temps la panne va durer. Si les réparations sont compliquées, vous pourriez vous trouver sans service pendant plusieurs heures. N'oubliez pas que, si les veilleuses se sont éteintes, elles doivent être rallumées par un professionnel compétent.

## Chauffage

Même si la chaudière ne fonctionne pas, la maison devrait rester chaude pendant plusieurs heures. Conservez la chaleur en gardant les portes extérieures et intérieures, ainsi que les fenêtres fermées, et fermez également les rideaux, sauf si le soleil entre dans la pièce. Habillez les enfants et vous-mêmes chaudement, avec plusieurs couches de vêtements.

Il peut être possible d'utiliser une autre source de chaleur, comme un radiateur électrique, par exemple, avant que la maison ne commence à se refroidir. Les appareils d'éclairage sont aussi une bonne source de chaleur. Éloignez tous les combustibles des sources de chaleur de remplacement et veillez à ce que les enfants soient bien surveillés autour de celles-ci pour éviter les blessures.

## Refoulement des égouts ou inondation du sous-sol

Le refoulement des égouts ou l'inondation du sous-sol dus à la rupture d'un tuyau d'eau ou d'une canalisation principale peuvent causer des dommages importants à l'équipement et à la maison, ou entraîner des pannes de courant. Cela entraîne aussi un risque pour la sécurité si l'une des sorties de votre maison est bloquée ou si l'électricité ne fonctionne plus. Ce genre d'incident crée aussi beaucoup de risques pour la santé. Les eaux d'inondation sont très polluées; elles contiennent des virus, des bactéries et des parasites. On peut s'attendre à ce qu'il y ait beaucoup de moisissure sur les matériaux et les meubles mouillés par l'inondation.

Il est important de veiller à ce que le nettoyage soit fait comme il faut et avec efficacité par un professionnel ou, au moins, par quelqu'un qui a reçu les conseils d'un expert. Si l'on néglige d'enlever les matériaux contaminés et de faire baisser le niveau d'humidité, les risques à long terme pour la santé – maladies respiratoires et allergies, par exemple – sont graves. Les personnes allergiques aux moisissures ou dont le système immunitaire est compromis courent le plus grand risque. La moisissure peut aussi endommager les matériaux de construction de l'immeuble longtemps après l'inondation.

## Renseignements utiles

Pour plus de renseignements, consultez les sites Web suivants :

- Manitoba Hydro ([hydro.mb.ca](http://hydro.mb.ca)). Cliquez sur : Sécurité et éducation, puis sur Urgences ou Sécurité à la maison.
- Organisation des mesures d'urgence du Manitoba ([manitoba.ca/emo](http://manitoba.ca/emo)). Cliquez sur Brochures and Downloads, puis sur At Home & At Work, pour consulter la brochure sur les pannes de courant.
- Votre famille est-elle prête? ([preparez-vous.ca](http://preparez-vous.ca)).
- Santé Canada ([hc-sc.gc.ca](http://hc-sc.gc.ca)). Cliquez sur Préoccupations liées à la santé, puis sur Urgences et désastres.
- Sécurité publique Canada ([safecanada.ca](http://safecanada.ca)). Cliquez sur Urgences et catastrophes.

Envisagez les mesures suivantes :

- Faites des grandes affiches faciles à voir pour indiquer le panneau électrique, la manette principale du système de gaz naturel, la manette principale d'arrêt de l'eau, la chaudière et le climatiseur, avec les directives à suivre pour éteindre ou fermer ces services. Mettez ces affiches au mur, près de chacun des appareils ou circuits en question.
- Faites l'entretien régulier des circuits pour limiter les risques de panne.



- ❑ Établissez une marche à suivre pour éteindre les services publics en cas d'urgence. N'oubliez pas que si vous éteignez le gaz naturel, un professionnel doit le rallumer.
- ❑ Ayez une liste des numéros de téléphone des compagnies de services publics et des réparateurs. Inscrivez sur cette liste le numéro de compte correspondant à chaque service, afin d'aider les préposés à connaître votre adresse lorsque vous appelez.

## Quoi écrire

Établissez une procédure pour le refoulement des égouts ou les pannes de services publics :

1. Communiquer immédiatement avec la compagnie ou le réparateur pour déterminer la raison de la panne et demander quand le service sera rétabli.
2. Dans le cas des garderies familiales, communiquer avec le coordonnateur des services de garderie ou avec le service de renseignements concernant la garde d'enfants pour obtenir des renseignements ou des conseils, parce que les pannes de services publics peuvent entraîner des risques pour la santé ou la sécurité des enfants et des adultes.
3. Dans le cas des garderies collectives, communiquer avec l'inspecteur d'hygiène publique ou le service de protection contre l'incendie, ou les deux, pour faire une évaluation des risques.
4. Communiquer avec les parents s'il faut évacuer ou fermer la garderie familiale.

# Exemple de procédure pour les urgences sanitaires

## URGENCES SANITAIRES

En cas d'urgence due aux conditions ci-dessous, nous appliquerons la procédure et les méthodes de communication figurant plus bas :

- problème médical chez un enfant
- maladie contagieuse ou intoxication alimentaire dans la garderie ou dans la communauté
- blessure grave d'un enfant
- panne de service public ou refoulement des égouts

## Problème médical chez un enfant

**Lorsqu'on inscrit à la garderie un enfant qui a un problème médical, ou lorsqu'un enfant inscrit commence à avoir un problème médical, il faut :**

1. veiller à ce que les demandes voulues soient présentées au Système commun d'orientation et de réception des demandes;
2. prendre des dispositions pour qu'une infirmière donne une formation en fonction du plan de soins de santé personnalisé ou du plan d'intervention en cas d'urgence de l'enfant;
3. mettre à jour le plan de sécurité de la garderie en tenant compte des mesures spéciales à prendre pour l'enfant;
4. ranger le plan de soins de santé personnalisé ou le plan d'intervention en cas d'urgence de façon à ce qu'il soit accessible aux remplaçants, tout en gardant à l'esprit l'aspect confidentiel de ce document;
5. veiller à ce qu'il y ait un processus en place pour surveiller la date d'expiration du plan;
6. faire ce qu'il faut pour que le plan soit mis à jour et que la formation soit offerte chaque année;
7. consulter la section sur les réactions anaphylactiques pour lire les autres lignes directrices qui portent particulièrement sur les allergies pouvant être mortelles.

# Maladie contagieuse ou intoxication alimentaire

## Prévention

La procédure ci-dessous est utilisée pour prévenir une poussée de maladie contagieuse ou d'intoxication alimentaire :

- observation de pratiques sanitaires régulières
- établissement d'un horaire de nettoyage et d'assainissement
- adoption de précautions lors de la manipulation des aliments
- utilisation de gants jetables s'il existe une possibilité que les mains entrent en contact direct avec du sang ou des liquides organiques contenant du sang, ou si l'on a des coupures ou des lésions ouvertes sur les mains
- en collaboration avec les parents : surveillance de la santé des enfants et observation des symptômes inhabituels chez ceux-ci (diarrhée, vomissements, douleur abdominale, etc.), et suivi des maladies diagnostiquées
- description des symptômes observés, des maladies diagnostiquées ou des absences dues à des maladies dans le registre quotidien des incidents

## Maladie contagieuse ou intoxication alimentaire grave dans la garderie

1. Communiquer avec l'infirmière de la santé publique et lui demander ce qu'il faut faire pour la maladie en question, sans oublier de demander s'il faut prendre des précautions spéciales pour les enfants non vaccinés ou les femmes enceintes qui font partie des parents ou des familles de la garderie.
2. Communiquer avec l'inspecteur d'hygiène publique si l'infirmière de la santé publique le demande.
3. Informer le coordonnateur des services de garderie de la situation et des directives et recommandations des responsables de l'hygiène publique.
4. Tenir le coordonnateur des services de garderie et les responsables de l'hygiène publique au courant de la situation de façon régulière, s'ils le demandent.
5. Passer en revue avec les parents et les personnes qui vivent dans la maison les consignes ci-dessous et vérifier qu'elles sont suivies sans faute :
  - pratiques à adopter lorsqu'on éternue ou qu'on tousse;
  - pratiques à adopter par les adultes pour se laver les mains;
  - pratiques à adopter par les enfants pour se laver les mains;
  - marche à suivre pour changer les couches et aider les enfants à aller aux toilettes;

- procédure de nettoyage et d'assainissement;
  - procédure à suivre pour entreposer, manipuler et servir la nourriture.
6. Passer en revue avec les enfants les pratiques à adopter pour se laver les mains, et lorsqu'on tousse et qu'on éternue.
  7. Surveiller les enfants qui vont aux toilettes pour s'assurer qu'ils respectent les consignes.
  8. Nettoyer et désinfecter les jouets, l'équipement et les surfaces.
  9. Avertir les parents de l'existence d'une maladie à la garderie et des symptômes à ne pas manquer chez leur enfant.
  10. Encourager les parents à discuter de leurs préoccupations en matière de santé, ainsi que des symptômes observés et des maladies diagnostiquées.
  11. Inscrire dans le registre quotidien des incidents les renseignements pertinents en ce qui concerne les préoccupations en matière de santé, les symptômes observés et les maladies diagnostiquées.
  12. Partager des ressources et des renseignements avec les parents.

## **Contact avec les responsables de l'hygiène publique**

Il faut communiquer avec les responsables de l'hygiène publique pour demander des conseils et des directives si une ou plusieurs personnes de la garderie ont contracté l'une des maladies suivantes :

- toute maladie pouvant être évitée par la vaccination systématique : diphtérie, rougeole, oreillons, coqueluche, polio et rubéole
- infections gastro-intestinales - campylobactériose, colibacillose, giardiase, infection au rotavirus, fièvre typhoïde, gastroentérite à salmonella, gastroentérite à shigella et gastroentérite à yersinia
- diarrhée, si 2 à 3 enfants ou plus en sont atteints en 48 heures, car il pourrait s'agir d'une infection gastro-intestinale grave
- infection streptococcique du groupe A (maladies invasives comme le syndrome de choc toxique et la fasciite nécrosante ou maladie dévoreuse de chair)
- hemophilus influenzae B (Hib)
- hépatite A (HAV)
- impétigo, s'il y a plus d'un cas diagnostiqué en un mois
- méningite
- méningococcie
- angine streptococcique et scarlatine, s'il y a plus de deux cas diagnostiqués en un mois
- tuberculose

Il faut aussi communiquer avec les responsables de l'hygiène publique en cas de morsure, si la peau a été déchirée, car des analyses sanguines peuvent être nécessaires.

## **Communication avec les parents**

1. Les parents doivent être avisés de l'existence de toute maladie devant être signalée aux responsables de l'hygiène publique (voir ci-dessus).
2. L'avis conseillera aux parents de consulter leur médecin et de vérifier le carnet d'immunisation de leur enfant pour voir si celui-ci a été vacciné contre les maladies suivantes, qui peuvent être évitées par la vaccination systématique :
  - diphtérie
  - rougeole
  - oreillons
  - coqueluche
  - polio
  - rubéole
3. L'avis conseillera plus précisément aux femmes enceintes parmi les parents de consulter leur médecin et de vérifier leur carnet d'immunisation pour voir si elles ont été vaccinées contre les maladies suivantes:
  - varicelle
  - entérite à parvovirus (5e maladie de l'enfant ou mégalérythème épidémique)
  - rubéole
  - rougeole
  - oreillons
  - infection au C.M.V. (cytomégalo virus)

## **Mesures supplémentaires : maladie contagieuse ou intoxication alimentaire dans la communauté**

1. Se tenir au courant des avis émis par Santé et Vie saine Manitoba, Santé Canada ou l'Agence canadienne d'inspection des aliments et réagir en conséquence; consulter les sites Web de ces organismes;
2. Suivre les directives et les consignes du Programme de garde d'enfants du Manitoba et des responsables de l'hygiène publique.

# Blessure grave subie par un enfant

## Blessure nécessitant l'administration des premiers soins

1. Administrer les premiers soins conformément aux principes appris pendant la formation en secourisme.
2. Communiquer avec les parents ou les personnes à joindre en cas d'urgence si l'on ne peut pas atteindre les parents.
3. Consigner le plus vite possible les renseignements sur l'incident et remettre un rapport d'incident aux parents.
4. Faire une analyse des facteurs liés à l'incident et, si nécessaire, faire des changements pour éviter d'autres blessures.

## Blessure nécessitant une intervention médicale

1. Composer le **911** pour appeler une ambulance.
2. Administrer les premiers soins conformément aux principes appris pendant la formation en secourisme g.
3. Communiquer avec les parents ou les personnes à joindre en cas d'urgence si l'on ne peut pas atteindre les parents.
4. Donner aux ambulanciers paramédicaux l'autorisation parentale pour le traitement médical d'urgence.
5. Accompagner l'enfant dans l'ambulance si les parents ne sont pas présents à la garderie et qu'un remplaçant peut venir.
6. Consigner le plus vite possible les renseignements sur l'incident et remettre un rapport d'incident aux parents.

## **Après l'incident :**

1. Faire une analyse des facteurs liés à l'incident et, si nécessaire, faire des changements pour éviter d'autres blessures.
2. Avertir le coordonnateur des services de garderie dans les 24 heures, en présentant un Avis de blessure grave, soit en ligne, soit par téléphone.
3. Communiquer avec la compagnie d'assurance.

## Panne d'un service public ou refoulement des égouts

Dans le cas d'un refoulement des égouts ou d'une panne des services ci-dessous, on fera appel à la procédure qui figure plus bas :

- chauffage
- eau
- chauffe-eau
- électricité
- gaz naturel

1. En cas de panne de courant, vérifier si la panne est limitée à la maison ou si elle touche tout le quartier et, dans le premier cas, vérifier s'il s'agit de remettre en marche un disjoncteur pour rétablir l'électricité.
2. Communiquer immédiatement avec le service approprié ou le réparateur pour signaler le problème et savoir combien de temps la panne va durer, approximativement.
3. Dans le cas des garderies familiales, communiquer avec le coordonnateur des services de garderie ou avec le service de renseignements concernant la garde d'enfants pour décider s'il faut évacuer la garderie et se rendre à l'abri désigné, fermer la garderie ou modifier la procédure.
4. Dans le cas des garderies collectives, communiquer avec l'inspecteur d'hygiène publique pour faire une évaluation des risques, parce que les pannes de services publics ou le refoulement des égouts peuvent entraîner des risques pour la santé des enfants et des adultes. Communiquer avec le service local de protection contre l'incendie pour déterminer si la panne ou le refoulement des égouts entraîne un risque d'incendie (par exemple, si le système de sécurité-incendie ne fonctionne plus ou qu'une sortie est bloquée) et pour savoir s'il y a d'autres mesures à prendre dans ce cas.
5. Suivre les étapes de la procédure d'évacuation ou de fermeture, le cas échéant.

# Réactions anaphylactique





# F. Réactions anaphylactiques

## À ce propos

Ces termes sont utilisés pour désigner une allergie mortelle. Beaucoup de garderies ont déjà établi des lignes directrices pour répondre aux besoins des enfants atteints d'anaphylaxie.

Dans tout le Canada, les garderies et les commissions scolaires sont en train d'établir des lignes directrices très variées pour répondre aux besoins des enfants atteints d'anaphylaxie. Pour être efficaces, ces lignes directrices doivent être assez souples pour pouvoir s'appliquer à différents allergènes, à l'âge et au niveau de maturité des enfants, et aux différentes propriétés physiques et structures organisationnelles des garderies.

Malgré tous les efforts des parents et des garderies, aucune personne ou organisation ne peut garantir un milieu exempt d'allergies. La seule façon de protéger les enfants que l'on sait être à risque est d'éviter les allergènes. C'est une question de vie ou de mort. Les garderies doivent avoir un plan clair pour réagir aux urgences dues aux problèmes d'anaphylaxie. Lorsqu'une telle urgence se produit, une piqûre d'épinéphrine donne en général assez de temps pour amener l'enfant à l'hôpital. Sans épinéphrine, l'enfant peut mourir dans les minutes qui suivent.

Conformément à la *Charte sur la sécurité des enfants en garderie*, les garderies doivent avoir des lignes directrices à suivre lorsqu'on leur signale qu'un enfant a une allergie pouvant être mortelle (confirmée par diagnostic) et peut avoir besoin qu'on lui fasse immédiatement une piqûre d'adrénaline au moyen d'un auto-injecteur.

Puisque le plan de soins de santé personnalisé ou le plan d'intervention en cas d'urgence est établi lorsqu'un enfant s'inscrit à la garderie ou lorsqu'un diagnostic indique qu'il est atteint d'une allergie pouvant être mortelle, sa date de renouvellement varie. Les auto-injecteurs d'adrénaline peuvent aussi arriver à expiration n'importe quand dans l'année. Il est important d'avoir une procédure en place pour veiller à ce que les plans soient mis à jour et à ce que les auto-injecteurs soient remplacés à la date voulue. Ceci peut être fait simplement en inscrivant la date d'expiration sur un calendrier commun et en prévoyant un rappel environ un mois avant cette date. Ainsi, il y aura assez de temps pour renouveler le plan ou remplacer l'auto-injecteur d'adrénaline.

## Renseignements utiles

*Le soin des enfants atteints d'anaphylaxie dans le cadre d'un programme de garde d'enfants*, que l'on peut trouver sur le site [manitoba.ca/gardedenfants](http://manitoba.ca/gardedenfants), en cliquant sur Publications, contient des directives et des outils visant à aider les fournisseurs de services à établir des lignes directrices en ce qui concerne les allergies pouvant être mortelles.

Examinez votre politique à l'intention des parents afin de vérifier que les rôles et responsabilités des groupes et individus ci-dessous sont expliqués :

- les parents d'enfants atteints d'allergies pouvant être mortelles
- tous les parents

Examinez votre formulaire d'inscription pour vérifier qu'il contient bien une question précise sur l'anaphylaxie et d'autres problèmes médicaux. Voir l'exemple de formulaire à l'annexe.

Rappelez régulièrement aux parents de ne pas amener à la garderie certains allergènes. Vous pouvez, par exemple, inclure des rappels dans les bulletins et les notes relatives aux fêtes et jours spéciaux.

## Quoi écrire

Décrivez les rôles et responsabilités du fournisseur de services, des parents et des enfants. Décrivez la procédure qui permet de veiller à ce que la planification et la formation soient effectuées lorsque les parents d'un enfant atteint d'une allergie pouvant être mortelle inscrivent celui-ci à la garderie ou lorsqu'on apprend qu'un enfant inscrit est atteint d'une telle allergie.

L'exemple de procédure à suivre qui figure dans la prochaine section est une adaptation des pages 8 à 10 du document *Le soin des enfants atteints d'anaphylaxie dans le cadre d'un programme de garde d'enfants*, pour ce qui est des rôles et responsabilités de différentes personnes.

# Exemple de lignes directrices et de procédure relatives à l'anaphylaxie

## ANAPHYLAXIE (ALLERGIES POUVANT ÊTRE MORTELLES)

La procédure à suivre dans les cas ci-dessous est décrite plus bas :

- un diagnostic indique qu'un enfant qui est déjà à la garderie est atteint d'une allergie pouvant être mortelle
- un enfant qui va être inscrit à la garderie a une allergie pouvant être mortelle

### IMPORTANT

**Appelez immédiatement une ambulance pour amener l'enfant à l'hôpital si un auto-injecteur a été utilisé.**

La communauté entière a un rôle à jouer pour protéger les enfants que l'on sait être atteints d'anaphylaxie et qui sont gardés en milieu communautaire. Afin de limiter les risques et de réagir rapidement en cas d'urgence, les parents, les enfants et les remplaçants doivent comprendre et assumer leurs responsabilités.

### Responsabilités du fournisseur de services :

1. Collaborer aussi étroitement que possible avec les parents de l'enfant allergique et mettre à jour régulièrement les noms et numéros de téléphone des personnes à joindre en cas d'urgence.
2. Commencer immédiatement à prendre des dispositions pour établir un plan de soins de santé personnalisé ou un plan d'intervention en cas d'urgence qui soit adapté à l'âge et à la maturité de l'enfant, à l'allergène en question et à la situation particulière de la garderie.
3. Présenter au Système commun d'orientation et de réception des demandes, avec les parents, une demande qui comprenne une Autorisation de divulguer des renseignements, en rappelant aux parents qu'il faudra la remplir une fois par an.
4. Demander aux parents de remplir une Autorisation d'administrer de l'adrénaline par auto-injecteur.
5. Communiquer avec l'infirmière de la santé publique (ou un organisme de soins infirmiers à contrat, si l'infirmière de la santé publique n'est pas disponible) pour établir le plan de soins de santé personnalisé ou le plan d'intervention en cas d'urgence et prévoir les séances de formation.
6. Informer les autres parents du fait qu'un enfant atteint d'une allergie pouvant être mortelle est en contact direct avec leur enfant (avec l'autorisation écrite des parents) et leur demander leur soutien et leur coopération.

7. S'il n'est pas approprié que l'enfant ait un auto-injecteur, à cause de son stade de développement, veiller à garder l'auto-injecteur dans une sacoche de ceinture ou à ce que l'auto-injecteur soit placé dans un endroit sûr, NON FERMÉ À CLÉ, et accessible uniquement aux adultes responsables.
8. Mettre en œuvre une politique et une procédure pour réduire les risques de réactions anaphylactiques dans la garderie :
  - Informer tous les remplaçants de la présence d'un enfant atteint d'anaphylaxie et leur dire quels sont les allergènes et le traitement. Ne pas oublier de leur dire quoi faire en cas d'urgence.
  - Ranger le plan de soins de santé personnalisé ou le plan d'intervention en cas d'urgence à un endroit accessible, sans compromettre l'aspect confidentiel de ce document; laisser des renseignements organisés, bien en vue et accessibles pour les remplaçants.
  - Mettre des affiches relatives aux allergies, avec des photos, dans la salle du personnel, la cuisine, la salle à manger et les autres endroits appropriés (avec l'autorisation écrite des parents).
  - Établir un plan de sécurité pour les excursions et les activités parascolaires.
  - Discuter de l'anaphylaxie avec les autres enfants, en employant des termes adaptés à leur âge.
  - Encourager les enfants à ne pas partager ou échanger leurs dîners ou leurs goûters.
  - Choisir des produits qui sont sans danger pour tous les enfants de la garderie (il est recommandé de demander des suggestions aux parents).
  - Expliquer aux enfants qui ont des allergies pouvant être mortelles qu'ils ne doivent manger que ce qu'ils amènent de chez eux, s'il y a lieu.
  - Insister auprès de tous les enfants sur le fait qu'il faut se laver les mains avant et après les repas.
  - Observer la politique de réduction des risques dans les salles à manger et les salles communes.
  - Appliquer les règles relatives à l'intimidation et aux menaces.
  - Faire les préparations nécessaires pour les excursions, en veillant à ce que l'on amène les auto-injecteurs et en tenant compte du plan d'intervention d'urgence dans la planification de l'excursion.
9. Veiller à ce qu'il y ait des processus pour :
  - surveiller la date d'expiration du plan de soins de santé personnalisé ou du plan d'intervention en cas d'urgence d'un enfant;
  - examiner la situation chaque année et présenter une demande au Système commun d'orientation et de réception des demandes pour qu'il y ait un plan de soins de santé personnalisé ou un plan d'intervention en cas d'urgence pour chaque enfant ayant une allergie pouvant être mortelle;

- organiser une séance de perfectionnement professionnel annuelle par l'entremise du service de soins infirmiers.
- surveiller les dates d'expiration des auto-injecteurs d'adrénaline des enfants et rappeler ces dates aux parents, au besoin;
- de temps en temps, rappeler aux autres parents de la garderie combien il est important de veiller à ce que les dîners et les goûters de leurs enfants ne contiennent pas d'allergènes.

10. Dans le cas des garderies collectives :

- Vérifier que tous les titulaires de licence sont conscients du fait que l'enfant est atteint d'anaphylaxie et qu'ils connaissent les allergènes en question, ainsi que le traitement nécessaire.
- Veiller à ce que tous les titulaires de licence reçoivent une formation annuelle du Système commun d'orientation et de réception des demandes sur les soins à donner à l'enfant atteint d'anaphylaxie et sur la façon d'utiliser un auto-injecteur.

### **Responsabilités des parents d'un enfant atteint d'anaphylaxie :**

1. Signaler les allergies et les besoins de l'enfant au fournisseur de services.
2. Fournir à leur enfant un auto-injecteur n'ayant pas atteint sa date d'expiration. Si l'enfant ne peut pas le garder lui-même, à cause de son stade de développement, les parents doivent confirmer que l'auto-injecteur est placé dans un endroit sûr, NON FERMÉ À CLÉ, et accessible uniquement aux adultes responsables, ou que le fournisseur de services garde l'auto-injecteur sur sa personne.
3. Veiller à ce que leur enfant ait un bracelet d'identité médical et à ce qu'il le porte.
4. Présenter tous les documents nécessaires, au besoin.
5. Fournir à la garderie des auto-injecteurs d'adrénaline qui n'ont pas dépassé leur date d'expiration.
6. Veiller à ce que l'on emporte les auto-injecteurs en excursion.
7. Participer à l'établissement d'un plan de soins de santé personnalisé ou d'un plan d'intervention en cas d'urgence pour leur enfant. Ce plan sera mis à jour tous les ans.
8. Être prêts à fournir des aliments sans danger pour leur enfant, y compris pour les occasions spéciales.
9. Soutenir le fournisseur de services au besoin.
10. Apprendre à leur enfant (en fonction de son stade de développement) :
  - à reconnaître les premiers signes d'une réaction anaphylactique;
  - à savoir où se trouve leur médicament et qui peut aller le chercher;
  - à communiquer clairement lorsqu'elle ou il sent venir une réaction;
  - à garder son auto-injecteur sur sa personne (par exemple, dans une sacoche de ceinture);

- ❑ à ne pas partager de goûter, de dîner ou de boisson;
- ❑ à comprendre l'importance de se laver les mains;
- ❑ à signaler au fournisseur de services ou aux parents toute intimidation ou menace;
- ❑ à assumer autant que possible la responsabilité de sa propre sécurité.

### **Responsabilités de tous les parents :**

1. Coopérer avec la garderie pour éliminer les allergènes des dîners et des goûters qu'ils amènent.
2. Participer à des séances d'information destinées aux parents.
3. Encourager leurs enfants à respecter les enfants atteints d'anaphylaxie et la politique de la garderie.
4. Informer le fournisseur de services avant de distribuer de la nourriture à des enfants de la garderie.

### **Responsabilités de l'enfant atteint d'anaphylaxie :**

1. S'efforcer dans la mesure du possible d'éviter les allergènes, entre autres en lisant les étiquettes et en faisant attention à ce qu'il ou elle mange (en fonction de son stade de développement).
2. Ne manger que des aliments amenés de la maison, le cas échéant.
3. Se laver les mains avant et après manger.
4. Apprendre à reconnaître les premiers signes d'une réaction anaphylactique (en fonction de son stade de développement).
5. Informer rapidement le fournisseur de services dès qu'il ou elle a été exposé à un allergène ou que des symptômes apparaissent (en fonction de son stade de développement).
6. Porter un bracelet d'identité médical.
7. Garder un auto-injecteur sur sa personne en tout temps, dans une sacoche de ceinture, par exemple (en fonction de son stade de développement).
8. Savoir se servir de l'auto-injecteur (en fonction de son stade de développement).

### **Responsabilités de tous les enfants (en fonction de leur stade de développement) :**

1. Apprendre à reconnaître les symptômes d'une réaction anaphylactique.
2. Éviter de partager la nourriture, surtout avec les enfants atteints d'anaphylaxie.
3. Observer les règles sur les allergènes à ne pas amener à la garderie et sur le lavage des mains (en fonction de leur stade de développement).
4. Éviter d'intimider un enfant atteint d'anaphylaxie ou de s'en moquer.

# Accidents chimiques



# G. Accidents mettant en cause des produits chimiques ou des matières dangereuses

## À ce propos

Les accidents peuvent se produire à l'intérieur ou à l'extérieur de la garderie. Un mélange accidentel de produits de nettoyage (par exemple, la combinaison d'eau de javel et d'ammoniaque crée du chlore gazeux, qui est très dangereux), un accident de transport ou un incendie peuvent entraîner la production de vapeurs chimiques dangereuses.

En cas d'accident chimique dans la garderie, vous devez faire sortir les enfants et les adultes et appeler les pompiers immédiatement.

En cas d'accident chimique près de la garderie, le personnel d'intervention d'urgence (pompiers, police et autorités locales) vous préviendra. Ce personnel déterminera également si vous devez appliquer la procédure d'évacuation ou la procédure d'abri sur place.

Si on vous ordonne de vous abriter sur place, vous devez avoir une marche à suivre pour faire rentrer tout le monde et protéger l'air de la garderie contre la fumée ou les produits toxiques qui se trouvent dans les environs. Il n'est pas nécessaire dans cette situation de vous réfugier dans un local de protection. Vous devez commencer à préparer l'évacuation, pour le cas où le service d'intervention d'urgence l'ordonnerait.

La plupart des maisons du Manitoba sont construites en fonction de nos conditions météorologiques hivernales extrêmes et contiennent des pare-vapeur et des matériaux isolants. Ceci aide également à empêcher les vapeurs chimiques de pénétrer à l'intérieur. Si on vous dit de rester à l'intérieur, prenez des précautions pour protéger l'air de la garderie en :

- fermant et verrouillant toutes les portes et les fenêtres extérieures;
- fermant autant de portes intérieures que possible;
- éteignant tout système de circulation de l'air qui communique avec l'extérieur;
- utilisant de la pellicule plastique pour aliments, du papier ciré ou du papier d'aluminium pour couvrir hermétiquement les ventilateurs et les grilles à air des salles de bain, les hottes de cuisinières, les conduits de ventilation des sècheuses, les grilles des foyers et les autres ouvertures sur l'extérieur, dans la mesure du possible, si vous avez assez de temps.

Si vous êtes dans une maison ancienne ou que vos fenêtres sont vieilles et ferment mal, vous pouvez prendre des mesures supplémentaires pour protéger l'air de la garderie en :

- bouchant toutes les fissures évidentes autour des fenêtres et des portes extérieures (servez-vous de ruban-cache large, plutôt que de ruban adhésif en toile, pour pouvoir l'enlever plus facilement si on vous ordonne d'évacuer la garderie)
- appliquant une pellicule de plastique sur toute la fenêtre.



La façon la plus rapide d'arrêter les systèmes de circulation de l'air qui communiquent avec l'extérieur est d'éteindre l'électricité au niveau du disjoncteur. Indiquez clairement les disjoncteurs correspondant aux systèmes ci-dessous et passez-les en revue régulièrement avec les remplaçants et les personnes qui vivent dans la maison, afin que la procédure puisse être appliquée rapidement si l'on vous dit, par exemple, de rester à l'intérieur de la garderie en raison d'un accident chimique :

- chauffage et climatisation
- chauffe-eau
- sècheuse
- ventilateur des cuisines, des salles de bain et des autres salles

## Renseignements utiles

Consultez le site Web de Brandon ([brandon.ca](http://brandon.ca)) pour en savoir plus sur la procédure d'abri sur place en cas d'accident chimique. N'oubliez pas de visionner la vidéo sur l'abri sur place, en français ou en anglais. Cliquez sur Living in Brandon, puis sur Community Safety, et enfin sur Emergency Preparedness Program.

Les plans communautaires d'intervention d'urgence contiennent des renseignements sur les matières dangereuses entreposées, fabriquées et utilisées dans la région. Songez à demander au président de votre groupe de réseautage d'obtenir de plus amples renseignements auprès de votre coordonnateur communautaire des mesures d'urgence. Réfléchissez aussi à la proximité des routes ou du chemin de fer, qui permettent le transport de produits chimiques et d'autres matières dangereuses.

Selon le plan d'intervention d'urgence de votre communauté, les autorités locales ont peut-être prévu le transport jusqu'à un refuge en cas d'urgence communautaire, comme un accident mettant en cause des produits chimiques ou d'autres matières dangereuses.

N'oubliez pas que bien des étapes de la procédure d'abri sur place sont les mêmes pour diverses situations et que la procédure peut être modifiée selon le type de situation.

## Quoi écrire

1. Décrivez ce que vous ferez s'il y a un accident mettant en cause des produits chimiques ou d'autres matières dangereuses à l'intérieur de la garderie.
2. Décrivez votre procédure d'abri sur place s'il y a un accident chimique à l'extérieur de la garderie.

## Affiche

Il est plus simple pour vous ou un remplaçant de savoir quoi faire s'il y a une affiche qui indique clairement les principales étapes à suivre en cas d'urgence. Pour qu'il soit facile de s'y reporter, mettez l'affiche au début de la procédure détaillée, dans votre plan de sécurité amélioré. Vous trouverez un exemple dans la section ci-dessous.

- Protection sur place : Accident chimique hors de la garderie*

# Exemple de procédure relative aux accidents chimiques

## PROCÉDURE RELATIVE AUX ACCIDENTS CHIMIQUES

La procédure figurant bas sera utilisée en cas d'accident chimique :

- à l'intérieur de la garderie (par exemple, si on mélange des produits d'entretien)
- dans les environs extérieurs de la garderie

### Accident chimique à l'intérieur de la garderie

1. Mettre immédiatement en oeuvre la procédure d'évacuation.
2. Composer le **911** pour appeler les pompiers et leur dire de quel genre d'urgence il s'agit.

### Accident chimique à l'extérieur de la garderie

1. Mettre en oeuvre la procédure d'abri sur place ou d'évacuation, selon les directives du personnel du service d'intervention d'urgence.
2. Suivre les étapes de la procédure d'évacuation ou d'abri sur place en cas d'accident chimique à l'extérieur de la garderie.

#### Procédure d'abri sur place : accident chimique à l'extérieur de la garderie

1. Si les enfants les plus âgés jouent dans la cour, les appeler pour qu'ils rentrent immédiatement.
2. Dans le cas des garderies collectives, si un adulte est parti en excursion avec les enfants, l'appeler pour lui dire d'amener tout le monde à l'abri immédiatement à l'intérieur et de rappeler pour indiquer où se trouve le groupe.
3. Faire l'appel pour vérifier si tous les enfants sont là. Vérifier que tous les adultes sont à l'intérieur et en sécurité.
4. Fermer et verrouiller toutes les portes extérieures.
5. Fermer autant de portes intérieures que possible.
6. Éteindre les systèmes de ventilation au disjoncteur.
7. Communiquer avec les écoles et les services de transport pour leur dire de ne pas amener les enfants à la garderie ou de ne pas venir les chercher jusqu'à nouvel ordre, et prenez des dispositions pour que l'on s'occupe des enfants.

8. Préparer l'évacuation en :

- veillant à ce que le sac à dos d'urgence (qui contient la trousse de premiers soins, les dossiers des enfants, l'autorisation parentale pour le traitement médical d'urgence, la liste des numéros de téléphone d'urgence, ainsi que les coordonnées des écoles et des services de transport) soit prêt, au cas où l'on ordonne l'évacuation;
- veillant à ce que les médicaments et l'équipement spécialisé pour les enfants ayant des besoins supplémentaires soient prêts.

9. Communiquer dès que possible avec les parents par téléphone, courriel ou message textuel.

10. Dire aux parents de ne pas venir dans les environs et d'écouter les médias locaux pour avoir des renseignements à jour sur la situation.

11. Si le temps le permet et si besoin est, prenez des mesures supplémentaires pour protéger l'air de la garderie en :

- bouchant toutes les fissures évidentes autour des fenêtres et des portes extérieures;
- mettant des serviettes mouillées roulées au bas des portes;
- couvrant hermétiquement les ventilateurs et les grilles à air des salles de bain, les hottes de cuisinières, les conduits de ventilation des sècheuses, les grilles des foyers et les autres ouvertures sur l'extérieur;
- appliquant une pellicule de plastique sur toute la fenêtre.

12. Avertir les enfants et les adultes quand le personnel du service d'intervention d'urgence indique qu'il est possible de sortir sans danger.

**Après l'incident :**

1. distribuez une lettre brève pour expliquer l'incident aux parents et leur signaler le suivi qui sera fait, s'il y a lieu;
2. signalez l'incident au coordonnateur des services de garderie;
3. si nécessaire, communiquez avec l'office régional de la santé dans les 24 heures qui suivent l'incident, pour demander des conseils, des ressources ou un soutien direct à l'équipe d'intervention communautaire d'urgence.

# ABRI SUR PLACE

## ACCIDENT CHIMIQUE À L'EXTÉRIEUR DE LA GÂRDERIE

- Amenez les enfants et les adultes à l'intérieur
- S'il y a lieu, avertissez les adultes en excursion avec des enfants qu'il faut se réfugier immédiatement à l'intérieur
- Faites l'appel de tous les enfants
- Fermez et verrouillez toutes les fenêtres et les portes extérieures
- Mettez les disjoncteurs à la position « Arrêt » pour couper la circulation de l'air à partir de l'extérieur
- Fermez autant de portes intérieures que possible
- Avertissez les écoles et les services de transport et prenez des dispositions pour que l'on s'occupe des enfants
- Préparez tous les renseignements et les fournitures nécessaires et soyez prêts pour l'évacuation
- Écoutez les médias locaux pour avoir des nouvelles

# RESTEZ À L'INTÉRIEUR

ATTENDEZ LES DIRECTIVES DES SERVICES  
D'URGENCE

# Alertes à la bombe



# H. Alertes à la bombe

## À ce propos

Le risque d'une alerte à la bombe dans une garderie familiale est très peu élevé. Cependant, si cela se produit, vous ressentirez moins de stress et vous pourrez mieux protéger tout le monde en étant bien préparé. La présence d'une vraie bombe est peu probable, mais toutes les menaces doivent être prises au sérieux et examinées.

Bien que les alertes à la bombe soient en général communiquées par téléphone, il arrive qu'elles le soient par écrit. En cas d'alerte à la bombe il faut être vigilant si quelqu'un fait une livraison inattendue ou laisse un article suspect dans la garderie. Il ne faut pas toucher ou essayer de déplacer le paquet, la lettre, l'objet ou le message écrit.

Les alertes à la bombe reçues par téléphone doivent être prises en note de façon aussi précise que possible. Si la garderie a un afficheur ou un dépisteur d'appel et que le numéro n'a pas été occulté, prenez note du numéro de téléphone. Sachez que le dépisteur d'appel ne fonctionne pas si l'appel est un interurbain ou s'il provient d'une région qui n'a pas ce service. Selon la nature de l'appel ou du message écrit, il faut prendre des mesures adaptées pour protéger les vies et les biens, y compris l'évacuation.

Vous devez évaluer la situation et décider, en fonction de l'information à votre disposition, s'il y a un risque immédiat pour la sécurité.

- En cas d'alerte à la bombe, composez le 911 immédiatement pour appeler la police et suivez les directives données par celle-ci pour déterminer quelles mesures vous devriez prendre.
- Si la garderie a reçu une alerte à la bombe et qu'on découvre un paquet suspect, il existe un danger immédiat. Vous devez commencer immédiatement la procédure d'évacuation et composer le 911 pour appeler la police.

## Renseignements utiles

Reportez-vous au formulaire sur les appels menaçants, qui figure à l'annexe, pour prendre des notes si vous recevez un tel appel. Vous pourriez garder ce formulaire près du téléphone, pour y avoir accès facilement. Ce même formulaire est aussi mentionné dans la section I : Comportement menaçant.

Reportez-vous aux caractéristiques d'un paquet, d'une lettre ou d'un objet suspects (et aux lignes directrices pour fouiller la garderie) qui figurent à l'annexe. Vous pourriez garder ce formulaire dans le plan de sécurité pour qu'on y ait accès facilement.

## Quoi écrire

Décrivez ce que vous ferez dans les situations suivantes :

- alerte à la bombe reçue par téléphone ou par écrit
- alerte à la bombe reçue et objet suspect trouvé

N'oubliez pas de prévoir la façon dont vous communiquerez :

- à l'intérieur et à l'extérieur de la garderie;
- avec les parents des enfants inscrits à la garderie;
- avec les autres titulaires de licence s'ils se trouvent dans un autre endroit de la maison, dans la cour ou en excursion (dans le cas des garderies collectives).

# Exemple de procédure relative aux alertes à la bombe

## PROCÉDURE RELATIVE AUX ALERTES À LA BOMBE

La procédure figurant plus bas indique comment réagir en cas :

- d'alerte à la bombe reçue par téléphone ou par écrit;
- d'alerte à la bombe reçue et d'objet suspect trouvé.

### IMPORTANT

Si vous recevez une alerte à la bombe ou que vous trouvez un paquet suspect, **NE VOUS SERVEZ PAS** de moyens de communication sans fil (téléavertisseur, téléphone cellulaire, Blackberry, appareil radio émetteur-récepteur, etc.).

### Alerte à la bombe reçue par téléphone ou par écrit

1. Si vous recevez une alerte à la bombe par téléphone, servez-vous du formulaire sur les appels menaçants afin de prendre note d'autant de détails que possible.
2. Si vous recevez une alerte à la bombe par écrit, **NE LA TOUCHEZ PAS OU NE LA DÉPLACEZ PAS** (même si elle a déjà été déplacée).
3. Déterminez, d'après les renseignements à votre disposition, s'il existe un danger immédiat.
4. Dites aux enfants et aux adultes de **NE PAS** se servir de moyens de communication sans fil, quels qu'ils soient.
5. Dans le cas des garderies collectives, si un adulte est dans la cour avec les enfants, dites-lui de rester dehors ou de se rendre à l'abri désigné.
6. Dans le cas des garderies collectives, si un adulte est en excursion avec les enfants loin de la garderie, communiquez avec cette personne pour lui dire de ne pas revenir jusqu'à nouvel ordre, ou de se rendre à l'abri désigné.
7. Composez le **911** en vous servant d'une ligne terrestre et demandez conseil à la police.
8. En consultation avec la police, déterminez s'il y a un danger immédiat, d'après les renseignements disponibles, et décidez s'il faut lancer la procédure d'évacuation.

9. Donnez à la police le numéro de téléphone de la personne qui a appelé, si vous avez pu l'obtenir grâce à l'afficheur ou au dépisteur d'appel.
10. Veillez à ce que la personne qui a reçu l'appel menaçant ou qui a trouvé le message écrit soit présente pour répondre aux questions de la police.
11. S'il y a un danger imminent pour la sécurité, mettez en œuvre la procédure d'évacuation.

### **Après l'incident :**

1. distribuez une lettre brève pour expliquer l'incident aux parents et leur signaler le suivi qui sera fait, s'il y a lieu;
2. signalez l'incident au coordonnateur des services de garderie;
3. si nécessaire, communiquez avec l'office régional de la santé dans les 24 heures qui suivent l'incident, pour demander des conseils, des ressources ou un soutien direct à l'équipe d'intervention communautaire d'urgence.

## **Alerte à la bombe et objet suspect**

**Si quelqu'un reçoit une alerte à la bombe et qu'on trouve un paquet, une lettre ou un objet suspect, il y a un risque immédiat pour la sécurité.**

1. Évacuez la zone où l'objet suspect a été trouvé et fermez la porte qui mène à cet endroit;
2. Dites aux enfants et aux adultes de NE PAS se servir de moyens de communication sans fil, quels qu'ils soient;
3. Suivez la procédure d'évacuation, en évitant l'endroit où a été trouvé l'objet suspect;
4. Composez le 911 en vous servant d'une ligne terrestre et indiquez la nature de l'urgence;
5. Donnez à la police le numéro de téléphone de la personne qui a appelé, si vous avez pu l'obtenir grâce à l'afficheur ou au dépisteur d'appel;
6. Dans le cas des garderies collectives, si un adulte est en excursion avec les enfants loin de la garderie, communiquez avec cette personne en utilisant la ligne terrestre pour lui dire de ne pas revenir jusqu'à nouvel ordre, ou de se rendre à l'abri désigné;
7. Veillez à ce que la personne qui a reçu l'appel menaçant ou qui a trouvé le message écrit soit présente pour répondre aux questions de la police.



## Après l'incident :

1. distribuez une lettre brève pour expliquer l'incident aux parents et leur signaler le suivi qui sera fait, s'il y a lieu;
2. signalez l'incident au coordonnateur des services de garderie;
3. si nécessaire, communiquez avec l'office régional de la santé dans les 24 heures qui suivent l'incident, pour demander des conseils, des ressources ou un soutien direct à l'équipe d'intervention communautaire d'urgence.

# Comportement menaçant



# I. Comportement menaçant

## À ce propos

Il est important de prendre des mesures pour prévenir les comportements menaçants et, si une personne est perturbée ou devient menaçante, pour pouvoir la calmer. Ceci s'applique particulièrement aux fournisseurs de services de garde en milieu familial, car ils sont souvent l'unique adulte avec les enfants.

Les suggestions suivantes peuvent être utiles :

- Ayez des directives relatives aux parents qui soient justes et compréhensibles. Veillez à ce que les parents sachent ce qu'ils peuvent attendre de vous et ce que vous attendez d'eux. N'hésitez pas à encourager la discussion et à expliquer votre politique au cours des rencontres relatives à l'inscription.
- Veillez à ce que votre politique encourage le partenariat avec les parents. Ceux-ci devraient pouvoir vous parler tous les jours des événements positifs de la vie de leur enfant, ainsi que de leurs préoccupations. Ceci permet d'avoir des bonnes relations et d'éviter que les préoccupations ne causent de la colère et des comportements menaçants de la part des parents.
- Votre politique devrait exiger que les parents vous préviennent si une autre personne vient chercher leur enfant. Si vous ne connaissez pas la personne, vous lui demanderez une pièce d'identité.
- Veillez à ce que les parents sachent qu'il faut qu'ils vous avertissent s'il y a des changements en ce qui concerne les personnes autorisées à venir chercher l'enfant. Vous devez alors mettre à jour la liste de ces personnes.
- Veillez à ce que les remplaçants soient conscients des modalités des ententes de garde et dites-leur quoi faire si le parent qui n'a pas la garde d'un enfant se présente en dehors des heures prévues.
- N'oubliez pas de verrouiller vos portes afin qu'aucun inconnu ne puisse entrer.
- Songez à emporter un téléphone sans fil quand vous allez dans la cour et un téléphone cellulaire quand vous êtes loin de la garderie, afin de pouvoir appeler à l'aide si besoin est.
- Si vous avez un système de sécurité surveillé par une compagnie, sachez comment vous servir de l'alarme de détresse pour communiquer rapidement avec la police.
- Inscrivez-vous à des stages de perfectionnement professionnel afin d'apprendre comment faire face aux situations difficiles.

Chaque situation menaçante est différente. La meilleure chose à faire est de donner la priorité à la sécurité des enfants et des adultes. À mesure que la situation évolue, vous devrez vous servir de votre jugement.

Il est très important d'éviter que les situations dangereuses n'empirent. Étant donné que la sécurité physique des enfants, et la vôtre, pourraient être en danger, il faut que vous tentiez de calmer la personne. Dites-lui que vous comprenez qu'elle est très en colère et évitez de discuter avec elle et de dire des choses qui pourraient l'énerver encore plus. Expliquez-lui calmement que vous devez vous occuper des enfants et demandez-lui de s'en aller. S'il s'agit d'un parent, prenez rendez-vous pour parler du problème.

En prévoyant un rendez-vous, vous donnez à la personne le temps de se calmer et vous pouvez communiquer avec votre coordonnateur des services de garderie pour lui demander des conseils et de l'aide. Selon la gravité de la situation, vous devrez peut-être aussi contacter la police.

La page du service de police de Winnipeg qui porte sur la sécurité personnelle au travail suggère les choses suivantes :

**Lorsque quelqu'un vous menace, IL FAUT :**

1. rester calme;
2. prendre la menace au sérieux;
3. évaluer la situation;
4. signaler ce qui s'est passé et prendre note des détails.

**Lorsque quelqu'un vous menace, IL NE FAUT PAS :**

1. paniquer;
2. supplier;
3. discuter ou envenimer la situation;
4. oublier de signaler l'incident.

Une personne menaçante qui est armée représente un danger plus élevé pour tout le monde. Il est important d'éloigner rapidement les enfants (et les autres adultes, s'il y a lieu) du danger, d'aller s'abriter ou de s'allonger par terre. Il est urgent de communiquer avec la police.

Lorsque vous appelez la police à l'aide, il est important de préciser :

- que vous appelez d'une garderie;
- quelle est la nature de l'urgence;
- votre adresse;
- où se trouve exactement la personne menaçante, à l'intérieur de la maison ou sur votre terrain.

Selon la gravité de la situation, vous devrez peut-être lancer la procédure d'abri sur place pour vous protéger et protéger les enfants de la personne dangereuse qui se trouve dans votre garderie ou sur votre terrain. S'il se passe quelque chose de dangereux dans les environs, vous devez vous abriter sur place. Les différences majeures entre les deux types de procédures d'abri sur place en cas de comportement menaçant sont les suivantes :

- l'ordre des différentes étapes (quand faut-il composer le **911**, par exemple)
- l'information qu'il faut fournir à la police
- la nécessité d'emmener les enfants dans les locaux de protection ou simplement de les éloigner des portes et des fenêtres
- la nécessité de fermer les stores ou les rideaux des fenêtres extérieures ou de les laisser ouverts

## Comportement menaçant d'une personne présente dans votre garderie ou sur votre terrain

Pour vous préparer à l'éventualité d'avoir à faire face à une personne menaçante dans votre garderie, il faut que vous réfléchissiez aux endroits qui pourraient servir de locaux de protection pour les enfants. Par exemple, il pourrait s'agir d'une chambre au rez-de-chaussée ou d'une pièce située au sous-sol, près d'une salle de jeu. Si possible, cette pièce devrait avoir une porte qui peut être verrouillée (on doit pouvoir l'ouvrir facilement de l'intérieur, conformément au *Code de prévention des incendies du Manitoba*) et, de préférence, un téléphone. Vous devrez vous servir de votre jugement, selon la situation, pour décider de l'endroit le plus sûr.

Si vous êtes la seule personne adulte à la garderie, il peut être difficile ou même impossible d'emmener les enfants dans le local de protection tout en calmant la personne. Vous déciderez peut-être d'emmener les enfants dans une pièce sûre et d'appeler la police immédiatement. Si un membre de votre famille ou l'un des parents est présent, vous pourriez lui demander d'emmener les enfants dans le local de protection et d'appeler la police tandis que vous tentez de parler à la personne.

Dans le cas des garderies collectives, la procédure doit mentionner que l'un des fournisseurs de services emmènera les enfants en lieu sûr et appellera la police.

Votre procédure devrait comprendre les mesures suivantes pour le cas où une personne présente dans votre garderie deviendrait menaçante :

- Emmenez tout le monde dans le local de protection (lieu sûr, loin de la personne en question).
- Composez le **911**.
- NE FERMEZ PAS les rideaux ou les stores parce qu'il faut que la police puisse voir à l'intérieur de la maison.
- Dans le cas des garderies collectives, si un adulte est en excursion avec les enfants loin de la garderie, communiquez avec cette personne pour lui dire de NE PAS revenir à la garderie. Discutez avec elle pour trouver un lieu sûr où elle puisse emmener les enfants.
- Communiquez avec les écoles concernées et dites-leur qu'il ne faut pas que les enfants viennent à la garderie. Prenez des dispositions avec les responsables que l'on s'occupe des enfants.

Votre procédure devrait comprendre les mesures suivantes pour le cas où une personne présente sur le terrain de votre garderie deviendrait menaçante :

- Faites rentrer tout le monde rapidement.
- Verrouillez les portes et les fenêtres extérieures.
- Emmenez tout le monde dans le local de protection, loin des portes et fenêtres extérieures.
- Composez le **911**.
- Fermez les rideaux et les stores.
- Dans le cas des garderies collectives, si un adulte est en excursion avec les enfants loin de la garderie, communiquez avec cette personne pour lui dire de NE PAS revenir à la garderie. Discutez avec elle pour trouver un lieu sûr où elle peut emmener les enfants.
- Communiquez avec les écoles concernées et dites-leur qu'il ne faut pas que les enfants viennent à la garderie. Prenez des dispositions avec les responsables pour que l'on s'occupe des enfants.

## Comportement menaçant d'une personne dans les environs

Si vous entendez parler d'une personne menaçante dans les environs, il est moins urgent de composer le 911. Votre procédure devrait comprendre les mesures suivantes :

- Faites rentrer tout le monde rapidement.
- Fermez et verrouillez les portes et les fenêtres extérieures.
- Emmenez tout le monde dans le local de protection, loin des portes et fenêtres extérieures.
- Dans le cas des garderies collectives, si un adulte est en excursion avec les enfants loin de la garderie, communiquez avec cette personne pour lui dire de NE PAS revenir à la garderie. Discutez avec elle pour trouver un lieu sûr où elle puisse emmener les enfants.
- Communiquez avec les écoles concernées et dites-leur qu'il ne faut pas que les enfants viennent à la garderie. Prenez des dispositions avec les responsables pour que l'on s'occupe des enfants.
- Composez le 911 pour vérifier que la police est au courant de la situation.

Si vous vous servez de terrains de jeu publics, il serait bon de réfléchir aux mesures à prendre dans le cas où une personne deviendrait menaçante pendant que vous y êtes avec les enfants.

## Menace reçues par téléphone ou par écrit

On peut aussi recevoir des menaces par écrit, par téléphone ou par message laissé dans la boîte vocale. Il est important de prendre des notes au sujet de la menace, en écrivant, par exemple, où elle a été trouvée ou quand elle a été reçue.

Les fournisseurs de services et les personnes qui vivent dans la maison doivent savoir les choses suivantes :

- Si la menace est écrite, il ne faut ni la toucher, ni la déplacer.
- Si la menace est reçue par téléphone, il faut prendre des notes. On peut se servir pour cela du formulaire sur les appels menaçants. Il faut essayer de rassembler autant de renseignements que possible au sujet de la personne qui appelle et noter son numéro de téléphone, en se servant de l'afficheur ou du dépisteur d'appel.
- Si la menace a été transmise par message laissé dans la boîte vocale, il faut conserver le message pour l'enquête policière. Il faut aussi essayer de trouver le numéro de téléphone de la personne en se servant de l'afficheur ou du dépisteur d'appel.
- Les menaces doivent être signalées à la police, afin que celle-ci puisse évaluer le danger et vous aider à décider quelles dispositions prendre.

## Renseignements utiles

Consultez le site [safecanada.ca](http://safecanada.ca) pour trouver des renseignements sur la sécurité.

Lisez l'affiche sur la façon de réagir face à une personne qui se comporte de façon menaçante, qui se trouve à l'annexe. Elle indique quels sont les différents stades de la colère et ce qu'il faut faire (ces renseignements sont tirés de la page sur la sécurité personnelle au travail du service de police de la ville de Winnipeg). Vous pourriez l'afficher près de votre téléphone pour y avoir accès facilement.

Lisez le formulaire sur les appels téléphoniques menaçants, qui se trouve à l'annexe. Vous pourriez le conserver près de votre téléphone pour y avoir accès facilement (ce même formulaire est aussi mentionné dans la section H : Alertes à la bombe).

Songez à demander au service de police local s'il pourrait offrir des ateliers pour votre groupe de réseautage, ce qui vous permettrait d'acquérir davantage de compétences et de confiance. L'Unité de prévention du crime du service de police de Winnipeg offre des ateliers sur la sécurité personnelle, par exemple.

Profitez de possibilités de perfectionnement professionnel, comme les ateliers *WEVAS: Working Effectively with Violent and Aggressive States*. À Winnipeg, communiquez avec le Programme de soutien communautaire de St-Amant, en composant le 256-4301, poste 3450, ou par courriel : [inquiries@stamant.mb.ca](mailto:inquiries@stamant.mb.ca). Mettez-vous en rapport avec votre division scolaire pour vérifier si vous pouvez avoir accès à cette formation dans votre région.

N'oubliez pas que bien des étapes de la procédure d'abri sur place sont les mêmes pour diverses situations et que la procédure peut être modifiée selon le type de situation.

## Quoi écrire

Décrivez votre procédure d'abri sur place pour les cas où :

1. une personne menaçante serait présente dans votre maison ou sur votre terrain;
2. une personne menaçante serait présente dans les environs.

# Exemple de procédure relative aux comportements menaçants

## PROCÉDURE RELATIVE AUX COMPORTEMENTS MENAÇANTS

La procédure figurant plus bas indique comment réagir si une personne se comporte de façon menaçante :

- à l'intérieur de la garderie ou sur le terrain de celle-ci;
- dans les environs.

1. Si la menace est reçue par écrit, par téléphone ou par message téléphonique :
  - Appelez immédiatement la police, afin que celle-ci puisse évaluer le danger et aider à décider quelles dispositions prendre.
  - Ne touchez pas, ne déplacez pas ou n'effacez pas la menace ou la preuve, afin que la police puisse faire son enquête comme il faut.
2. Dites aux remplaçants (et aux personnes qui vivent dans la maison) ce qu'il faut faire si une personne pouvant devenir menaçante se présente à la garderie - par exemple une personne qui a proféré des menaces ou est extrêmement perturbée, comme :
  - un parent préoccupé par une situation liée aux soins donnés à ses enfants;
  - un parent qui est en colère, est devenu violent ou a menacé d'emmener un enfant, dans le cas d'un litige portant sur la garde de cet enfant.

## Procédure d'abri sur place

Personne ayant un comportement menaçant à l'intérieur de la garderie ou sur le terrain de celle-ci

Local de protection au rez-de-chaussée – chambre à côté du salon

Local de protection au sous-sol – pièce d'entreposage

Si la personne n'est pas armée:

1. Parlez à la personne.
2. Essayez de la calmer.



3. Ordonnez aux enfants d'aller se réfugier dans un endroit plus sûr, loin de la personne.
4. Si la personne devient physiquement menaçante, suivez les étapes ci-dessous.

### **Si la personne est armée ou devient physiquement menaçante :**

1. Faites rentrer les enfants et emmenez-les immédiatement dans le local de protection.
2. Aidez les enfants qui ont des besoins supplémentaires.
3. Emportez les médicaments et l'équipement spécial pour les enfants ayant des besoins supplémentaires, si ces articles sont essentiels pour la sécurité immédiate des enfants, et s'il n'est pas dangereux de le faire.
4. Verrouillez les fenêtres extérieures et les portes (ou la porte) du local de protection.
5. Dans le cas des garderies collectives, si un adulte est dans la cour avec les enfants, essayez de lui dire de se rendre à l'abri désigné et de composer le 911 pour appeler la police.
6. Dans le cas des garderies collectives, si un adulte est en excursion avec les enfants loin de la garderie, essayez de communiquer avec cette personne le plus vite possible pour lui dire de ne pas revenir jusqu'à nouvel ordre, ou de se rendre à l'abri désigné.
7. Composez le 911 pour appeler la police.
8. Dites à la police combien il y a d'enfants et d'adultes, où ils sont et où se trouve la personne menaçante.
9. Si la personne en question est à l'intérieur, NE FERMEZ PAS les rideaux ou les stores parce qu'il faut que la police puisse voir à l'intérieur de la maison.
10. Si la personne est à l'extérieur, fermez les rideaux ou les stores des fenêtres qui donnent sur l'extérieur.
11. Restez dans le local de protection loin des portes et des fenêtres.
12. Suivez les directives données par la police pour déterminer quelles mesures vous devriez prendre.
13. Dès que possible, communiquez avec les écoles et les services de transport et dites-leur qu'il ne faut pas que les enfants viennent à la garderie, et que vous ne pouvez pas venir les chercher. Prenez des dispositions pour que l'on s'occupe des enfants.

### **Après l'incident :**

1. distribuez une lettre brève pour expliquer l'incident aux parents et leur signaler le suivi qui sera fait, s'il y a lieu;

2. signalez l'incident au coordonnateur des services de garderie;
3. si nécessaire, communiquez avec l'office régional de la santé dans les 24 heures qui suivent l'incident, pour demander des conseils, des ressources ou un soutien direct à l'équipe d'intervention communautaire d'urgence.

## Procédure d'abri sur place

### Personne ayant un comportement menaçant dans les environs

1. Vérifiez que tout le monde est bien dans la maison.
2. Dans le cas des garderies collectives, si un adulte est dans la cour avec les enfants, dites-lui de rentrer immédiatement.
3. Fermez et verrouillez les portes extérieures.
4. Dans le cas des garderies collectives, si un adulte est en excursion avec les enfants loin de la garderie, appelez cette personne pour lui dire de rester là où elle est avec les enfants, s'il n'y a pas de danger à le faire, ou de se réfugier à l'intérieur, dans le lieu le plus proche, et de rappeler pour indiquer où se trouve le groupe.
5. Dites aux enfants et aux adultes de s'éloigner des fenêtres et des portes extérieures.
6. Aidez les enfants qui ont des besoins supplémentaires.
7. Fermez les rideaux et les stores.
8. Communiquez avec les écoles et les services de transport et dites-leur qu'il ne faut pas que les enfants viennent à la garderie, et que vous ne pouvez pas venir les chercher. Prenez des dispositions pour que l'on s'occupe des enfants.
9. Composez le 911 pour vérifier que la police est au courant de la situation.
10. Suivez les directives données par la police pour déterminer quelles mesures vous devriez prendre.

#### Après l'incident :

1. distribuez une lettre brève pour expliquer l'incident aux parents et leur signaler le suivi qui sera fait, s'il y a lieu;
2. signalez l'incident au coordonnateur des services de garderie;
3. si nécessaire, communiquez avec l'office régional de la santé dans les 24 heures qui suivent l'incident, pour demander des conseils, des ressources ou un soutien direct à l'équipe d'intervention communautaire d'urgence.

# Accès des visiteurs à la garderie



# J. Contrôle de l'accès des visiteurs à la garderie

La mise à jour suivante de cette section entre en vigueur immédiatement le 17 mars 2010.

Pour que le directeur du Programme de garde d'enfants du Manitoba approuve votre plan de sécurité quant au contrôle de l'accès des visiteurs à la garderie, votre politique de portes verrouillées doit être immédiatement mise en vigueur.

## Exigences

Toutes les garderies familiales ou collectives doivent observer immédiatement la politique de portes verrouillées. Les exigences minimales sont les suivantes :

- Toutes les portes de votre domicile doivent être verrouillées afin d'empêcher l'accès non surveillé à la garderie familiale pendant ses heures d'ouverture. Les portes doivent s'ouvrir facilement de l'intérieur sans clé, dispositif spécial ni connaissances particulières;
- Les méthodes de surveillance pour avertir les titulaires de licence ou leur remplaçant de l'arrivée d'une personne et pour confirmer l'identité des personnes avant leur entrée dans la garderie familiale.

Les méthodes de surveillance types incluent une porte avec une sonnette ainsi qu'une fenêtre ou un judas.

## À ce propos

Le contrôle de l'accès des visiteurs à la garderie joue un rôle fondamental dans la prévention des problèmes possibles. Il est important :

- de savoir quand les parents et les enfants arrivent ou partent;
- d'empêcher les enfants de partir sans être vus;
- d'empêcher d'entrer les personnes qui ne devraient pas être dans la garderie.

La police et les compagnies de sécurité disent que la meilleure façon de contrôler et de surveiller l'accès des visiteurs est de faire entrer et sortir les gens pour une même porte munie d'un dispositif de sécurité. Il faut contrôler l'accès à la garderie familiale ou collective pendant les heures d'ouverture.

En verrouillant les portes, vous empêcherez que les gens d'entrer dans la garderie sans que vous le sachiez. Les portes doivent s'ouvrir facilement de l'intérieur sans clé, dispositif spécial ni connaissances particulières afin de pouvoir entrer et sortir rapidement en cas d'évacuation. Par exemple, un pêne dormant muni d'un mécanisme tournant est acceptable, mais un pêne dormant muni d'un mécanisme à clef ne l'est pas.

Il est important de confirmer l'identité des visiteurs avant d'ouvrir la porte. La meilleure façon de le faire est de voir qui est là en regardant par une fenêtre ou un judas. Vous pouvez ajouter une sonnette, une fenêtre ou un judas à votre domicile afin de mieux contrôler et mieux surveiller l'accès des visiteurs si votre domicile n'en a pas à l'heure actuelle.

Les arrivées et les départs doivent donner lieu à une interaction positive avec les parents et être des occasions de conversation. Aux heures où les parents déposent leurs enfants ou viennent les chercher, ainsi qu'à l'heure d'arrivée des enfants d'âge scolaire, vous devez planifier votre programme et votre environnement de façon à assurer une surveillance appropriée des enfants lorsque vous répondez à la porte.

Les jeux à l'extérieur sont une partie essentielle de la journée des enfants. Lorsque vous êtes à l'extérieur dans votre cour avec les enfants, vous devez pouvoir rentrer facilement dans la garderie, par exemple, lorsque les enfants ont besoin d'aller aux toilettes. Il se peut que vous ayez aussi besoin de rentrer rapidement, par exemple en cas d'une urgence comme lorsque vous faites face à une personne menaçante sur votre terrain. Pour ces raisons, il peut être nécessaire de laisser une porte non verrouillée pour faciliter l'accès à la garderie, mais vous devez veiller à ce que personne ne rentre sans que vous le sachiez lorsque vous vous trouvez à l'extérieur. Par exemple, la porte non verrouillée ou le sentier menant à un bien-fonds rural sont facilement visibles de l'aire de jeux.

De nombreuses maisons ont des systèmes de sécurité surveillés, ce qui peut être une bonne chose. Par exemple, si le système de sécurité est équipé d'un carillon qui sonne quand la porte est ouverte, cela peut vous alerter si un enfant quitte la maison sans être accompagné d'un adulte autorisé. Ces systèmes ont généralement des boutons de détresse qui permettent d'appeler immédiatement la compagnie de surveillance afin que la police ou les pompiers. Ceci peut être très utile car on peut alors appeler la police discrètement si une personne devient menaçante dans la garderie.

Vous pourriez demander une photo ou une description détaillée des parents qui n'ont pas la garde de leur enfant (ou de toute autre personne qui ne devrait pas avoir accès à un enfant) afin que vous puissiez reconnaître ces personnes si elles se présentent à la garderie.

## Renseignements utiles

Vous pourriez demander de l'aide au service de police local. L'Unité de prévention du crime du service de police de Winnipeg offre par exemple des ateliers sur la sécurité personnelle.

Songez à prendre d'autres précautions pour la sécurité de la garderie :

- Installez un système de sécurité surveillé.
- Installez un éclairage extérieur à détecteur de mouvement.
- Élaguer les buissons afin qu'ils ne dépassent pas 90 cm (trois pieds) de hauteur, et les branches des arbres afin qu'elles soient à plus de 210 cm (sept pieds) du sol. Ceci vous permettra d'avoir une vue non obstruée des environs de votre garderie.<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> Crime Prevention Handbook, Service de police de Winnipeg, 2005, p. 44

## Quoi écrire

Décrivez de quelle façon l'accès des visiteurs à la garderie est contrôlé et surveillé.

- La procédure doit décrire les rôles et les responsabilités du personnel autorisé pour veiller en tout temps à la surveillance de l'entrée dans la garderie.
- Toutes les portes menant à l'extérieur sont-elles verrouillées lorsque vous vous trouvez dans la garderie? (Les portes doivent s'ouvrir facilement de l'intérieur.)
- Quel système de surveillance utilisez-vous? Cela inclut les méthodes utilisées pour vous alerter qu'une personne est présente à la porte et pour savoir qui elle est avant de la laisser entrer (grâce à une sonnette de porte, à une fenêtre ou à un judas, par exemple).
- Décrivez votre programme au moment où les parents viennent principalement chercher ou déposer leurs enfants, ainsi que les heures d'arrivée des enfants d'âge scolaire. Où est-ce que vous jouez avec les enfants pour que vous puissiez répondre à la porte facilement tout en veillant à leur sécurité?
- Lorsque vous jouez à l'extérieur dans la cour, comment surveillez-vous la porte non verrouillée pour que vous puissiez rentrer facilement et rapidement avec les enfants?
- Est-ce que les membres de la famille et les remplaçants connaissent votre procédure de surveillance et savent les questions à poser si un inconnu se présente à la porte?
- Est-ce que votre politique à l'intention des parents précise que ces derniers doivent vous indiquer directement leur arrivée et leur départ?
- Quelles sont les mesures qui vous permettent de savoir si un enfant essaie de partir tout seul ou en compagnie d'un adulte avec lequel il ne devrait pas être?
- Quels sont les plans établis pour les enfants qui ont des besoins supplémentaires? Par exemple, y a-t-il des mesures de sécurité supplémentaires pour les enfants qui pourraient quitter la garderie sans être accompagnés d'un adulte, ou ceux qui n'ont pas peur des étrangers?

# Exemple de procédure de contrôle de l'accès des visiteurs à la garderie

## CONTRÔLE DE L'ACCÈS DES VISITEURS

L'accès des visiteurs à la garderie est contrôlé et surveillé de façon à ce que :

- je puisse savoir quand les parents et les enfants arrivent ou partent;
- les personnes qui ne devraient pas être à la garderie n'entrent pas sans être vues.

### Préparation

- Le guide de politique à l'intention des parents indique que ceux-ci doivent m'informer quand :
  - ils quittent la garderie, avec ou sans leur enfant;
  - il y a des changements à la liste des personnes autorisées à venir chercher leur enfant (et dans ce cas, la liste de ces personnes doit être mise à jour);
  - une autre personne doit venir chercher leur enfant un certain jour (si je ne connais pas la personne, je lui demanderai une pièce d'identité).
- Les membres de ma famille et mes remplaçants ont reçu une formation sur la manière de surveiller la porte et d'y répondre.
- Les remplaçants sont prévenus des modalités des ententes de garde et savent quoi faire si le parent qui n'a pas la garde d'un enfant se présente en dehors des heures prévues.
- Si j'apprends, au moment de l'inscription (à l'occasion d'une réunion de soutien à l'inclusion ou par l'observation), qu'un enfant a tendance à sortir sans être accompagné ou n'a pas peur des étrangers, je ferai particulièrement attention à cet enfant afin de le protéger.

## Contrôle et surveillance de l'accès des visiteurs

1. Toutes les portes extérieures sont verrouillées lorsque nous sommes à l'intérieur pendant les heures d'ouverture de la garderie.
2. Au moment où les parents viennent principalement déposer leurs enfants à la garderie et les chercher, ainsi qu'à l'arrivée des enfants d'âge scolaire, les enfants et moi jouons au rez-de-chaussée afin que je puisse répondre à la porte plus facilement.
3. Les parents et les visiteurs utilisent la porte d'entrée pour entrer dans la garderie. Lorsque j'entends la sonnette de la porte, je regarde par la fenêtre pour m'assurer que je connais la personne avant d'ouvrir la porte.
4. Lorsque les enfants et moi jouons dans la cour, la porte la plus proche (à l'arrière ou à l'avant de la maison) n'est pas verrouillée pour que nous puissions facilement rentrer si nécessaire. Je peux voir la porte en tout temps pour m'assurer que personne ne rentre sans que je m'en aperçoive.
5. Si je ne connais pas une personne qui se présente à la garderie – un réparateur des services publics, par exemple – je lui demanderai une pièce d'identité.
6. Les portes sont munies de carillons. Si j'entends un carillon, je m'assure qu'un enfant ne quitte pas la garderie sans être accompagné d'un adulte autorisé et que la porte est verrouillée de nouveau après que quelqu'un quitte la maison.



# Sécurité des lieux



# K. Sécurité des lieux intérieurs et extérieurs

## À ce propos

L'une des principales responsabilités d'un fournisseur de services de garde d'enfants est de veiller à la sécurité de ceux-ci. L'inspection régulière des lieux intérieurs et extérieurs est un outil courant et efficace permettant de reconnaître et de corriger les problèmes avant que quelqu'un ne se blesse. Les inspections officielles et non-officielles sensibilisent les personnes à la sécurité et les encouragent à adopter de bonnes habitudes dans ce domaine.

Il faut faire régulièrement des inspections spontanées, ce qui implique que l'on fasse attention afin de déceler les dangers possibles, de trouver les problèmes et de veiller à ce qu'on y remédie.

Par exemple, si vous constatez que le passage vers la sortie de secours est bloqué par un appareil qui a été déplacé, vous devez dégager le passage. Ensuite, vous devez discuter de ce problème avec les enfants (ou les personnes qui vivent dans la maison) afin que ce genre de chose ne se reproduise pas.

Il faut faire chaque matin une inspection sommaire des lieux, intérieurs et extérieurs, soit de façon non-officielle, soit en consignait officiellement les résultats sur une liste de contrôle écrite. Assurez-vous que les personnes qui vivent dans votre maison sont conscientes des questions de sécurité et savent qu'il faut ranger certains objets après les avoir utilisés. Les inspections mensuelles et annuelles doivent être plus officielles et leurs résultats doivent être consignés sur une liste de contrôle.

Les inspections quotidiennes permettent, entre autres :

- de vérifier que les personnes qui vivent dans votre maison ont rangé tous les objets de toilettes, les rasoirs et les autres choses dangereuses;
- de vérifier que les couteaux et les autres objets dangereux utilisés dans la cuisine sont hors d'atteinte des enfants;
- de vérifier que les substances toxiques et inflammables sont rangées dans un endroit fermé à clé et hors d'atteinte des enfants;
- de vérifier qu'aucun autre objet inapproprié n'est accessible aux enfants;
- de veiller à ce que toutes les barrières et les portes qui bloquent les escaliers et les pièces où les enfants ne doivent pas aller soient fermées et bien fixées;
- de veiller à ce que des capuchons de sûreté couvrent toutes les prises électriques, y compris les blocs d'alimentation à prises multiples;
- de remplacer les ampoules grillées pour que la garderie soit bien éclairée;
- de nettoyer la neige et la glace qui bloquent les sorties;
- d'enlever les excréments d'animaux et les ordures dans la cour.

Les inspections mensuelles permettent :

- de vérifier les détecteurs de fumée;
- de vérifier les extincteurs;
- de préparer des lampes de poche et des piles neuves en cas de panne d'électricité.

Les inspections annuelles permettent :

- d'inspecter et d'entretenir le système de chauffage;
- de faire vérifier les extincteurs par une compagnie d'entretien agréée;
- d'essayer les surfaces d'amortissement des chocs (sable, gravier, etc.) autour de l'équipement de jeu dans votre cour et d'ajouter ce qu'il faut.

## Renseignements utiles

Créez des listes de contrôle pour l'intérieur et l'extérieur de votre garderie, que vous pouvez remplir facilement. Les préoccupations doivent être prises au sérieux et toute mesure corrective prise doit être consignée par écrit. Les listes de contrôle doivent être modifiées lorsqu'on apporte des changements à l'équipement, au matériel ou au milieu.

Le monoxyde de carbone est un poison silencieux parce qu'il est incolore, inodore et ne fait pas de bruit. Le Code du bâtiment du Manitoba de 2006 exige que l'on installe un détecteur de monoxyde de carbone dans tout bâtiment contenant des locaux résidentiels et un appareil à combustible ou un garage attenant. Bien que les détecteurs de monoxyde de carbone ne soient pas obligatoires dans les maisons construites avant 2006, il est recommandé à toute garderie familiale ou collective contenant une chaudière à combustible, un garage attenant, une cuisinière à gaz, un poêle à bois ou un foyer d'en installer.

Pour avoir un exemple de liste de contrôle, reportez-vous à l'annexe et adaptez l'exemple aux besoins précis de votre garderie.

Consultez les sites Web ci-dessous pour avoir plus de renseignements :

- IMPACT ([hsc.mb.ca/impact](http://hsc.mb.ca/impact))
- SécuriJeunes Canada (<http://www.safekidscanada.ca/securijeunescanada/default.asp>)
- Société canadienne de pédiatrie – Soins de nos enfants (<http://www.soinsdenosenfants.cps.ca/index.htm>)
- Plan-it Safe ([plan-itsafe.com](http://plan-itsafe.com))

Vous pouvez aussi consulter le site Web de l'Association des commissions scolaires du Manitoba (anciennement l'Association des commissaires d'écoles du Manitoba), à l'adresse suivante : [www.mbschoolboards.ca](http://www.mbschoolboards.ca). Cliquez sur Quick Links, puis sur Popular Documents and Forms, pour télécharger *Public Playground Safety: An information guide for schools, day cares and municipalities*. Cette brochure contient des renseignements précieux sur la conception, l'inspection et l'entretien des terrains de jeu.

## Quoi écrire

1. Décrivez de quelle façon on vérifiera que les milieux intérieurs et extérieurs sont sûrs et comment les renseignements seront consignés.
2. Y a-t-il des choses spéciales à prévoir pour les enfants qui ont des besoins supplémentaires? Par exemple, les passages sont-ils assez larges pour qu'un enfant en fauteuil roulant puisse se déplacer librement dans la garderie et sortir facilement en cas d'évacuation?
3. De quelle façon porte-t-on à l'attention des parents les problèmes de sécurité ou les changements de procédure, s'il y a lieu?
4. Dans le cas des garderies collectives, n'oubliez pas d'écrire qui est responsable des inspections de sécurité des lieux intérieurs et extérieurs et qui est chargé de veiller à ce que les réparations soient faites ou les mesures nécessaires soient prises, et de consigner ces renseignements par écrit.

# Exemple de procédure de vérification de la sécurité

## PROCÉDURE DE VÉRIFICATION DE LA SÉCURITÉ DES LIEUX INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS

La procédure qui figure plus bas est utilisée pour assurer la sécurité :

- des espaces intérieurs;
- des espaces extérieurs.

1. Remplissez la liste de contrôle quotidien des espaces intérieurs et extérieurs. Corrigez les problèmes et consignez ce qui a été fait.
2. Restez vigilants pendant toute la journée pour dépister tout problème de sécurité. Corrigez les problèmes.
3. Soyez conscients de toute activité suspecte dans les environs.
4. Prêtez attention aux environs lorsque vous êtes sur le terrain de jeu ou en excursion. Si vous vous sentez mal à l'aise dans un certain endroit ou une certaine situation, rassemblez les enfants et partez immédiatement.
5. Remplissez les listes de contrôle mensuel et annuel des espaces intérieurs et extérieurs.
6. Faites effectuer toute réparation ou prenez toute mesure nécessaires et consignez les renseignements.
7. Examinez les formulaires d'inscription, les formulaires d'accueil du Programme de soutien à l'inclusion, les procès-verbaux des réunions et les plans de soins de santé personnalisés ou les plans d'intervention en cas d'urgence du Système commun d'orientation et de réception des demandes, selon le cas, pour vérifier les mesures précises à prendre pour un enfant qui a des besoins supplémentaires.
8. Apportez les changements nécessaires aux espaces intérieurs ou extérieurs, afin de garantir la sécurité des enfants qui ont des besoins supplémentaires.
9. Veillez à ce que les problèmes de sécurité qui sont directement liés aux parents ou nécessitent un changement de comportement de la part de ces derniers soient signalés dans un endroit bien en vue, et, si la question est grave, adressez une lettre à chaque parent.

10. Demandez aux remplaçants et aux autres adultes :

- de prendre note des problèmes de sécurité et de rectifier la situation immédiatement, et, s'il ne leur est pas possible de le faire eux-mêmes, de m'en parler;
- d'être conscients de toute activité suspecte dans les environs, et de m'en parler et d'en parler à la police, si nécessaire;
- de prêter attention aux environs lorsqu'ils sont sur le terrain de jeu ou en excursion;
- de faire confiance à leur instinct et, s'ils se sentent mal à l'aise dans un certain endroit ou une certaine situation, de rassembler les enfants et de partir immédiatement.

## LISTE DE CONTRÔLE QUOTIDIEN – INTÉRIEUR

Année : _____	Lundi	Mardi	Merchr.	Jeudi	Vendr.	Précisez les mesures à prendre, si nécessaire et la date à laquelle elles sont prises
Semaine du : _____						
<b>Sécurité et prévention des incendies</b>	✓ = Satisfaisant		✗ = Mesures à prendre			
Les plans et la procédure d'évacuation sont affichés bien en vue						
Les couloirs, escaliers et sorties ne sont pas encombrés et sont bien éclairés (pas d'aire de jeu devant les portes; couloirs et escaliers non utilisés pour l'entreposage, etc.)						
Les sorties sont sans neige et sans glace et il y a un passage dégagé pour s'éloigner de la maison						
Les sorties de secours et portes menant aux escaliers NE SONT PAS calées ou bloquées en position ouverte						
Les escaliers de secours extérieurs sont sans neige et sans glace						
Des capuchons de sûreté couvrent toutes les prises électriques (prises murales, blocs d'alimentation à prises multiples et rallonges)						
Les cordons électriques sont hors de portée des enfants, ou attachés de façon à ce que l'appareil ne puisse pas être tiré par son cordon						
Les rallonges utilisées temporairement sont placées derrière les meubles et non sous les tapis ou devant les portes						
Les rallonges non utilisées sont débranchées et hors de portée des enfants						
Les ventilateurs électriques et les radiateurs portatifs sont hors de portée des enfants						
Les appareils électriques (plaque chauffante, grille-pain, cafetière, etc.) sont débranchés lorsqu'on ne s'en sert pas						

## LISTE DE CONTRÔLE QUOTIDIEN – INTÉRIEUR

Page 2	Lundi	Mardi	Mercre.	Jeudi	Vendr.	Précisez les mesures à prendre, si nécessaire et la date à laquelle elles sont prises
<b>Autre</b>	<b>✓ = Satisfaisant    ✗ = Mesures à prendre</b>					
Les cordons de rideaux et de stores sont attachés et hors de portée des enfants						
Des barrières de sécurité sont installées solidement en haut et en bas des escaliers et fonctionnent comme il faut						
Toutes les autres barrières de sécurité fonctionnent comme il faut						
Les flacons pulvérisateurs de produits d'assainissement sont étiquetés et hors de portée des enfants (des flacons séparés sont étiquetés et réservés aux toilettes et aux endroits où l'on change les couches)						
Les substances toxiques et inflammables sont sous clé et hors de portée des enfants						
Les articles toxiques et dangereux (mousse à raser, poudre scintillante, objets en polystyrène, punaises, agrafes, sacs en plastique, ballons, etc.) sont hors de portée des enfants						
Les objets de petite taille, pointus, aiguisés ou généralement dangereux sont hors de portée des enfants						
Aucun objet lourd n'est placé à un endroit où il pourrait être bousculé ou à un endroit d'où il pourrait être tiré						
Aucun équipement et aucun meuble n'est placé de façon à ce qu'un enfant puisse grimper dessus pour attraper des objets dangereux						
Il y a des tapis de protection autour de toutes les structures d'escalade de plus de 45 cm ou 18 po						
Il y a une zone de 180 cm (6 pieds) autour de tous les côtés des structures d'escalade pour que les enfants puissent tomber sans se faire mal						
Aucun contenant d'eau n'est à la portée des enfants						





## LISTE DE CONTRÔLE ANNUEL – INTÉRIEUR

Année : \_\_\_\_\_

Précisez les mesures à prendre, si nécessaire et la date à laquelle elles sont prises

### Système et équipement de sécurité-incendie

### Date

Les extincteurs ont été inspectés par un organisme agréé

- Renseignements consignés
- Renseignements consignés sur les étiquettes des extincteurs

Inspection annuelle :

Les piles des détecteurs de fumée ont été remplacées (s'il y a lieu)

Le système de chauffage a été inspecté par un technicien agréé

- Renseignements consignés

Inspection annuelle :

### Autres questions de sécurité

✓ = Satisfaisant    ✗ = Mesures à prendre

Tous les meubles, l'équipement et les accessoires servant aux enfants qui faisaient l'objet d'un retrait du marché ont été jetés et remplacés au besoin

Les lattes ou les mailles qui forment les côtés des berceaux ou des parcs pour enfants ne sont pas séparés de plus de 6 cm (2 3/8 po)

Les dispositifs de blocage des côtés repliables des parcs pour enfants fonctionnent comme il faut

Les matelas sont de taille adaptée aux berceaux

Les sols sont en bon état, propres et antidérapants

## LISTE DE CONTRÔLE QUOTIDIEN – EXTÉRIEUR

Année : _____	Lundi	Mardi	Merchr.	Jeudi	Vendr.	Précisez les mesures à prendre, si nécessaire et la date à laquelle elles sont prises
Semaine du : _____						
<b>Équipement du terrain de jeu</b>	<b>✓ = Satisfaisant</b>		<b>✗ = Mesures à prendre</b>			
Les surfaces lisses (revêtement dur, tapis de caoutchouc, escaliers, etc.) sont balayées pour enlever le matériel de protection – sable, gravier, etc.						
Le matériel de protection est ratissé pour empêcher le compactage et permettre de trouver des objets, s'il y en a (au moins une fois par semaine)						
On a remis du matériel de protection sur les zones les plus utilisées, au bout de la glissoire et sous les balançoires, etc.						
La poubelle est vidée au besoin et éloignée des aires de jeu						
Les ordures volantes, les débris, le verre cassé et les excréments d'animaux, etc. sont enlevés (quotidiennement et au besoin)						
L'équipement, la structure de jeu, etc. ne portent aucun signe évident de dommage ou de vandalisme						
Les marches, les balustrades, etc. sont bien fixées						
Il ne manque aucun morceau ou élément de l'équipement et des structures						
Aucune corde à sauter, aucune corde et aucun fil ne faisant pas partie de l'équipement ou des structures n'y sont attachés						
Il n'y a pas de flaque d'eau sur les surfaces de protection ou les structures de jeu						
La clôture est en bon état, sans dommages ni morceaux pointus ou qui dépassent						
Les portails et leurs dispositifs de verrouillage fonctionnent comme il faut						



## LISTE DE CONTRÔLE ANNUEL – EXTÉRIEUR

*Tout l'équipement doit être testé physiquement. Par exemple, servez-vous d'outils pour vérifier que les boulons sont complètement fixés et d'une règle pour mesurer la profondeur du matériel de revêtement de protection.*

Année : \_\_\_\_\_

Précisez les mesures à prendre, si nécessaire, la date à laquelle elles sont prises, et les initiales de la personne responsable

Équipement du terrain de jeu	✓ = Satisfaisant	✗ = Mesures à prendre
Tout l'équipement de jeu est adapté au stade de développement des enfants. La hauteur des plateformes ne dépasse pas : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> 45 cm (18 po) pour les bébés et les tout-petits</li> <li><input type="checkbox"/> 1,5 m (5 pi) pour les enfants d'âge préscolaire</li> <li><input type="checkbox"/> 2,1 m (7 pi) pour les enfants d'âge scolaire</li> </ul>		
Tous l'équipement de jeu est : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> installé comme il faut</li> <li><input type="checkbox"/> placé en lieu sûr loin d'autres structures de jeu, des chemins ou de la clôture</li> <li><input type="checkbox"/> bien fixé au sol</li> <li><input type="checkbox"/> muni d'escaliers, de marches et de balustrades stables et bien fixés</li> <li><input type="checkbox"/> muni de barrières de protection sur les plateformes qui sont entières et bien fixées</li> </ul>		
L'espace de jeu est accessible facilement et sans danger à partir de la maison		
Les mécanismes de raccord, de fixation et de recouvrement (écrous, boulons, capuchons ou obturateurs de protection, garde-chaînes, etc.) ne sont pas desserrés, usés ou manquants		
Le matériel de fixation n'est pas dangereux (il n'y a pas de crochet en S ouvert, ni de boulon qui dépasse, etc.)		
Le matériel de fixation situé en hauteur n'est pas desserré, usé ou manquant (prendre une échelle pour vérifier)		
Il n'y a pas de rouille ou de pourriture		
Il n'y a pas de corrosion, en particulier là où les structures sont en contact avec le sol		
L'équipement n'est pas tordu et il ne manque rien		
L'équipement n'a pas de bord coupant, de fissure ou de morceaux qui dépassent		
L'équipement en bois n'a pas d'éclat, de fissure ou de cassure		

<b>Équipement du terrain de jeu</b>	<b>✓ = Satisfaisant</b>	<b>✗ = Mesures à prendre</b>
Les parties mobiles (pièces de raccord) ne portent pas de signe d'usure		
Tous les dispositifs de protection qui empêchent le pincement ou l'écrasement par des parties mobiles sont intacts		
Il n'y a rien qui puisse faire trébucher (semelle de béton exposée, souche d'arbre, pierres, etc.)		
Les clôtures sont entières et en bon état		
Les portails et leurs dispositifs de verrouillage fonctionnent comme il faut		
Les autres objets, comme les tables de pique-nique et les bancs, sont en bon état		
<b>Matériel de protection</b>	<b>✓ = Satisfaisant</b>	<b>✗ = Mesures à prendre</b>
Le matériel de protection s'étend à 1,8 m (6 pi) autour de chaque partie d'équipement (y compris sous les rochers et les arbres prévus pour grimper, et autour de ceux-ci, dans les terrains de jeu naturels)		
Le matériel de protection est profond de 25 à 30 cm (10 à 12 po) autour de chaque partie de l'équipement de jeu qui dépasse de plus de 30 cm (12 po) du sol (rajouter au besoin)		
Le matériel de protection n'est pas compacté (creuser pour aérer le matériel)		

# Formation et examen



# L. Formation et examen annuel

Votre plan de sécurité doit indiquer :

- de quelle façon les remplaçants seront formés en matière de procédure d'urgence et de sécurité;
- quand le plan de sécurité sera réexaminé.

## Formation

### À ce propos

Pour pouvoir réagir avec efficacité en cas d'urgence, il faut que les remplaçants et les autres adultes, s'il y a lieu, soit formés. N'oubliez pas qu'il est essentiel que toute personne qui a des contacts avec les enfants connaisse les détails des plans de soins de santé personnalisés ou des plans d'intervention en cas d'urgence des enfants qui sont atteints d'anaphylaxie ou d'autres troubles médicaux précis.

Les exercices d'entraînement représentent une partie essentielle de la formation. Ils permettent à tous les adultes de connaître leurs rôles et d'être prêts à suivre les consignes en cas d'urgence. L'examen annuel qui doit être effectué en ce qui concerne votre plan de sécurité peut aussi constituer une excellente occasion de rafraîchir la mémoire de chacun au sujet des procédures qui ne sont pas mises en pratique mensuellement. Cela permet aussi à chaque personne de comprendre son rôle et ses responsabilités.

### Formation à la sécurité-incendie

Établissez une procédure de formation afin de voir à ce que les remplaçants, et les autres adultes, s'il y a lieu :

- connaissent leur rôle et leurs responsabilités en ce qui concerne le plan de sécurité amélioré;
- connaissent l'emplacement des renseignements et des fournitures importants (dossiers des enfants, liste des numéros de téléphone d'urgence, trousse de premiers soins, coordonnées des écoles et des services de transport, etc.);
- connaissent l'emplacement des sorties, des extincteurs portatifs et des détecteurs de fumée;
- connaissent votre adresse;
- sachent quand et comment se servir d'un extincteur de type ABC;
- sachent comment maîtriser les risques d'incendie;
- sachent qu'ils doivent s'occuper de tout problème de risque d'incendie ou de tout autre problème de sécurité, ou vous en parler s'ils ne peuvent pas régler le problème eux-mêmes;
- connaissent l'importance du registre quotidien des incidents pour consigner toutes sortes de détails, comme les visiteurs inattendus, les changements dans les ententes de garde des enfants, les symptômes d'une maladie diagnostiquée chez un enfant, les problèmes de sécurité et les mesures correctives prises, etc.



Les adultes qui fournissent des services de garde d'enfants doivent recevoir une formation pour savoir :

- comment se servir d'un extincteur (méthode PASS);
- quand se servir d'un extincteur.

Le *Règlement sur la garde d'enfants* exige que toutes les garderies familiales aient un extincteur de cinq livres de type ABC dans un endroit proche de la cuisine. Les garderies collectives doivent respecter les directives de leur service local de protection contre l'incendie en ce qui concerne le nombre d'extincteurs supplémentaires nécessaires.

Le type d'extincteur est important parce que les extincteurs ABC peuvent être utilisés pour différentes sortes d'incendies et certains incendies sont une combinaison des catégories suivantes :

- Incendies de catégorie A : matières combustibles ordinaires, comme le papier, le bois, le carton et la plupart des plastiques
- Incendies de catégorie B : liquides inflammables ou combustibles, comme l'essence, le kérosène, la graisse et l'huile
- Incendies de catégorie C : équipement électrique sous tension, comme les appareils ménagers, les fils électriques, les disjoncteurs et les prises

Tous les adultes doivent connaître les priorités importantes en cas d'incendie :

- faire sortir tout le monde de l'endroit où le feu a pris;
- fermer la porte de la salle où le feu a pris;
- évacuer la maison;
- composer le **911** pour appeler les pompiers.

Il est plus important de mettre tout le monde en sécurité et d'appeler à l'aide que de lutter contre l'incendie. Un adulte ne doit utiliser un extincteur que si :

- les enfants sont sortis de la maison et en sécurité;
- cela n'est pas dangereux.

## Quoi écrire

1. Indiquez de quelle façon les remplaçants (et les autres adultes, le cas échéant) reçoivent une formation portant sur :
  - leurs responsabilités en ce qui concerne la sécurité-incendie et les procédures d'urgence les plus importantes : évacuation, abri sur place ou fermeture de la garderie;
  - l'utilisation d'un extincteur (quand et comment l'utiliser);
  - l'emplacement des renseignements et des fournitures importants, ainsi que de l'équipement de sécurité-incendie.

# Examen annuel

## À ce propos

Vous devez réexaminer votre plan de sécurité amélioré une fois par an.

Cet examen annuel permet :

1. de vérifier que votre plan est toujours valable;
2. d'apporter les améliorations nécessaires aux politiques et procédures;
3. de vérifier que tous les remplaçants (et les autres adultes, le cas échéant) connaissent leurs rôles et leurs responsabilités.

À l'occasion de cet examen, tenez compte des renseignements relatifs aux pratiques de sécurité qui ont été offerts par le coordonnateur des services de garderie et que vous avez obtenus en consultant d'autres fournisseurs de services, par l'entremise de votre propre expérience et par d'autres sources.

Tout changement apporté à vos politiques ou à vos procédures doit être noté dans votre plan de sécurité amélioré au fur et à mesure, et notamment :

- les modifications aux procédures d'urgence;
- les changements dans le nombre de places autorisées;
- les changements dans le nombre de personnes vivant dans la maison;
- les changements dans l'espace utilisé dans la maison par la garderie;
- les nouveaux titulaires de licence ou les nouveaux employés.

Réfléchissez aussi aux mesures spéciales nécessaires, s'il y a lieu, pour les enfants nouvellement inscrits qui ont des besoins supplémentaires.

Si vous apportez des modifications au plan, veillez à en faire imprimer de nouveaux exemplaires portant la date de ces modifications, et remettez un exemplaire au coordonnateur des services de garderie, comme le prévoit le *Règlement sur la garde d'enfants*.

## Dans le cas des garderies collectives

Si les modifications proposées portent sur la sécurité-incendie ou la procédure d'évacuation en cas d'incendie, consultez l'inspecteur de la prévention des incendies pour vérifier si tout continue à être conforme aux critères établis par le service local de protection contre l'incendie. Donnez un exemplaire du plan à l'inspecteur de la prévention des incendies, si cela est exigé ou si on vous le demande.

## Quoi écrire

Indiquez par qui et quand votre plan de sécurité amélioré sera examiné.

# Exemple de procédure de formation et d'examen annuel

## Formation

### Formation des remplaçants (et des autres adultes)

Passer les choses ci-dessous en revue avec les remplaçants (et les autres adultes, le cas échéant) et en discuter :

- leur rôle et leurs responsabilités en cas d'urgence et de mise en œuvre des procédures d'évacuation, d'abri sur place et de fermeture de la garderie;
- quand et comment utiliser un extincteur;
- la façon de maîtriser les risques d'incendie et le fait qu'ils doivent s'occuper de tout problème de sécurité-incendie qu'ils constatent – s'ils ne peuvent pas régler le problème eux-mêmes, ils doivent vous signaler le problème en question;
- l'utilisation de l'auto-injecteur d'un enfant et les stratégies figurant dans le plan de soins de santé personnalisé ou le plan d'intervention en cas d'urgence des enfants atteints d'anaphylaxie (allergies pouvant être mortelles) pour éviter les facteurs de risque;
- les dispositions prises et les plans d'urgence existants pour les enfants atteints d'autres troubles médicaux auxquels s'appliquent les plans ci-dessus;
- et examiner plusieurs exercices d'entraînement avec ces personnes, afin qu'elles sachent diriger les enfants en cas mise en œuvre de la procédure d'évacuation ou d'abri sur place.

Montrer aux remplaçants (et aux autres adultes, le cas échéant) les choses suivantes:

- le registre quotidien des incidents (qui contient des renseignements importants à lire chaque jour);
- la liste des numéros de téléphone d'urgence, où figurent :
  - l'adresse de la maison;
  - l'adresse de l'abri désigné;
  - les coordonnées des écoles concernées;
- les extincteurs;
- les sacs à dos qui contiennent une trousse de premiers soins, les dossiers des enfants, l'autorisation parentale pour le traitement médical d'urgence, la liste des numéros de téléphone d'urgence et les coordonnées des écoles et des services de transport;
- les trousseaux de premiers soins;
- un exemplaire du plan de sécurité amélioré;

- le plan de soins de santé personnalisé ou le plan d'intervention en cas d'urgence de chaque enfant atteint d'anaphylaxie (allergies pouvant être mortelles) ou d'autres troubles médicaux auxquels s'appliquent les plans ci-dessus;
- les auto-injecteurs d'adrénaline des enfants atteints d'anaphylaxie.

## Examen annuel

Le plan de sécurité amélioré sera réexaminé une fois par an, en (*précisez le mois*), par :

- l'e fournisseur de services de garde (dans le cas des garderies collectives, tous les titulaires de licences);
- les remplaçants habituels.

Toutes les modifications nécessaires, y compris les changements aux aspects indiqués ci-dessous, seront effectuées :

- procédure d'urgence
- nombre de places autorisées
- nombre de personnes vivant dans la maison
- titulaires ou personnel
- espaces de la maison utilisés pour la garde d'enfants

Si l'on apporte des changements au plan, un nouvel exemplaire portant la date de modification sera imprimé et présenté au coordonnateur des services de garderie pour que celui-ci l'examine et l'approuve.

### Dans le cas des garderies collectives

Si les modifications portent sur la sécurité-incendie ou la procédure d'évacuation en cas d'incendie, donnez un exemplaire du plan à l'inspecteur de la prévention des incendies pour que celui-ci l'examine et l'approuve.

Des exemplaires du plan de sécurité amélioré seront :

- conservés dans le registre quotidien des incidents, pour que les remplaçants (et, s'il y lieu, l'inspecteur de la prévention des incendies) puissent y avoir accès facilement;
- remis au coordonnateur des services de garderie.

### Plans de soins de santé personnalisés ou plans d'intervention en cas d'urgence

Ces plans doivent être réexaminés une fois par an pour chaque enfant atteint d'anaphylaxie (allergies pouvant être mortelles) ou d'un autre trouble médical auquel s'appliquent ces plans. Les dates d'expiration des plans, ainsi que la date à laquelle il faut en parler aux parents (un mois avant l'expiration) seront indiquées sur le calendrier de la garderie.

**Pour finir**



# Pour finir le plan de sécurité

## Assemblage des composantes du plan de sécurité

Félicitations! Vous avez terminé la rédaction de votre plan de sécurité amélioré, conformément à la *Charte sur la sécurité des enfants en garderie*.

Envisagez de demander à quelqu'un – un autre fournisseur de services de garde, par exemple, - d'examiner le plan pour poser des questions et faire des commentaires. Ceci vous permettra de vérifier que les différentes procédures sont claires et faciles à comprendre.

Vous pouvez vous servir de la liste de contrôle pour l'autoévaluation, qui se trouve à l'annexe, pour confirmer que tous les éléments prévus par la Charte ont été inclus dans votre plan.

L'ordre du plan est important. La procédure d'évacuation et de sécurité-incendie doit se trouver au début du plan, étant donné que la possibilité d'incendie est le plus grand risque. Gardez ces renseignements ensemble afin que le coordonnateur des services de garderie (et l'inspecteur de la prévention des incendies, s'il y a lieu) puisse s'y reporter facilement.

Une table des matières et des pages à onglets pour diviser les différentes parties peuvent rendre les renseignements plus faciles à trouver.

La prochaine étape est d'examiner les autres politiques existantes et de présenter votre plan au coordonnateur des services de garderie.

## Examen et révision des guides de politique existants

Votre plan de sécurité amélioré touche bien des aspects du programme. Examinez les politiques, procédures et méthodes existantes afin de voir à ce qu'elles s'accordent bien avec le plan de sécurité amélioré.

### Guide de politique à l'intention des parents

- Le guide indique-t-il que les parents doivent vous informer directement lorsqu'ils quittent la garderie, avec ou sans leur enfant?
- Le guide signale-t-il aux parents combien il est important qu'ils donnent à la garderie les numéros de téléphone et adresses exacts de leur domicile et de leur travail, ainsi que ceux des personnes à joindre en cas d'urgence? Insiste-t-il sur l'importance de vous signaler immédiatement tout changement de coordonnées?
- Le guide explique-t-il combien il est important de fournir des copies des ententes de séparation, des ordonnances du tribunal et de tout autre document indiquant les modalités de garde fixées pour leurs enfants?
- Le guide précise-t-il que les parents doivent discuter avec vous de ce qu'il faut faire si le parent qui n'a pas la garde d'un enfant se présente en dehors des heures prévues?
- Le guide explique-t-il qu'il est important que les parents vous préviennent si une autre personne vient chercher leur enfant?
- Le guide informe-t-il les parents que la personne en question doit être inscrite sur le dossier de l'enfant en tant que personne autorisée à emmener l'enfant?

- Le guide conseille-t-il aux parents de participer à l'évacuation ou à la procédure d'abri sur place si un exercice d'entraînement se déroule ou si une procédure est mise en œuvre lorsqu'ils se trouvent à la garderie?
- Le guide explique-t-il la procédure de fermeture de la garderie et la façon dont les parents seront avertis?
- Le guide demande-t-il des renseignements sur la santé de l'enfant et explique-t-il la nécessité d'adresser une demande au Système commun d'orientation et de réception des demandes, s'il y a lieu?
- Le guide demande-t-il des renseignements sur la santé de l'enfant, les symptômes de maladie et les maladies qui ont été diagnostiquées, afin de vous aider à répondre aux besoins de l'enfant et de prévenir la propagation des maladies à la garderie?
- Le guide explique-t-il votre politique relative à l'anaphylaxie et aux allergies pouvant être mortelles, en indiquant les choses suivantes :
  - l'importance de la planification et de la formation;
  - une brève explication du processus de demande qui mène à la création d'un plan de soins de santé personnalisé ou d'un plan d'intervention en cas d'urgence;
  - les rôles et responsabilités des parents d'un enfant qui a une allergie pouvant être mortelle;
  - les rôles et responsabilités des autres parents de la garderie.

## Formulaire d'inscription

- Le formulaire demande-t-il de façon précise aux parents si leur enfant est atteint d'anaphylaxie (allergies pouvant être mortelles) ou d'autres troubles médicaux devant être pris en considération ou pouvant nécessiter de présenter une demande au Système commun d'orientation et de réception des demandes?
- Le formulaire insiste-t-il sur l'importance de signaler à la garderie tout changement devant être noté au dossier de l'enfant?

## Présentation du plan de sécurité amélioré

Vous devez présenter votre plan au coordonnateur des services de garderie pour que celui-ci l'approuve. Le coordonnateur l'examinera pour vérifier qu'il est conforme aux dispositions de la *Charte sur la sécurité des enfants en garderie* et vous fera part de ses commentaires le plus rapidement possible.

### Dans le cas des garderies collectives

Veillez noter que l'approbation de votre plan de sécurité amélioré par le Programme de garde d'enfants du Manitoba ne signifie pas que le service de protection contre l'incendie a approuvé votre procédure de sécurité-incendie et d'évacuation. La procédure relative aux incendies est examinée au moment où vous obtenez votre licence et à l'occasion des inspections annuelles de prévention des incendies. Toute modification exigée par votre service local de protection contre l'incendie doit être effectuée.

Si le Programme de garde d'enfants du Manitoba (ou le service de protection contre l'incendie, le cas échéant) demande que vous fassiez des changements au plan, apportez les modifications exigées et présentez de nouveau votre plan de sécurité amélioré à votre coordonnateur des services de garderie pour qu'il lui donne son approbation définitive.

## Formation des remplaçants

Lorsque votre plan de sécurité est terminé, il est important de l'étudier et d'en discuter avec vos remplaçants habituels (et les autres adultes, le cas échéant), en insistant sur les nouvelles lignes directrices ou les nouvelles marches à suivre, s'il y a lieu.

## Conclusion

N'oubliez pas d'examiner votre plan une fois par an, comme le plan lui-même l'indique. Si vous faites des changements, mettez à jour tous les exemplaires et envoyez une copie mise à jour à votre coordonnateur des services de garderie, comme le prévoit le règlement.

Merci de faire votre part pour assurer la sécurité des enfants, de leurs parents et des personnes qui vivent dans votre maison. Si vous avez des questions à poser au sujet de ce guide ou de la planification en vue de la sécurité, veuillez vous mettre en rapport avec votre coordonnateur des services de garderie. Nulparupit es etus. Asimin con cum saectiunt andaepudam eos sandis quas dio corepta tassita comnihiliquo berchicitas si que nus et offic temperi aecesequid ma soloreh eniante sitatint.



# Annexe



# NUMÉROS D'URGENCE

**Incendie**  
Numéro de non-urgence :

**Police**  
Numéro de non-urgence :

**Ambulance**  
Numéro de non-urgence :

# 911

**Hôpital**  
Adresse : Tél. :

**Centre anti-poison**  
Tél. :

**Taxi**  
Nom : Tél. :

**Entreprise d'alarme-incendie**  
Nom : Tél. :

## Écoles concernées (et services de transport)

Nom : Nom :  
Tél. : Tél. :

Nom : Nom :  
Tél. : Tél. :

**Adresse de la garderie :**  
Tél. : Cell. :

**Abri :**  
Nom: Tél. :  
Adresse : Autre n° de tél. :

**Coordonnateur/coordonnatrice – Services de garderie**  
Nom : Tél. :  
Autre n° de tél. :

**Service de renseignements concernant la garde d'enfants**  
1 888 213-4754 (sans frais)  
945-0776 (Winnipeg)

**Health Links-InfoSanté**  
1 888 315-9257 (sans frais)  
788-8200 (Winnipeg)

**État des routes du Manitoba**  
(<http://www.manitoba.ca/mit/roadinfo/index.fr.html>)  
1 877 627-6237 (sans frais)  
945-3704 (Winnipeg)

**Environnement Canada**  
([http://www.meteo.gc.ca/canada\\_f.html](http://www.meteo.gc.ca/canada_f.html))  
204-984-6203

**Office régional de la santé**  
Équipe d'intervention d'urgence

**Infirmière de la santé publique**  
Tél. :  
Nom : Autre no de tél. :

**Inspecteur d'hygiène publique**  
(s'il y a lieu) Tél. :  
Nom : Autre no de tél. :

**Inspecteur de la prévention des incendies**  
(s'il y a lieu) Tél. :  
Nom : Autre no de tél. :

## Services publics et réparations

Manitoba Hydro - N° de compte Tél. :

Électricien – Nom : Tél. :

Eau- N° de compte Tél. :

Plombier – Nom : Tél. :

Téléphone - N° de compte Tél. :

Chaudièr - Nom : Tél. :

## Dossier de l'enfant

Nom officiel de l'enfant : \_\_\_\_\_

Imm. à Santé Manitoba - Famille : \_\_\_\_\_

Connu(e) sous le nom de : \_\_\_\_\_

Imm. à Santé Manitoba - No personnel : \_\_\_\_\_

Garçon  Fille Date de naissance : \_\_\_\_\_

Nom du médecin : \_\_\_\_\_

Langues connues ou parlées : \_\_\_\_\_

N° de tél. du médecin : \_\_\_\_\_

### Mère ou tutrice

### Père ou tuteur

Nom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse à domicile : \_\_\_\_\_

Adresse à domicile : \_\_\_\_\_

Tél. dom. : \_\_\_\_\_ Cell. : \_\_\_\_\_  Texte?

Tél. dom. : \_\_\_\_\_ Cell. : \_\_\_\_\_  Texte?

Courriel à domicile : \_\_\_\_\_

Courriel à domicile : \_\_\_\_\_

Nom de l'employeur ou de l'école : \_\_\_\_\_

Nom de l'employeur ou de l'école : \_\_\_\_\_

Adresse au travail ou à l'école : \_\_\_\_\_

Adresse au travail ou à l'école : \_\_\_\_\_

Tél. au travail ou à l'école : \_\_\_\_\_

Tél. au travail ou à l'école : \_\_\_\_\_

Courriel au travail ou à l'école : \_\_\_\_\_

Courriel au travail ou à l'école : \_\_\_\_\_

### Personnes à contacter en cas d'urgence

Désignez deux personnes que je peux contacter et à qui je peux confier votre enfant en cas de maladie ou d'urgence si vous n'êtes pas disponible

Nom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse à domicile : \_\_\_\_\_

Adresse à domicile : \_\_\_\_\_

Tél. dom. : \_\_\_\_\_ Cell. : \_\_\_\_\_  Texte?

Tél. dom. : \_\_\_\_\_ Cell. : \_\_\_\_\_  Texte?

Courriel à domicile : \_\_\_\_\_

Courriel à domicile : \_\_\_\_\_

Courriel au travail ou à l'école : \_\_\_\_\_

Courriel au travail ou à l'école : \_\_\_\_\_

Nom de l'employeur ou de l'école : \_\_\_\_\_

Nom de l'employeur ou de l'école : \_\_\_\_\_

Adresse au travail ou à l'école : \_\_\_\_\_

Adresse au travail ou à l'école : \_\_\_\_\_

Tél. au travail ou à l'école : \_\_\_\_\_

Tél. au travail ou à l'école : \_\_\_\_\_

### Énumérez les autres personnes qui sont autorisées à venir chercher votre enfant à la garderie

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

# Dossier de l'enfant

## DISPOSITIONS RELATIVES À L'HÉBERGEMENT ET À LA GARDE DE L'ENFANT

L'enfant vit avec :  Mère  Père  Les deux  Autre (expliquez : \_\_\_\_\_)

Le cas échéant, existe-t-il des accords de séparation, des ordonnances judiciaires ou autres documents expliquant les dispositions qui ont été prises pour la garde de l'enfant?  Oui  Non

Des copies ont-elles été remises à la garderie?  Oui  Non  Elles seront remises  Elles ne seront pas remises

Savez-vous que la garderie ne peut pas demander à la police de faire respecter les dispositions concernant la garde de l'enfant si les documents ne lui sont pas remis?  Oui  Non

Le cas échéant, existe-t-il des arrangements à l'amiable relatifs à la garde de l'enfant? Veuillez expliquer : \_\_\_\_\_

## RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉCOLE (le cas échéant)

Nom de l'école : \_\_\_\_\_

Mode de transport : \_\_\_\_\_

N° de tél. de l'école : \_\_\_\_\_

Le cas échéant, nom de la compagnie de transport : \_\_\_\_\_

Nom de l'enseignant(e) : \_\_\_\_\_ Année d'études : \_\_\_\_\_

N° de tél. de la compagnie : \_\_\_\_\_

**Décrivez les conditions d'ordre physique, développemental, affectif ou médical dont il faut tenir compte pour prendre soin de votre enfant. Veuillez être précis et faire des suggestions sur les meilleures façons dont nous pouvons répondre à ces besoins.**

Votre enfant a-t-il(elle) des allergies à des aliments, animaux, médicaments, etc.?  Oui  Non Expliquez : \_\_\_\_\_

Dans l'affirmative, les allergies peuvent-elles mettre la vie de l'enfant en danger (anaphylaxie)?  Oui  Non

Expliquez : \_\_\_\_\_

Existe-t-il des obligations ou restrictions culturelles, religieuses ou personnelles dont nous devons être informées?

Oui  Non Expliquez : \_\_\_\_\_

**Utilisation des toilettes** Veuillez cocher tout ce qui s'applique au stade actuel de votre enfant.

tout-à-fait capable d'utiliser les toilettes

demande à utiliser les toilettes

porte des couches en permanence

utilise les toilettes quand on l'y emmène

porte une petite culotte pendant la journée

n'utilise pas encore les toilettes

**Sieste** Les enfants qui ne font pas la sieste se reposent sur un lit pliant pendant 30 minutes

Je veux que mon enfant fasse la sieste :

Oui  Non

Mon enfant fait généralement la sieste de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Je veux que mon enfant se repose dans un lit pliant tous les jours :  Oui  Non

Avez-vous d'autres renseignements à nous communiquer qui pourraient nous aider à faciliter la transition de votre enfant dans notre garderie? (Intérêts particuliers, aversions ou goûts particuliers, changements majeurs dans la famille, etc.)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

# Dossier de l'enfant

## PERMISSION ÉCRITE

J'ai lu le guide de politiques à l'intention des parents. Je comprends ces politiques et accepte de m'y conformer.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Je préviendrai immédiatement la garderie en cas de changement aux renseignements contenus dans le présent formulaire.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
J'autorise les sorties (qui ne nécessitent pas de transport dans un véhicule public ou privé).	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet
J'autorise la surveillance indirecte comme elle est expliquée dans le guide des parents.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet
J'autorise les photos et les vidéos aux fins décrites dans le guide des parents.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet
J'autorise la discussion d'éléments d'information pertinents concernant la journée de mon enfant avec le personnel de l'école.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet

Le cas échéant, expliquez toute disposition éventuelle prévue pour les enfants d'âge scolaire afin qu'ils participent à des activités en dehors de la garderie sur votre demande :

---

---

### Transport et traitement médicaux d'urgence

Si, à un moment quelconque, un traitement médical est nécessaire en raison d'une grave blessure ou d'une maladie soudaine, j'autorise la garderie à prendre toutes les mesures d'urgence qu'elle juge nécessaire pour la protection de mon enfant lorsqu'elle en a la charge. Je permets que mon enfant reçoive les soins médicaux que le médecin de mon enfant ou tout autre personnel médical juge nécessaire. Je comprends que cela peut sous-entendre le transport de mon enfant à l'hôpital dans un véhicule privé ou une ambulance. Je comprends aussi que la garderie fera tout son possible pour me contacter et que toute dépense causée par un tel traitement, y compris les frais d'ambulance, est à ma charge.

<hr/> <p>Date</p> <hr/> <p>Signature</p> <hr/> <p>Nom du père ou de la mère (en caractères d'imprimerie)</p>	<hr/> <p>Date</p> <hr/> <p>Signature</p> <hr/> <p>Nom du père ou de la mère (en caractères d'imprimerie)</p>
--	--

Réservé à la garderie : Date d'inscription : \_\_\_\_\_ Date de départ : \_\_\_\_\_

**Nous avons ÉVACUÉ la garderie  
et sommes partis à l'ABRI**

**Venez à l'endroit suivant :**

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**N° de tél. :** \_\_\_\_\_

**N° de cellulaire :** \_\_\_\_\_

# COMMENT SE SERVIR D'UN EXTINCTEUR

Souvenez-vous de la méthode  
**PASS** (Pull-Aim-Squeeze-Sweep)  
et faites les gestes suivants :

**T**irez sur la goupille

**V**isez la base des flammes

**S**errez la détente

**E**ffectuez un balayage  
latéral avec la lance



**Ne chauffez PAS  
les biberons ni la  
nourriture pour  
bébés au four à  
micro-ondes**







**Nettoyez le filtre  
à charpie de la  
sècheuse après  
chaque utilisation**





**Débranchez les  
appareils électriques**

**(cafetière, grille-pain, etc.)**

**quand vous ne les  
utilisez pas**





**Ne vaporisez PAS  
de produit  
d'assainissement  
près des enfants**



# SÉCURITÉ DANS LA CUISINE

- **Surveillez les enfants de très près quand ils sont dans la cuisine (pour des projets alimentaires, etc.)**
- **Mettez les produits de nettoyage hors de la portée des enfants**
- **Mettez les couteaux hors de la portée des enfants**
- **Ne chauffez JAMAIS les biberons ni la nourriture pour bébés dans le four à micro-ondes**
- **Ne laissez JAMAIS rien sur la cuisinière sans surveillance**
- **Sur la cuisinière, tournez les poignées de casserole vers l'intérieur**
- **Mettez les couvercles de casserole près de vous quand vous cuisinez – si le contenu commence à brûler ou à fumer, placez le couvercle sur la casserole et éteignez l'élément de chauffage**
- **Remontez vos manches quand vous cuisinez**
- **Placez les objets inflammables à au moins un mètre (trois pieds) de la cuisinière**
- **N'utilisez JAMAIS le dessus de la cuisinière ou du four comme lieu de rangement**
- **Nettoyez régulièrement les cuisinières et les fours**
- **Essuyez immédiatement les produits qui se sont renversés**
- **Débranchez les appareils (cafetière, grille-pain) quand vous ne les utilisez pas**
- **Fermez la porte à clef quand vous sortez de la cuisine**

# SÉCURITÉ PENDANT LES REPAS

- **Donnez à manger aux bébés et aux tout-petits séparément ou en très petits groupes**
- **Utilisez toujours les sangles de sécurité sur les chaises hautes**
- **Surveillez et aidez les enfants quand ils mangent ou prennent un biberon**
- **Encouragez les enfants à prendre de petites bouchées et à bien mâcher les aliments**
- **Encouragez la conversation et un rythme détendu**
- **Assurez-vous que les repas et les collations répondent aux besoins individuels des enfants (prévoyez plus de temps pour ceux qui mangent lentement, un dîner plus tôt pour ceux qui font la sieste de bonne heure, etc.)**
- **Servez des aliments qui présentent le moins de risque possible d'étouffement**
- **Assurez-vous de remuer les aliments chauffés au four à micro-ondes et attendez au moins deux minutes avant de les servir**
- **Affichez les renseignements sur les allergies et la photo de l'enfant (avec la permission des parents)**
- **Mettez les produits de nettoyage et les couteaux hors de la portée des enfants**
- **Essuyez immédiatement les produits qui se sont renversés**
- **Ne vaporisez pas de produit d'assainissement près des enfants**

# SÉCURITÉ DANS L'ESPACE DE JEU

- **Interagissez avec les enfants quand ils jouent**
- **Restez à l'écoute des besoins des enfants qui sont dans d'autres endroits de la pièce**
- **Intervenez en cas de conflit et encouragez les enfants à se servir des mots, à raisonner et à utiliser leurs habiletés sociales**
- **Aidez les enfants à apprendre à résoudre des problèmes**
- **Réorientez les jeux dangereux**
- **Surveillez en permanence les enfants qui s'amuse avec des contenants d'eau**
- **Placez les articles dangereux hors de la portée des enfants (crème à raser, paillettes, objets en polystyrène, punaises, sacs en plastique, ballons etc.)**
- **N'utilisez pas de produits toxiques ou dangereux avec les bébés ou les tout-petits (crème à raser, paillettes, petits objets, etc.)**

# En cas de comportement menaçant

## Surveillez les indices non verbaux montrant qu'une personne devient violente

1. Espace personnel
2. Langage corporel (ex. serrer et desserrer les poings)
3. Expressions du visage
4. Ton de la voix

## Évolution de l'agression

1. La personne devient anxieuse ou agitée
2. La personne montre une attitude ou un comportement négatif (ex. refus de coopérer ou questions)
3. La personne s'exprime verbalement ou physiquement
4. La personne se calme

## Réactions par rapport à cette évolution

1. Faites preuve de soutien et d'empathie à l'égard de la personne
2. Soyez ferme et fixez des limites
3. Échappez-vous et obtenez de l'aide
4. Établissez des règles de base bien définies si vous prévoyez un contact prochain

### Lorsque quelqu'un vous menace, il FAUT :

1. rester calme
2. prendre la menace au sérieux
3. évaluer la situation
4. signaler ce qui s'est passé et prendre note des détails immédiatement

### Lorsque quelqu'un vous menace, il ne FAUT PAS :

1. paniquer
2. supplier
3. discuter ou envenimer la situation
4. oublier de signaler l'incident

## Mesures que la direction doit prendre en cas d'incidents

1. Composez immédiatement le **911**
2. Sécurisez l'endroit
3. Vérifiez que tout le monde est là
4. Assurez-vous que tout le monde est en sécurité
5. Évacuez (au besoin)
6. Aidez les équipes d'urgence
7. Assurez-vous d'avoir les plans d'étage à portée de la main (au besoin)
8. Fournissez des renseignements sur la personne suspecte (s'ils sont pertinents)





# Procédure en cas d'alerte à la bombe

## Caractéristiques d'un paquet, d'une lettre ou d'un objet suspect

**Un paquet, une lettre ou un objet suspect peut posséder les caractéristiques suivantes :**

- des déclarations menaçantes ou suspectes
- des taches huileuses ou une décoloration
- des substances poudreuses
- aucune adresse de retour, une fausse adresse ou une adresse ne pouvant être vérifiée
- des fils de fer, du métal ou du papier d'aluminium qui dépassent
- des odeurs
- plus de timbres ou d'affranchissement qu'il n'en faut pour envoyer un tel article
- plus de poids ou d'épaisseur par rapport à la taille de l'enveloppe ou du paquet
- des mentions inhabituelles comme « personnel », « ne doit être ouvert que par », « ne pas retarder la livraison », etc.
- l'enveloppe rebondit au toucher ou bien elle est inhabituellement raide ou rigide
- l'article est déséquilibré, de travers ou irrégulier
- trop de ruban adhésif ou de ficelle
- des étiquettes improvisées ou une écriture de toute évidence déguisée
- une adresse ou un titre inexacts
- un titre mais pas de nom
- une origine inattendue ou inhabituelle, par ex. courrier en provenance de l'étranger, envoyé par avion ou exprès
- une adresse illisible

### **Lignes directrices à l'intention du fournisseur de services de garde en cas de fouille**

La police a besoin de l'aide du personnel pour les fouilles, car elle ne peut pas savoir quels articles ne sont pas dans la garderie d'habitude.

Si une fouille est nécessaire dans la garderie, le fournisseur de services et les bénévoles doivent faire ce qui suit :

- Écouter et suivre les instructions de la police.
- Fouiller l'espace immédiat pour voir s'il y a des objets étranges, pas à leur place ou suspects tout en gardant à l'esprit les éléments d'information que la personne appelante a communiqués.
- Éviter au maximum de déplacer les articles dans l'espace faisant l'objet de la fouille, parce qu'une bombe peut être déclenchée si on touche, soulève, déplace ou incline l'appareil ou le paquet.
- Fouiller de façon systématique, en commençant par la zone précisée lors de l'appel et celles qui sont accessibles au public.
- En cas de découverte d'article suspect, NE PAS y toucher.
- Une fois en lieu sûr, essayer de déterminer l'origine de l'article (se demander par ex. à qui il appartient ou d'où il vient).
- Ne pas supposer que c'est le seul objet qui est suspect.

## Liste de contrôle pour évaluer votre plan de sécurité

La liste de contrôle suivante énonce les éléments obligatoires et les recommandations prévus par la Charte pour votre plan de sécurité, dans l'ordre dans lequel ils apparaissent dans le présent guide.

Vous voudrez peut-être inclure une copie de cette liste quand vous présenterez votre plan de sécurité amélioré à votre coordonnateur des services de garderie.

Les éléments ci-dessous sont recommandés pour toutes les garderies familiales et collectives. Ceux qui sont accompagnés d'un astérisque (\*) sont obligatoires en vertu de la Charte ou du règlement. Votre service local de protection contre l'incendie pourrait avoir d'autres choses à ajouter.

Nom de l'établissement	Numéro de l'établissement
Coordonnateur/coordonnatrice des services de garderie	Rempli par

### Sommaire des renseignements généraux sur la garderie

- noms des titulaires de licence\*, nom commun de la garderie (s'il y a lieu) et adresse\*
- nombre d'enfants et d'adultes dans la maison
- description physique de la maison (niveaux utilisés, sorties, etc.)
- équipement de sécurité-incendie et emplacements
- emplacement des manettes d'arrêt des services publics
- plan d'étage\* indiquant :
  - les sorties\*,
  - les trajets menant aux sorties,
  - les emplacements de l'équipement de sécurité-incendie,
  - les locaux de protection, pour la procédure d'abri sur place.

### Évacuation

- description écrite de la procédure d'évacuation\*
- quand il faut utiliser la procédure d'évacuation
- ce qu'il faut faire si l'on découvre un incendie
- ce qu'il faut faire quand l'alarme-incendie sonne
- rôles et responsabilités des autres titulaires de licence ou membres du personnel (le cas échéant)\*
- plans prévus pour les enfants ayant des besoins supplémentaires\*
- communication à l'intérieur et à l'extérieur de la garderie\*
- contacts avec les parents des enfants inscrits\*

### Affiche sur la procédure d'évacuation

- que faire si l'on découvre un incendie
- que faire quand l'alarme-incendie sonne

## Liste de contrôle pour évaluer votre plan de sécurité

Les éléments ci-dessous sont recommandés pour toutes les garderies familiales et collectives. Ceux qui sont accompagnés d'un astérisque (\*) sont obligatoires en vertu de la Charte ou du règlement. Votre service local de protection contre l'incendie pourrait avoir d'autres choses à ajouter.

### Exercices d'évacuation et d'abri sur place

- procédure écrite indiquant quand et comment les exercices d'évacuation et d'abri sur place sont effectués et les renseignements consignés\*
- rôles et responsabilités de tous les titulaires de licence (garderies collectives)\*

### Fermeture d'urgence

- procédure écrite indiquant ce qu'il se passe en cas de fermeture nécessaire

### Sécurité-incendie

- procédure écrite indiquant comment on maîtrise les risques d'incendie
- procédure écrite décrivant les inspections et l'entretien de l'équipement de sécurité-incendie

### Urgences météorologiques

- procédure écrite indiquant ce qu'il se passe en cas d'urgence météorologique\*
- procédure d'abri sur place pour les orages ou les tornades\*
- rôles et responsabilités de tous les titulaires de licence (garderies collectives)\*
- communication à l'intérieur et à l'extérieur de la garderie\*
- contacts avec les parents des enfants inscrits\*

### Urgences sanitaires

- procédure écrite indiquant ce qu'il se passe en cas d'urgence sanitaire\*
- rôles et responsabilités de tous les titulaires de licence (garderies collectives)\*
- communication à l'intérieur et à l'extérieur de la garderie\*
- contacts avec les parents des enfants inscrits\*

### Politique et procédure relatives à l'anaphylaxie

- procédure écrite\* décrivant les responsabilités des personnes suivantes :
  - le fournisseur de services de garde (dans le cas des garderies collectives, tous les titulaires de licence)
  - les parents d'un enfant atteint d'anaphylaxie
  - tous les parents
  - l'enfant atteint d'anaphylaxie (selon son niveau de développement)
  - tous les enfants (selon leur niveau de développement)

### Accident chimique

- procédure écrite indiquant ce qu'il se passe en cas d'accident chimique\*
- procédure d'abri sur place en cas d'accident chimique à l'extérieur de la garderie\*
- rôles et responsabilités de tous les titulaires de licence (garderies collectives)\*
- communication à l'intérieur et à l'extérieur de la garderie \*
- contacts avec les parents des enfants inscrits \*

## Liste de contrôle pour évaluer votre plan de sécurité

Les éléments ci-dessous sont recommandés pour toutes les garderies familiales et collectives. Ceux qui sont accompagnés d'un astérisque (\*) sont obligatoires en vertu de la Charte ou du règlement. Votre service local de protection contre l'incendie pourrait avoir d'autres choses à ajouter.

### Alerte à la bombe

- procédure écrite en cas d'alerte à la bombe reçue par téléphone ou par écrit\*
- procédure écrite en cas d'alerte à la bombe et d'objet suspect

### Comportement menaçant

- procédure écrite pour les situations menaçantes dans la garderie ou sur son terrain\*
- procédure écrite pour les situations menaçantes dans les environs
- rôles et responsabilités de tous les titulaires de licence (garderies collectives)\*
- communication à l'intérieur et à l'extérieur de la garderie \*
- contacts avec les parents des enfants inscrits \*

### Contrôle de l'accès des visiteurs à la garderie

- procédure de contrôle de l'accès des visiteurs\*
- nécessité :
  - de verrouiller les portes extérieures
  - d'identifier les personnes qui se présentent à la porte avant d'ouvrir
  - d'autres mesures de sécurité mises en œuvre, surtout si les mesures ci-dessus ne sont pas possibles

### Sécurité des lieux

- procédure de sécurité des lieux intérieurs\*
- procédures de sécurité des lieux extérieurs\*

### Formation et examen annuel

- formation des remplaçants (et du personnel, s'il y a lieu)
- examen annuel

Autres commentaires \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

# Codes de conduite



# Table des matières

## Introduction

Qu'est-ce qu'un code de conduite?

Éléments obligatoires

## Pour commencer

Lisez l'exemple de code de conduite

Réseautez avec d'autres fournisseurs de services de garde en milieu familial

Exemple de code de conduite

## Rédaction du code de conduite

A. À qui s'applique votre code de conduite?

B. Quels sont les principes à la base d'un comportement respectueux et approprié?

C. Comment tenir compte des différents niveaux de développement des enfants?

D. Qu'est-ce qu'un comportement inacceptable?

E. Qu'est-ce que l'utilisation appropriée du courrier électronique, des appareils électroniques et d'Internet?

F. Quelles sont vos méthodes proactives?

G. Quelles sont les conséquences d'un comportement inapproprié?

Importance de la consignation des renseignements

## Pour finir

Assemblage des composantes du code de conduite

Examen et révision du guide de politique à l'intention des parents

Présentation du code de conduite

Distribution et affichage bien en évidence

Examen annuel

Conclusion

## Annexe

Code de déontologie de la MCCA

Exemple de politique sur le courrier électronique, les appareils électroniques et Internet

Élaboration des politiques de maîtrise du comportement

Liste de contrôle pour évaluer votre code de conduite

# Introduction

En juin 2008, le Manitoba a adopté la *Charte sur la sécurité des enfants en garderie*, soit le premier code complet du genre au Canada. En vertu de la Charte, les garderies familiales et collectives doivent adopter des plans de sécurité et des codes de conduite. De telles exigences renforcent l'apprentissage et la garde des jeunes enfants au Manitoba en créant des milieux plus sécuritaires et plus favorables à l'apprentissage.

Le présent guide aidera les fournisseurs de services de garde en milieu familial à comprendre et à respecter les exigences des codes de conduite prévus dans la Charte. En suivant une démarche progressive, vous planifierez, rédigerez, évaluerez et présenterez le code de conduite de votre garderie familiale ou collective.

Les politiques de maîtrise du comportement qui sont actuellement en place pour les enfants de votre garderie sont à la base de votre code de conduite. Dans ce code, vous devez énoncer ce qu'est un comportement approprié, ce qu'est un comportement inapproprié ainsi que les conséquences d'un comportement inapproprié, non seulement pour les enfants mais aussi pour les parents et les autres personnes ayant un lien avec votre garderie.

Ce guide a été élaboré par le Programme de garde d'enfants du Manitoba. Il est accompagné du document *Établissement de plans de sécurité améliorés* et vous pouvez les consulter tous les deux sur le site Web du Programme de garde d'enfants du Manitoba, à la page des publications, à l'adresse suivante : [manitoba.ca/gardedenfants](http://manitoba.ca/gardedenfants).

# Qu'est-ce qu'un code de conduite?

Un code de conduite permet à tout le monde de comprendre ce qu'est un comportement approprié et ce qu'est un comportement inapproprié dans une garderie. Il énonce également les stratégies proactives employées pour promouvoir les comportements appropriés, ainsi que les conséquences d'un comportement inapproprié. Le code de conduite doit aider à créer un environnement sécuritaire, positif et respectueux, et à communiquer vos attentes et vos politiques.

## Éléments obligatoires d'un code de conduite

Aux termes de la *Charte sur la sécurité des enfants en garderie*, un code de conduite doit comporter les éléments suivants :

- un énoncé indiquant que les personnes suivantes doivent agir avec respect et se conformer au code de conduite :
  - i. le titulaire de licence,
  - ii. le personnel de l'établissement,
  - iii. les enfants inscrits,
  - iv. les parents et tuteurs des enfants inscrits,
  - v. les autres personnes qui ont un lien avec l'établissement;
- des dispositions tenant compte du niveau de développement des enfants;
- un énoncé indiquant que sont inacceptables :
  - i. l'intimidation ou le harcèlement,
  - ii. les mauvais traitements, l'exploitation sexuelle ou la violence psychologique, y compris la violence verbale, par écrit ou autre,
  - iii. la discrimination induite fondée sur une caractéristique visée au paragraphe 9(2) du *Code des droits de la personne*,
  - iv. les actes mettant une autre personne en danger;
- un énoncé indiquant que les personnes doivent respecter la politique de l'établissement sur l'utilisation appropriée du courrier électronique, des appareils électroniques et d'Internet;
- une description des méthodes proactives utilisées pour faire en sorte que le milieu soit propice à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants inscrits;
- une description des conséquences en cas de violation au code de conduite.

Votre code de conduite doit être approuvé par le Programme de garde d'enfants du Manitoba et vous devez le revoir chaque année.



# Pour commencer

## Voici les étapes à suivre pour élaborer votre code de conduite:

1. Lisez l'exemple.
2. Réseautez avec d'autres fournisseurs de services de garde en milieu familial.
3. Rédigez votre propre code.
4. Examinez et révissez les politiques et procédures existantes.
5. Présentez votre code de conduite à votre coordonnatrice des services de garderie.
6. Distribuez et affichez bien en évidence votre code de conduite.
7. Examinez votre code de conduite chaque année.

## Lisez l'exemple

---

L'exemple de code de conduite qui figure dans les pages suivantes vous montre ce qu'il faut inclure dans votre code et comment vous pouvez l'organiser. À mesure que vous progresserez dans ce guide, vous constaterez que la formulation se rapportant à cette section est plus détaillée.

Vous remarquerez que l'exemple de code inclut des attentes et des conséquences applicables au titulaire de licence, aux parents, aux enfants et aux autres personnes ayant un lien avec la garderie familiale ou collective. Vous pouvez aussi envisager différentes sections pour chacun des groupes auquel le code s'applique.

Dans l'exemple, la formulation est positive et axée sur la responsabilisation. Le code essaie de faire l'équilibre entre, d'une part, les énoncés positifs sur le comportement respectueux et, d'autre part, les méthodes proactives avec des énoncés sur le comportement inacceptable et ses conséquences. L'exemple énonce clairement aussi que l'on tient compte du niveau de développement des enfants quand on établit à la fois les attentes en matière de comportement et les conséquences d'un comportement inapproprié.

Il serait également utile d'examiner le reste de ce guide avant de réseauter avec d'autres fournisseurs et de commencer la rédaction de votre code de conduite

## Réseautez avec d'autres fournisseurs de services de garde en milieu familial

---

Il est parfois utile de discuter des idées avec d'autres et de les communiquer. Essayez de réseauter avec d'autres garderies familiales ou collectives autorisées dans votre quartier pour discuter vos ébauches de codes de conduite et les communiquer.

Vous voudrez peut-être aussi inviter d'autres personnes à une réunion de réseautage, notamment des personnes de votre collectivité qui possèdent une formation en gestion du comportement, en médiation ou en application de la loi.

# Exemple de code de conduite

## CODE DE CONDUITE

À la garderie familiale 123, nous nous efforçons de créer un milieu d'apprentissage sécuritaire et bienveillant pour les enfants et les adultes. Nous croyons à l'égalité et nous respectons la diversité.

Les personnes suivantes sont tenues de se comporter de façon respectueuse et de se conformer au présent code de conduite :

- le fournisseur de services de garde en milieu familial;
- les remplaçants;
- les enfants;
- les parents et tuteurs des enfants inscrits;
- les personnes qui résident chez moi;
- toutes les autres personnes ayant un lien avec ma garderie familiale ou collective, notamment les amis ou les membres de la famille des enfants inscrits, les thérapeutes, les professionnels et autres visiteurs.

\* J'utilise le terme « adultes » dans mon code de conduite pour parler des personnes énumérées ci-dessus qui peuvent se trouver dans ma garderie de façon régulière ou occasionnelle.

## Principes directeurs à la base d'un comportement approprié

### Respect

Nous faisons preuve de respect à l'égard de notre propre personne et à l'égard des autres. Nous respectons les idées et les sentiments des autres. Nous respectons l'environnement, l'équipement et le matériel.

### Sécurité

Nous travaillons et nous jouons en toute sécurité pour ne pas nous faire de mal, ni à nous-mêmes ni aux autres.

### Coopération

Nous résolvons nos problèmes en nous parlant et en nous écoutant mutuellement et avec respect de façon à trouver une solution. Quand nous ne pouvons pas résoudre un problème par nous-mêmes, nous demandons de l'aide.

### Soutien à l'apprentissage

Nous apprenons de notre mieux et nous soutenons l'apprentissage des autres.

## Niveau de développement des enfants

Je sais qu'il est normal que les enfants adoptent parfois des comportements inappropriés pour diverses raisons. Nous prenons toujours en considération le niveau de développement de chaque enfant quand nous déterminons à la fois les attentes en matière de comportement et les conséquences d'un comportement inapproprié.

## Utilisation appropriée de la technologie

Tous les enfants et les adultes doivent utiliser le courrier électronique, les appareils électroniques et Internet en respectant les lignes directrices. Cela protège la vie privée des gens et le caractère confidentiel de l'information.

## Comportements inacceptables

Les comportements suivants sont inacceptables de la part des enfants et des adultes :

- toutes les formes d'intimidation (physique, verbale, affective, sociale ou par Internet), y compris les commentaires, les actes ou les éléments visuels qui sont intentionnels, blessants et répétés;
- le harcèlement, y compris tout comportement qui dégrade, avilit, humilie ou embarrasse et qui, de l'avis de toute personne raisonnable, est indésirable;
- toutes les formes de mauvais traitements (sexuels, physiques ou psychologiques), y compris ceux qui sont infligés verbalement, par écrit ou de toute autre façon;
- la discrimination contre toute personne ou groupe de personnes fondée sur la race, la couleur, l'ascendance, la nationalité ou l'origine nationale, l'origine ethnique, la religion, l'âge, le sexe, les caractéristiques fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial ou le statut familial, la source de revenu, les convictions politiques et les incapacités physiques ou mentales;
- les actes mettant une autre personne en danger, y compris les actes de violence physique (avec ou sans arme) et les menaces proférées contre quelqu'un.

## Méthodes proactives

Je m'efforce de créer un environnement qui favorise la santé, la sécurité et le bien-être des enfants :

- en ayant, en matière de comportement, des attentes réalistes et adaptées au niveau de développement des enfants;
- en aménageant l'environnement et en installant le matériel de façon à encourager les comportements appropriés et à réduire les risques de comportements inappropriés;
- en planifiant un programme fondé sur les intérêts et les besoins des enfants, et en faisant en sorte qu'il corresponde à leurs niveaux de développement;
- en établissant des routines et des horaires cohérents mais souples qui aident les enfants à acquérir de la confiance, à se sentir en sécurité et à se maîtriser.

Je crée un environnement positif pour les enfants et les parents :

- en établissant des relations positives, notamment en prenant le temps de parler et d'écouter;
- en établissant des limites bien définies, cohérentes et simples;
- en énonçant les limites de façon positive et en les rappelant régulièrement aux gens;
- en expliquant les raisons des limites;
- en collaborant pour résoudre les problèmes;
- en servant de modèle et en encourageant les comportements appropriés.

## Conséquences d'un comportement inapproprié

Je réagirai systématiquement en cas de comportement inapproprié de la part des enfants et des adultes :

- en rappelant aux gens les attentes et les limites établies;
- en faisant preuve de respect pour expliquer pourquoi un comportement est inapproprié et ce que j'attends comme comportement;
- en ne parlant que du comportement, sans juger la personne;
- en réagissant de façon bienveillante et en me montrant attentive aux sentiments de la personne;
- en prévoyant des conséquences naturelles et logiques.

Selon la gravité et la fréquence du comportement, j'envisagerai d'autres mesures, notamment les suivantes :

- analyser le comportement pour savoir ce qui contribue peut-être au comportement inapproprié d'un enfant et comment diminuer ou supprimer le comportement en question;
- organiser une réunion officielle ou officieuse pour parler des préoccupations et pour élaborer un plan d'action visant à encourager les comportements appropriés dans l'avenir;
- rédiger un contrat écrit, avec une personne adulte ou avec un enfant plus âgé, qui énonce des attentes et des conséquences précises;
- donner un avertissement écrit qui énonce les inquiétudes précises et les conséquences prévues si le comportement persiste;
- faire appel à des ressources externes, notamment les suivantes :
  - un spécialiste du comportement ou d'autres professionnels, afin de comprendre le comportement inapproprié de l'enfant et le réduire;
  - les services à l'enfant et à la famille afin d'obtenir des services de soutien parental;
  - les services de médiation pour résoudre les conflits entre adultes;
  - la Commission des droits de la personne du Manitoba afin d'obtenir des renseignements et des conseils pour résoudre un problème à l'amiable ou pour déposer une plainte officielle s'il s'agit d'un comportement lié à la discrimination ou au harcèlement;
  - la police pour aider en cas de comportement menaçant.

Dans les cas extrêmes, je prendrai des mesures supplémentaires, notamment les suivantes :

- suspension ou retrait des services de garde en raison du comportement inapproprié d'un enfant ou d'un membre de la famille;
- dans le cas d'un visiteur, interdiction à la personne de revenir à la garderie;
- contact de la police et(ou) des services à l'enfant et à la famille en cas de comportement illégal, notamment de mauvais traitements, d'agression ou de menace à l'encontre d'une autre personne.

# Rédaction du code de conduite

Avant de commencer à rédiger, vous trouverez peut-être utile de revoir la politique actuelle de votre garderie qui est destinée aux enfants et qui porte sur la maîtrise du comportement ainsi que celle qui est destinée aux parents et qui concerne les attentes en matière de comportement, les comportements inappropriés et les conséquences. Vous voudrez peut-être aussi prendre connaissance d'autres ressources, notamment le code de déontologie de la Manitoba Child Care Association (voir l'Annexe 1). Ce sont de bons points de départ.

Posez-vous les questions suivantes sur ces énoncés ou politiques :

- Est-ce qu'ils incluent certains des éléments exigés par la *Charte sur la sécurité des enfants en garderie*?
- Est-ce qu'ils sont adaptés aux enfants et aux adultes de votre garderie familiale ou collective?

Vous trouverez ci-après les principaux thèmes de votre code de conduite. Chaque section inclut des renseignements sur le thème en question et des exemples pouvant vous être utiles pour adopter des énoncés qui reflètent les circonstances uniques et la philosophie de votre garderie familiale ou collective. Vous pouvez inclure d'autres sujets ou les organiser de façon différente.

- A. À qui s'applique le code de conduite?
- B. Quels sont les principes à la base d'un comportement respectueux ou approprié?
- C. Comment tenir compte des différents niveaux de développement des enfants?
- D. Qu'est-ce qu'un comportement inacceptable?
- E. Qu'est-ce que l'utilisation appropriée du courrier électronique, des appareils électroniques et d'Internet?
- F. Quelles sont vos méthodes proactives?
- G. Quelles sont les conséquences d'un comportement inapproprié?

## A. À qui s'applique le code de conduite?

Votre code de conduite doit inclure un énoncé disant qu'il s'applique aux personnes suivantes :

- le titulaire de licence;
- les remplaçants (et le personnel, au besoin);
- les enfants inscrits;
- les parents et les tuteurs des enfants inscrits;
- toutes les autres personnes ayant un lien avec l'établissement.

Toutes sortes de personnes peuvent avoir un lien avec votre garderie familiale ou collective. Pensez à celles qui sont chez vous régulièrement ou occasionnellement pendant vos heures d'ouverture et incluez-les dans cette partie de votre code de conduite. Par exemple :

- Les membres de votre famille interagissent souvent avec vous, avec les enfants et avec les parents s'ils sont chez vous pendant les heures d'ouverture de la garderie.
- Les membres de la famille élargie des enfants peuvent aussi venir à votre garderie.
- Des thérapeutes et autres professionnels viennent peut-être régulièrement à votre garderie si vous vous occupez d'un enfant qui a des besoins supplémentaires.
- Si votre garderie possède un titulaire de licence ou du personnel supplémentaire en vertu du Programme de soutien à l'inclusion, il faut bien préciser que le code de conduite s'applique aussi à ces personnes.

Vous remarquerez que l'exemple suivant énumère les principaux groupes de personnes qui ont un lien avec la garderie familiale ou collective. Pour simplifier la formulation des autres sections, l'exemple précise que le terme « adultes » est utilisé dans le code de conduite pour parler de ces différents groupes.

### Exemple d'énoncé

Les personnes suivantes sont tenues de se comporter de façon respectueuse et de se conformer à ce code de conduite :

- le fournisseur de services de garde en milieu familial;
- les remplaçants;
- les enfants;
- les parents et les tuteurs des enfants inscrits;
- les personnes qui résident chez moi;
- toutes les autres personnes ayant un lien avec ma garderie familiale ou collective, notamment les amis ou membres de la famille des enfants inscrits, les thérapeutes, les professionnels et autres visiteurs.

\* Dans mon code de conduite, j'utilise le mot « adultes » pour parler des personnes énumérées ci-dessus qui peuvent se trouver dans ma garderie de façon régulière ou occasionnelle.



## B. Quels sont les principes à la base d'un comportement respectueux et approprié?

Le code de conduite peut inclure un énoncé de vision ou de mission ainsi que des principes directeurs expliquant les comportements que l'on attend et qui sont appropriés.

Des principes directeurs qui mettent l'accent sur le respect, la coopération et la responsabilité inspirent plus que des règlements. Ils peuvent aussi s'appliquer à un plus grand nombre de situations et de personnes, ce qui vous donne plus de souplesse.

Discutez de ce qui est important dans votre garderie familiale ou collective – pour les enfants, les parents, vous-même et les personnes qui vivent avec vous.

Il est parfois utile de parler à d'autres personnes pour obtenir d'autres idées. Vous pouvez par exemple :

- organiser une réunion de réseautage avec d'autres fournisseurs de services de garde ou bien assister à une telle réunion;
- vous réunir avec les parents des enfants inscrits;
- parler aux enfants à ce sujet;
- discuter de ce sujet avec les membres de votre famille ou vos amis.

Pour vous aider à formuler vos principes directeurs, vous pouvez, par exemple, suivre la méthode suivante avec votre groupe de réseautage ou avec des groupes d'enfants ou de parents.

1. Mettez des idées par écrit et parlez de ce qui suit :
  - les buts et les objectifs de votre garderie familiale ou collective;
  - de quelle façon les gens veulent être traités;
  - quels comportements tout le monde veut encourager dans votre garderie.
2. Faites une liste des principales idées qui sont ressorties de vos discussions.
3. Écrivez un maximum de quatre mots clés, courtes expressions ou simples phrases qui reflètent vos idées principales. Par exemple : « Nous nous respectons mutuellement », ou bien « Nous parlons de nos problèmes », ou encore « Nous jouons franc-jeu ». Ce sont vos principes directeurs.
4. Discutez pour savoir si vos principes directeurs sont adaptés :
  - aux divers niveaux de développement des enfants;
  - aux adultes visés par le code de conduite.

Par exemple, le principe du « respect de soi-même » signifie ce qui suit :

- les enfants d'un an doivent tenir la main d'une personne adulte en descendant les escaliers;
- les enfants de cinq ans doivent attendre le fournisseur de services de garde quand on va les chercher à l'école;
- les enfants de huit ans doivent porter un casque quand ils font de la planche à roulettes;
- les fournisseurs de services de garde et les parents doivent s'exprimer quand quelque chose les préoccupe, pour résoudre cela par la discussion.

5. Discutez de vos principes directeurs et décidez si d'autres règles plus précises peuvent reprendre un ou plusieurs de ces principes.

Par exemple, le principe du « respect mutuel » signifie ce qui suit :

- les enfants d'un an doivent se faire guider pour apprendre à être gentils et à ne pas taper les autres enfants;
- les enfants de quatre ans doivent se servir de mots pour dire à quelqu'un qu'ils sont en colère;
- les enfants de dix ans doivent respecter les règles d'un jeu de plateau et attendre leur tour;
- les fournisseurs de services de garde doivent faire preuve de respect quand ils parlent de leurs préoccupations avec un parent et ils ne doivent pas le blâmer ni le juger;
- les parents doivent régulièrement prendre connaissance des notes et des renseignements importants provenant du fournisseur de services de garde.

Les exemples suivants montrent juste quelques façons de rédiger des énoncés qui expliquent les comportements appropriés et respectueux dans votre garderie familiale ou collective. Vous pouvez vous servir des exemples ci-dessous, les adapter ou encore adopter vos propres énoncés.

### Exemple d'énoncé de vision ou de mission

À la garderie familiale 123, nous nous efforçons de créer un milieu d'apprentissage sécuritaire et bienveillant pour les enfants et les adultes. Nous croyons à l'égalité de tous et nous respectons la diversité.

### Exemples d'énoncés de principes directeurs

**Dans ma garderie, les principes directeurs à la base d'un comportement approprié sont les suivants :**

#### **Respect**

Nous faisons preuve de respect à l'égard de notre propre personne et à l'égard des autres. Nous respectons les idées et les sentiments des autres. Nous respectons l'environnement, l'équipement et le matériel.

#### **Sécurité**

Nous travaillons et nous jouons en toute sécurité pour ne pas nous faire de mal, ni à nous-mêmes ni aux autres.

#### **Coopération**

Nous résolvons nos problèmes en nous parlant et en nous écoutant mutuellement et avec respect de façon à trouver une solution. Quand nous ne pouvons pas résoudre un problème par nous-mêmes, nous demandons de l'aide.

#### **Soutien à l'apprentissage**

Nous apprenons de notre mieux et nous soutenons l'apprentissage des autres.

**Dans ma garderie, les principes directeurs qui sont à la base d'un comportement approprié reposent sur les trois R :**

**R**espect de soi-même

**R**espect des autres

**R**espect des jouets, du matériel et de l'environnement

**Dans ma garderie, les principes directeurs à la base d'un comportement approprié sont les suivants :**

**Sécurité**

Nous faisons en sorte que les gens, les animaux et les objets qui nous entourent soient en sécurité. Nous nous respectons en jouant et en travaillant en toute sécurité et en nous exprimant si quelqu'un nous fait du mal.

**Propreté**

Nous sommes responsables de l'environnement, de l'équipement et du matériel, et nous faisons notre part pour qu'ils restent propres et ordonnés.

**Gentillesse**

Nous traitons les autres de la façon dont nous aimerions qu'ils nous traitent. Nous parlons et agissons avec respect et gentillesse. Nous sommes responsables de nos actes et de nos paroles. Quand nous faisons une erreur, nous réparons la situation plutôt que de nous excuser.

## C. Comment tenir compte des différents niveaux de développement des enfants?

Votre code de conduite doit tenir compte des différents niveaux de développement des enfants.

De nature, les enfants diffèrent les uns des autres en ce qui concerne le niveau d'activité, la personnalité et le niveau de développement. Ces différences donnent à chacun et à chacune une personnalité unique et attachante. À titre de personnes prenant soin de jeunes enfants, nous devons nous attendre à ces différences et les respecter. Nous devons aussi concevoir nos activités, nos horaires et nos programmes en fonction des niveaux de développement et des besoins des enfants.

Dans une garderie familiale ou collective, les enfants peuvent être âgés de trois mois à douze ans. En matière de comportement, les attentes doivent tenir compte du fait que les enfants sont à diverses étapes du développement des habiletés sociales. Dans ce domaine également, les capacités des enfants à comprendre les attentes et les conséquences d'un comportement inapproprié varient à mesure qu'ils apprennent et qu'ils grandissent.

Apprendre à partir de ses erreurs fait partie de la croissance et du développement de l'enfant. Pour les bébés, les petits, les enfants d'âge préscolaire et les enfants d'âge scolaire, nous devons donc fonder nos attentes et nos stratégies d'orientation du comportement en ayant une bonne connaissance du développement de l'enfant.

### Exemple d'énoncé

#### Niveau de développement des enfants

Je sais qu'il est normal que les enfants adoptent parfois des comportements inappropriés pour diverses raisons. Le niveau de développement de chaque enfant sera toujours pris en considération pour déterminer à la fois les attentes en matière de comportement et les conséquences d'un comportement inapproprié.

## D. Qu'est-ce qu'un comportement inacceptable?

Votre code de conduite doit énoncer clairement que les comportements suivants sont inacceptables :

1. l'intimidation ou le harcèlement;
2. les mauvais traitements physiques, sexuels ou psychologiques, qu'ils soient infligés verbalement, par écrit ou de toute autre façon;
3. la discrimination induite fondée sur une caractéristique visée au paragraphe 9(2) du *Code des droits de la personne*;
4. les actes mettant une autre personne en danger.

### Intimidation

L'intimidation est un comportement intentionnel, répété et blessant qui peut prendre de nombreuses formes :

- l'intimidation physique peut notamment consister à frapper, pousser ou faire tomber;
- l'intimidation verbale peut notamment consister à proférer des menaces, traiter de tous les noms, se moquer ou faire des commentaires inappropriés (par exemple, sexistes ou homophobes);
- l'intimidation sociale ou psychologique peut notamment consister à exclure d'un groupe certaines personnes et à répandre des rumeurs à leur sujet;
- l'intimidation par Internet peut notamment consister à répandre des rumeurs ou à communiquer des images et des commentaires blessants à l'aide de la technologie.

Selon certaines études, l'intimidation peut se produire à n'importe quel âge mais elle est particulièrement fréquente parmi les jeunes de neuf à treize ans. Les adultes peuvent aussi intimider d'autres adultes ou des enfants. Vous pouvez adopter une culture anti-intimidation pour faire en sorte que tout le monde comprenne ce qui suit :

- ce qu'est l'intimidation;
- pourquoi elle blesse;
- comment la signaler;
- quelles sont les conséquences de l'intimidation.

Consultez les sites Web suivants pour obtenir d'autres renseignements utiles.

- [bullying.org](http://bullying.org)
- [cyberbullying.ca](http://cyberbullying.ca)
- [safety-council.org](http://safety-council.org) : suivez les liens suivants Accueil > La sécurité en milieu de travail > L'intimidation en milieu de travail

## Harcèlement

Il s'agit de tout comportement qui dégrade, avilit, humilie ou embarrasse et qui, de l'avis de toute personne raisonnable, est indésirable. Il peut prendre les formes suivantes :

- actes physiques, notamment toucher ou pousser;
- commentaires verbaux, notamment traiter de tous les noms ou faire des plaisanteries qui blessent;
- éléments visuels, notamment des affiches ou des caricatures;
- cyberharcèlement, notamment des messages électroniques ou des articles inappropriés publiés sur Internet.

Le *Code des droits de la personne du Manitoba* interdit certaines formes de harcèlement, notamment le harcèlement sexuel ou racial. La Commission des droits de la personne du Manitoba est chargée de l'administration du *Code des droits de la personne du Manitoba*. En cas de harcèlement présumé à la garderie familiale ou collective, vous devez contacter la Commission pour qu'elle vous renseigne sur la façon dont vous pouvez régler la question à l'amiable ou en déposant une plainte officielle.

Veillez consulter le site Web de la Commission des droits de la personne du Manitoba ([manitoba.ca/hrc](http://manitoba.ca/hrc)) pour obtenir plus de renseignements, notamment les feuillets suivants :

- Prohibition du harcèlement*
- Exemples de politiques de l'entreprise (contre le harcèlement)*

## Mauvais traitements physiques, sexuels ou psychologiques

Une allégation de mauvais traitements physiques, sexuels ou psychologiques est très grave. Dans ce cas, vous devez immédiatement contacter la police ou les services à l'enfant et à la famille pour qu'une enquête soit menée. Vous devez appliquer toutes les conditions ou recommandations formulées par la police ou les services et visant à protéger les enfants et les autres personnes dans l'établissement.

Au Manitoba, la loi exige que vous signaliez immédiatement tout renseignement qui vous fait raisonnablement croire qu'un enfant est peut-être maltraité ou a peut-être besoin de protection.

Il est important de surveiller les autres formes de maltraitance pouvant avoir des effets sur les enfants. La violence conjugale peut avoir de graves conséquences affectives et psychologiques sur un enfant qui en est peut-être témoin dans sa famille. L'enfant peut aussi être blessé physiquement au cours d'une dispute entre adultes ou bien s'il essaie d'intervenir. Si vous soupçonnez un cas de violence familiale, contactez les services à l'enfant et à la famille. Vous pouvez aussi essayer d'aider la famille à bénéficier de ressources communautaires.

Consultez le site [manitoba.ca/justice/family/law](http://manitoba.ca/justice/family/law) pour obtenir d'autres renseignements ainsi que le document intitulé *Droit de la famille au Manitoba*. Vous pouvez trouver le document intitulé *Protection de l'enfance et enfants maltraités - Un protocole à l'intention des travailleurs des services à l'enfance* à la page des publications du site [manitoba.ca/gardedenfants](http://manitoba.ca/gardedenfants).

## Discrimination

Selon le *Code des droits de la personne du Manitoba*, il est interdit de traiter les gens de façon différente ou de ne pas répondre de façon raisonnable aux besoins spéciaux d'une personne ou d'un groupe de personnes en se fondant sur les caractéristiques suivantes mentionnées au paragraphe 9(2) :

- a) *l'ascendance, y compris la couleur et les races identifiables;*
- b) *la nationalité ou l'origine nationale;*
- c) *le milieu ou l'origine ethnique;*
- d) *la religion ou la croyance, ou les croyances religieuses, les associations religieuses ou les activités religieuses;*
- e) *l'âge;*
- f) *le sexe, y compris la grossesse, la possibilité de grossesse ou les circonstances se rapportant à la grossesse;*
- g) *les caractéristiques fondées sur le sexe ou les circonstances autres que celles visées à l'alinéa f);*
- h) *l'orientation sexuelle;*
- i) *l'état matrimonial ou le statut familial;*
- j) *la source de revenu;*
- k) *les convictions politiques, associations politiques ou activités politiques;*
- l) *les incapacités physiques ou mentales ou les caractéristiques ou les situations connexes, y compris le besoin d'un chien guide ou d'un autre animal, une chaise roulante ou tout autre appareil, orthèse ou prothèse.<sup>1</sup>*

En cas de discrimination présumée à la garderie familiale ou collective, vous devez contacter la Commission pour obtenir des conseils sur la façon de résoudre la question à l'amiable ou en déposant une plainte officielle.

Veuillez consulter le site Web de la Commission des droits de la personne du Manitoba ([manitoba.ca/hrc](http://manitoba.ca/hrc)) pour obtenir plus de renseignements et notamment le feuillet intitulé *Adaptation à des besoins spéciaux*.

## Mettre une personne en danger

Les garderies familiales ou collectives doivent être des endroits sûrs pour les enfants et les adultes. Votre code de conduite doit énoncer clairement qu'il est inacceptable de mettre une personne en danger ou de menacer de le faire. Par exemple, les enfants et les adultes sont en danger si quelqu'un apporte une arme dans votre garderie, se montre violent physiquement ou menace de mettre une autre personne en danger.

Ces genres de comportements sont graves et vous devez appeler la police pour qu'une enquête soit faite. Vous devez ensuite appliquer toutes les conditions ou recommandations formulées par la police pour assurer la sécurité des enfants et des adultes dans votre garderie.

---

<sup>1</sup> *Code des droits de la personne du Manitoba*

## Exemple d'énoncé

### Comportements inacceptables

Dans ma garderie, les comportements suivants sont inacceptables de la part des enfants et des adultes :

- toutes les formes d'intimidation (physique, verbale, psychologique, sociale ou par Internet), y compris les commentaires, les actes ou les éléments visuels qui sont intentionnels, blessants et répétés;
- le harcèlement, y compris tout comportement qui dégrade, avilit, humilie ou embarrasse et qui, de l'avis de toute personne raisonnable, est indésirable;
- toutes les formes de mauvais traitements (sexuels, physiques ou psychologiques), y compris ceux qui sont infligés verbalement, par écrit ou de toute autre façon;
- la discrimination contre toute personne ou groupe de personnes fondée sur la race, la couleur, l'ascendance, la nationalité ou l'origine nationale, l'origine ethnique, la religion, l'âge, le sexe, les caractéristiques fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial ou le statut familial, la source de revenu, les convictions politiques et les incapacités physiques ou mentales;
- les actes mettant une autre personne en danger, y compris les actes de violence physique (avec ou sans arme) et les menaces proférées contre quelqu'un.



## E. Qu'est-ce que l'utilisation appropriée du courrier électronique, des appareils électronique et d'Internet?

Votre code de conduite doit inclure un énoncé indiquant que tout le monde doit respecter la politique de l'établissement sur l'utilisation appropriée du courrier électronique, des appareils électroniques et d'Internet.

La technologie continue d'être de plus en plus utilisée. La politique de votre garderie familiale ou collective doit expliquer son utilisation appropriée. Elle doit protéger la vie privée des gens et le caractère confidentiel de l'information concernant la garderie, les enfants, les parents et vous-même lorsque quelqu'un se sert d'appareils électroniques personnels ou de ceux de votre garderie.

Des exemples de politique sont inclus dans l'*Annexe 2 : Exemple de politique sur le courrier électronique, les appareils électroniques et Internet* pour vous aider à élaborer ou à réviser celle de votre garderie qui porte sur cette question. Vous voudrez peut-être aussi rédiger de simples règles formulées de façon positive et les afficher dans la zone où les enfants se servent d'un ordinateur. Ceci est particulièrement important pour les enfants d'âge scolaire, qui ont peut-être plus facilement accès à Internet ou à leurs appareils électroniques personnels à votre garderie.

### Exemple d'énoncé

#### Utilisation appropriée de la technologie

Dans notre garderie, tous les enfants et les adultes doivent utiliser le courrier électronique, les appareils électroniques et Internet en respectant notre politique, afin de protéger la vie privée des gens et le caractère confidentiel de l'information.

## F. Quelles sont vos méthodes proactives?

Votre code de conduite doit décrire les méthodes proactives que vous utilisez pour que l'environnement soit propice à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants inscrits dans votre garderie familiale ou collective. L'orientation positive commence par la prévention des problèmes et des conflits.

Vous remarquerez que l'exemple de code de conduite énumère d'abord les méthodes proactives utilisées avec les enfants, notamment l'établissement d'attentes, d'environnements, de programmes, d'horaires et de routines adaptés aux niveaux de développement des enfants. L'exemple décrit ensuite les autres méthodes proactives utilisées pour tout le monde parce que beaucoup de techniques d'orientation positive sont semblables pour les personnes de n'importe quel âge.

Les questions suivantes peuvent vous aider vous-même ou votre groupe de réseautage à réfléchir à d'autres idées de méthodes proactives :

- Comment créons-nous un environnement qui est favorable à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants?
- Comment encourageons-nous et soutenons-nous les partenariats avec les parents?
- Comment encourageons-nous le respect, la coopération, la résolution de problèmes et l'apprentissage chez les adultes?
- Comment créons-nous un environnement accueillant pour les visiteurs et pour les autres personnes ayant un lien avec nos garderies familiales ou collectives?

Vous voudrez peut-être revoir vos politiques de maîtrise du comportement ainsi que l'*Annexe 3 : Élaboration des politiques de maîtrise du comportement* pour obtenir des idées sur les méthodes proactives ou préventives. Vous pourrez peut-être réviser les énoncés de ces politiques de façon qu'ils soient adaptés à une plus grande variété de personnes. En voici quelques exemples :

**« Nous établissons des relations positives, notamment en prenant le temps de parler et d'écouter. »**

Une méthode proactive très efficace consiste à avoir des interactions avec les enfants pendant la journée, surtout pendant les périodes de jeu libre. Les adultes peuvent montrer l'exemple en matière de comportements appropriés, diffuser les risques de conflits et établir des relations positives.

Le fait de parler avec les parents sur les événements positifs de la journée de leur enfant et de s'intéresser à la fois aux enfants et aux parents peut contribuer à l'établissement de relations positives. Quand on a de bons rapports avec quelqu'un, il est plus facile de régler des situations difficiles ou émotives sans que l'autre se mette en colère ou sur la défensive.

**« Nous montrons l'exemple et encourageons les comportements appropriés. »**

Les gens apprennent beaucoup en regardant ce qui se passe autour d'eux. Si vous voulez que les gens adoptent un comportement social positif, vous devez montrer l'exemple. Pour encourager les comportements appropriés, il est utile de parler ce qu'il faut faire plutôt que de se concentrer sur ce qu'il ne faut pas faire.

**« Nous établissons des limites bien définies, cohérentes et simples, et nous expliquons les raisons de ces limites. »**

Les limites sont des énoncés qui expliquent les comportements attendus. Quand les gens comprennent les raisons des limites établies, ils sont plus prêts à les respecter. Cela s'applique autant aux enfants qu'aux adultes.

**« Nous énonçons les limites de façon positive et nous les rappelons régulièrement aux gens. »**

Un gentil rappel suivi d'un énoncé de ce qui est attendu fait beaucoup pour établir des relations de coopération, aussi bien avec les enfants qu'avec les adultes. Cela donne à la personne l'occasion de changer son comportement et diminue le risque de réaction négative.

**« Nous collaborons pour résoudre les problèmes quand ils se présentent. »**

Une invitation à discuter ouvertement de situations difficiles peut empêcher l'intensification des conflits. De même, une communication efficace peut aider les gens à mieux se comprendre.

## Exemple d'énoncé

### Méthodes proactives

Je m'efforce de créer un environnement qui favorise la santé, la sécurité et le bien-être des enfants :

- en ayant, en matière de comportement, des attentes réalistes et adaptées au niveau de développement des enfants;
- en aménageant l'environnement et en installant le matériel de façon à encourager les comportements appropriés et à réduire les risques de comportements inappropriés;
- en planifiant un programme fondé sur les intérêts et les besoins des enfants, et qui tient compte de leurs niveaux de développement;
- en adoptant des routines et des horaires cohérents mais souples qui aident les enfants à acquérir de la confiance, à se sentir en sécurité et à se maîtriser.

Je crée un environnement positif pour les enfants et les adultes :

- en établissant des relations positives, notamment en prenant le temps de parler et d'écouter;
- en établissant des limites bien définies, cohérentes et simples;
- en énonçant les limites de façon positive et en les rappelant régulièrement aux gens;
- en expliquant les raisons des limites;
- en collaborant pour résoudre les problèmes;
- en servant de modèle et en encourageant les comportements appropriés.

## G. Quelles sont les conséquences d'un comportement inapproprié?

Votre code de conduite doit énoncer les conséquences d'un comportement inapproprié. De cette façon, chaque personne est consciente des conséquences de ses actes. Il faut appliquer les conséquences de façon cohérente avec tous les parents, ou avec tous les enfants dont le niveau de développement est semblable, pour faire preuve d'égalité, d'équité et de respect.

Il est important que les conséquences d'un comportement inapproprié soient :

- basées sur le niveau de développement (des enfants);
- prévues d'avance, cohérentes et justes;
- basées sur la sévérité et la fréquence du comportement;
- basés sur la discussion et la coopération;
- progressives et qu'elles donnent l'occasion à la personne de changer son comportement.

Les conséquences ne doivent pas être une simple punition. Le fait de répondre aux questions suivantes peut aider votre équipe à discuter en quoi un comportement inapproprié peut constituer une occasion d'apprentissage :

- Quelle est la différence entre une discipline qui enseigne et une discipline qui punit?
- Que peut-on faire pour aider quelqu'un à comprendre pourquoi son comportement était inapproprié et quel comportement serait approprié dans l'avenir?

Par exemple, on constate une tendance à ne plus recourir aux temps morts dans les programmes pour jeunes enfants. Le temps mort punit l'enfant en le séparant de ses camarades et en attirant l'attention sur la punition. L'utilisation d'un endroit de retour au calme est une méthode différente. Au lieu d'isoler l'enfant, l'adulte l'aide à comprendre la situation, ses sentiments et les sentiments des autres. Une fois que l'enfant a réussi à communiquer ses sentiments et a eu l'occasion de se calmer, il est capable de discuter des façons appropriées de régler la situation et il est moins susceptible de répéter le comportement inapproprié. Cette méthode aide l'enfant à apprendre à se calmer et à se maîtriser.

Pour les adultes, vous pouvez aussi réagir aux comportements inappropriés en les considérant comme des occasions d'apprentissage pour encourager les comportements positifs. Il faut vous assurer que les parents, les personnes qui résident dans la garderie familiale ou collective et les autres adultes savent ce qu'est un comportement approprié, ce qu'est un comportement inapproprié et pourquoi.

En rédigeant votre code de conduite, expliquez les conséquences progressives qui seront prévues en cas de comportement inapproprié de la part des enfants ou des adultes.

## Exemple d'énoncé

### Conséquences d'un comportement inapproprié

Je réagirai systématiquement en cas de comportement inapproprié de la part des enfants et des adultes :

- en rappelant aux gens les attentes et les limites établies;
- en faisant preuve de respect pour expliquer pourquoi un comportement est inapproprié et ce que j'attends comme comportement;
- en ne parlant que du comportement, sans juger la personne;
- en réagissant de façon bienveillante et en me montrant attentive aux sentiments de la personne;
- en prévoyant des conséquences naturelles et logiques.

Selon la gravité et la fréquence du comportement, j'envisagerai d'autres mesures, notamment les suivantes :

- analyser le comportement pour savoir ce qui contribue peut-être au comportement inapproprié d'un enfant et comment diminuer ou supprimer le comportement en question;
- organiser une réunion officielle ou officieuse pour parler des préoccupations et pour élaborer un plan d'action visant à encourager les comportements appropriés dans l'avenir;
- rédiger un contrat écrit, avec une personne adulte ou avec un enfant plus âgé, qui énonce des attentes et des conséquences précises;
- donner un avertissement écrit qui énonce les inquiétudes précises et les conséquences prévues si le comportement persiste;
- faire appel à des ressources externes, notamment les suivantes :
  - un spécialiste du comportement ou d'autres professionnels, afin de comprendre le comportement inapproprié de l'enfant et le réduire;
  - les services à l'enfant et à la famille afin d'obtenir des services de soutien parental;
  - les services de médiation pour résoudre les conflits entre adultes;
  - la Commission des droits de la personne du Manitoba afin d'obtenir des renseignements et des conseils pour résoudre un problème à l'amiable ou pour déposer une plainte officielle s'il s'agit d'un comportement lié à la discrimination ou au harcèlement;
  - la police pour aider en cas de comportement menaçant.

Dans les cas extrêmes, je prendrai des mesures supplémentaires, notamment les suivantes :

- suspension ou retrait des services de garde en raison du comportement inapproprié d'un enfant ou d'un membre de la famille;
- dans le cas d'un visiteur, interdiction à la personne de revenir à la garderie;
- contact de la police et(ou) des services à l'enfant et à la famille en cas de comportement illégal, notamment de mauvais traitements, d'agression ou de menace à l'encontre d'une autre personne.

## Importance de la consignation des renseignements

Les règlements sur la garde des enfants exigent que vous consigniez par écrit tout incident qui compromet la santé, la sécurité ou le bien-être d'un enfant. Ils mentionnent également que les renseignements concernant un enfant ou la famille d'un enfant doivent rester confidentiels.

Il est important d'adopter des méthodes appropriées pour analyser, consigner dans un registre et régler un conflit ou un comportement inapproprié de la part de n'importe quelle personne ayant un lien avec votre garderie familiale ou collective. Il faut également enquêter rapidement en cas d'allégation ou de plainte. En même temps, il faut préserver la confidentialité et protéger les droits de toutes les personnes concernées.

La consignation de renseignements par écrit est très importante dans les cas où la police, les services à l'enfant et à la famille, la Commission des droits de la personne du Manitoba ou le Programme de garde d'enfants du Manitoba font enquête sur la question.

Rappelez-vous de faire en sorte que la documentation soit objective, détaillée et confidentielle.

Inscrivez la date, l'heure et le nom des personnes concernées, et prenez des notes sur ce qui suit :

- l'incident présumé (dans la mesure du possible, inscrivez les mots exacts qui ont été employés);
- les discussions avec les personnes concernées;
- les discussions avec la coordonnatrice des services de garderie, la Commission des droits de la personne du Manitoba, les services à l'enfant et à la famille ou la police (notamment la personne avec qui vous avez parlé et les recommandations éventuelles qui ont été formulées);
- les mesures prises, y compris les étapes prévues pour remédier au comportement;
- les avertissements écrits ou les lettres énonçant les préoccupations et les conséquences.

# Pour finir

## Assemblage des composantes du code de conduite

Maintenant que vous avez terminé l'élaboration de votre code de conduite, nous vous recommandons de répondre aux questions suivantes :

- Avez-vous inclus tous les éléments prévus dans la *Charte sur la sécurité des enfants en garderie* (voir l'*Annexe 4 : Liste de contrôle pour évaluer votre code de conduite*)?
- Avez-vous tenu compte des idées des parents et des enfants ayant participé à la planification et à la rédaction du code de conduite?
- Votre code de conduite est-il clair?
- Reflète-t-il les valeurs uniques et les activités de votre garderie familiale ou collective?
- Encourage-t-il et fait-il la promotion des comportements appropriés?
- Énonce-t-il clairement les comportements qui sont inacceptables?
- Énonce-t-il des conséquences progressives?

Félicitations! Vous avez terminé la rédaction de votre code de conduite. Vous êtes maintenant prêts à revoir vos autres politiques et à présenter votre code de conduite à votre coordonnatrice des services de garderie.

## Examen et révision du guide de politique à l'intention des parents

Votre code de conduite influe sur de nombreux aspects du programme et il peut aussi avoir des effets sur votre guide de politique à l'intention des parents. Passez en revue vos politiques, vos méthodes et vos pratiques existantes. Veillez à ce qu'elles soient cohérentes avec votre code de conduite et, au besoin, apportez les changements nécessaires.

Assurez-vous que les changements que vous apportez à votre guide de politique respectent les règlements et que vous en présentez une copie révisée à votre coordonnatrice des services de garderie. Rappelez-vous de remettre également les politiques révisées aux parents et aux remplaçants.

## Présentation de votre code de conduite

Présentez votre code de conduite terminé à votre coordonnatrice des services de garderie pour qu'elle l'examine et l'approuve. Il sera examiné pour veiller à ce qu'il réponde aux exigences.

En cas de changements nécessaires, vous devez présenter la version révisée à votre coordonnatrice des services de garderie.

## Distribution et affichage bien en vue

Lorsque votre code de conduite est terminé, il est important que vous communiquiez l'information aux parents. Affichez-le donc bien en évidence et prenez le temps d'en parler avec les parents, avec les enfants, avec les personnes qui résident dans votre garderie familiale ou collective, avec les remplaçants et avec les visiteurs habituels.

Nous vous invitons aussi à distribuer chaque année des copies du code de conduite aux parents et aux personnes qui ont un lien avec votre garderie. De cette façon, tout le monde sera au courant de vos attentes et de vos politiques.

## Examen annuel

Rappelez-vous que vous devez examiner votre code chaque année. Si vous y apportez des changements, n'oubliez pas de donner des copies mises à jour aux parents et aux remplaçants, et aussi d'en présenter une à votre coordonnatrice des services de garderie dans le cadre de votre demande annuelle de renouvellement de licence.

## Conclusion

Nous vous remercions de faire votre part pour assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants et des adultes de votre garderie familiale ou collective. Si vous avez des questions au sujet de ce guide ou des codes de conduite, veuillez vous adresser à votre coordonnatrice des services de garderie.



# Annexe 1 : Code de déontologie de la MCCA

Le code de déontologie de la Manitoba Child Care Association (MCCA) énonce les valeurs, les principes et les normes ou pratiques sur lesquels les membres de l'Association se sont entendus, à l'intention de ceux et celles qui ont choisi de travailler dans le secteur de l'éducation des jeunes enfants au Manitoba. Les huit principes déontologiques suivants aident les éducateurs et éducatrices de jeunes enfants à décider de la bonne conduite à adopter.

1. Promouvoir la santé et le bien-être des enfants.
2. Adopter des pratiques qui correspondent au niveau de développement des enfants en travaillant avec les enfants.
3. Faire preuve de bienveillance à l'égard de tous les enfants, et cela dans tous les aspects du travail.
4. Collaborer avec les parents et les soutenir dans leurs responsabilités à l'égard de leurs enfants.
5. Collaborer avec les collègues et d'autres fournisseurs de services de la collectivité pour contribuer au bien-être des familles.
6. Travailler de façon à renforcer la dignité humaine.
7. Chercher de façon constante à renforcer les connaissances, les compétences et le ressourcement nécessaires pour assumer ses responsabilités professionnelles.
8. Faire preuve d'intégrité dans tous les rapports professionnels.

La Manitoba Child Care Association offre une série d'ateliers en quatre parties pour aider les éducateurs et éducatrices des jeunes enfants à respecter ces principes dans leur vie professionnelle quotidienne. Pour obtenir plus de renseignements, visitez [www.mccahouse.org](http://www.mccahouse.org) ou composez le 586-8587 (à Winnipeg) ou le 1-888-323-4676 (sans frais).

# Annexe 2 : Exemple de politique sur le courrier électronique, les appareils électroniques et Internet

**Les enfants et les adultes qui se servent de l'ordinateur de la garderie familiale ou collective et d'appareils électroniques personnels doivent :**

- respecter et protéger la vie privée des autres;
- respecter et protéger l'intégrité de toutes les ressources électroniques;
- respecter et protéger la propriété intellectuelle (les idées, les créations et les droits d'auteur) d'autres personnes;
- communiquer de façon respectueuse;
- signaler tout matériel menaçant ou inapproprié.

## **Exemples d'utilisations inappropriées :**

- consulter, transmettre, copier ou créer de façon intentionnelle du matériel qui :
  - viole la confidentialité des enfants, des parents, du fournisseur de services de garde ou des autres personnes ayant un lien avec la garderie;
  - viole le code de conduite de la garderie (par exemple des messages pornographiques, menaçants, grossiers, discriminatoires ou visant à harceler);
  - est illégal (par exemple des obscénités, du matériel volé ou des copies illégales d'ouvrages protégés par les droits d'auteur).

## **Supervision et surveillance**

Le fournisseur de services de garde a le droit de surveiller l'utilisation qui est faite des ressources technologiques et d'examiner, d'utiliser et de communiquer n'importe quelles données qu'il trouve. Ces données peuvent être utilisées pour des mesures disciplinaires et être communiquées à la police si elles sont de nature criminelle.

## **Utilisation de téléphones cellulaires et de sites Web**

- Les personnes ne doivent pas utiliser de téléphones cellulaires ni d'autres appareils électroniques personnels quand elles prennent soin des enfants ou les supervisent.
- À l'occasion de sorties avec les enfants, le téléphone cellulaire ne doit être utilisé que pour des raisons de sécurité ou de communication avec les parents des enfants.

- ❑ Les renseignements concernant les enfants, les parents ou d'autres personnes ayant un lien avec la garderie familiale ou collective (y compris des photos ou des vidéos) ne doivent pas être publiés :
  - sur des sites Web de réseautage social (par exemple, blogues, MySpace, Facebook, etc.);
  - sur des réseaux publics ou des sites de partage de fichiers (par exemple, Photobucket, Flickr, YouTube, etc.);
  - sur le site Web de la garderie (sauf avec la permission écrite des parents)
  - sur tout autre site Internet.
  
- ❑ Les enfants ne doivent pas être acceptés comme « amis » ou « copains » en cas d'utilisation de sites de réseautage social comme Facebook ou MSN.

# Annexe 3 : Élaboration des politiques de maîtrise du comportement

## Introduction

Toutes les garderies ordinaires, familiales et collectives visées par une licence sont tenues d'adopter par écrit des politiques de maîtrise du comportement.

De telles politiques doivent faire la promotion de rapports positifs avec les enfants et prévoir des attentes réalistes en ce qui concerne les capacités des enfants, ainsi que des conséquences naturelles pour le comportement. Elles aident à créer un environnement favorable où les enfants apprennent les comportements appropriés et acceptables ainsi que l'autonomie.

### Vos politiques de maîtrise du comportement doivent :

- Énoncer la philosophie de votre établissement pour ce qui est d'orienter le comportement des enfants. Quel objectif espérez-vous atteindre en ce qui concerne les enfants?
- Énoncer les techniques positives que vous utiliserez pour orienter le comportement des enfants.
- Énoncer les techniques d'intervention positives que vous utiliserez.
- Énoncer les techniques interdites.

Ces politiques doivent faire l'objet d'un examen :

- avec les parents avant qu'ils n'inscrivent leurs enfants;
- avec les remplaçants quand ils sont engagés.

Une copie doit être remise aux parents ou tuteurs de tous les enfants au moment de l'inscription.

### Formes interdites de maîtrise du comportement

#### Règlement du Manitoba, paragraphe 27(1) applicable aux garderies en milieu familial :

« Il est interdit au titulaire de licence de permettre ou d'infliger des punitions physiques sous quelque forme que ce soit, d'abuser émotionnellement des enfants présents et de refuser de satisfaire à leurs besoins physiques. »

Cela inclut notamment, sans s'y limiter :

- frapper un enfant directement ou avec un objet physique quelconque;
- secouer, pousser, fesser ou toute autre forme de contact physique agressif;
- obliger ou forcer un enfant à répéter des mouvements physiques;
- faire des commentaires méchants, humiliants, avilissants ou dégradants qui nuisent à l'estime de soi d'un enfant;
- isoler ou enfermer un enfant;
- refuser de répondre aux besoins physiques d'un enfant, par ex. nourriture, logement, vêtements, lit ou toilettes.

## Orientation positive du comportement

Orienter ou guider peut vouloir dire « accompagner en montrant le chemin, entraîner dans une certaine direction, mettre sur la voie ou indiquer la direction à prendre ».<sup>1</sup>

Cette définition reflète une approche qui explique le rôle et la responsabilité des adultes comme personnes qui aident les enfants. En remédiant aux comportements inappropriés et aux conflits d'une façon qui est positive, valorisante et éducative, les adultes peuvent aider les jeunes enfants à commencer à comprendre quels sont les comportements appropriés et quels sont les comportements inappropriés. En même temps, ils respectent les sentiments des enfants, aident ces derniers à reconnaître leurs sentiments et les encouragent à trouver des façons socialement acceptables d'exprimer ces sentiments. Grâce à une orientation positive, les enfants peuvent commencer à se sentir maîtres de leurs émotions et de leurs actes, à accepter des limites et à comprendre les raisons des attentes que l'on peut avoir à leur égard. En incitant les enfants à faire partie de la solution et pas seulement du « problème », les adultes peuvent aider les enfants à se sentir bien dans leur peau et à acquérir des habiletés précieuses en matière de résolution de problèmes.

« Les enfants deviennent socialisés à mesure qu'ils comprennent et intègrent les règles, les attentes et les valeurs sociales que nous partageons tous. Cela ne se produit pas naturellement. Les enfants ont besoin de l'aide d'adultes dans leur vie. »<sup>2</sup> Orienter le comportement des enfants est un rôle essentiel et une responsabilité des fournisseurs de soins.

**Dans ce guide, vous trouverez de courts résumés expliquant les pratiques d'orientation positive suivantes :**

- orientation indirecte**
  - vos attentes par rapport aux enfants
  - l'environnement et le matériel
  - les idées de programmes
  - les horaires et routines
- stratégies de prévention**
- stratégies d'intervention**

---

<sup>1</sup> Adaptation du *Petit Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Les Dictionnaires ROBERT-CANADA S.C.C., Montréal, Canada, 1984.

<sup>2</sup> Manitoba Child Care Association, *Let Babies be Babies: Guiding the Journey to Independence*, 1993, p. 5. (trad. libre)

## Orientation indirecte

« Que nous en soyons toujours conscients ou pas, l'environnement qui nous entoure peut avoir des effets majeurs à la fois sur notre comportement et sur nos sentiments. Vous êtes-vous déjà trouvés dans une pièce ou une zone bondée de monde? Comment vous sentez-vous? Vous comportez-vous d'une façon différente quand vous êtes dans des endroits qui ne sont pas bondés? Et les jours où chaque minute est occupée par des réunions ou des tâches et où vous n'avez pas le temps de dîner ni de prendre une pause pour bavarder avec un ami ou un collègue? De quelle humeur êtes-vous à la fin de la journée?

« Comme les adultes, les enfants sont influencés par leur environnement physique et par la façon dont la journée est organisée. »<sup>3</sup> Pour décider de stratégies d'orientation du comportement, vous devez d'abord tenir compte de vos attentes par rapport aux enfants, de l'environnement de votre garderie familiale ou collective, de vos idées de programmes et de votre emploi du temps quotidien.

### Vos attentes par rapport aux enfants

De nature, les enfants diffèrent les uns des autres en ce qui concerne le niveau d'activité, la personnalité et le niveau de développement. Ces différences donnent à chacun et à chacune une personnalité unique et attachante. Elles peuvent aussi compliquer la vie des enfants quand ils sont rassemblés dans une garderie. À titre de personnes prenant soin de jeunes enfants, nous devons nous attendre à ces différences et les respecter. Nous devons aussi concevoir nos programmes en tenant compte de ces différences. Il nous faut également comprendre que les enfants grandissent et apprennent en faisant des erreurs et que les difficultés constituent un aspect normal et attendu du développement des enfants.

Pour les bébés, les tout-petits, les enfants d'âge préscolaire et les enfants d'âge scolaire, nous devons fonder nos attentes et nos stratégies d'orientation du comportement en comprenant bien le développement de l'enfant.

En matière de comportement, les attentes varient grandement d'une famille à une autre et d'une culture à une autre. Certaines familles ou cultures attachent de l'importance au respect des règles établies, à la dépendance et au respect des aînés alors que d'autres accordent la priorité à la prise de risques, à l'assertivité et à l'indépendance. Le fait de connaître les antécédents d'un enfant et de respecter divers systèmes de valeurs aide les fournisseurs de soins à réagir avec sensibilité aux diverses méthodes d'éducation des enfants.

### Environnement et matériel

La façon dont l'environnement est conçu et utilisé peut encourager les enfants à adopter les comportements recherchés ou les en décourager. Il faut tenir compte du genre d'activités ludiques qui se déroulent dans différents endroits de votre garderie familiale ou collective. Veillez à ce que les jouets, le matériel et l'équipement correspondent aux niveaux de développement des enfants, qu'ils soient en nombre suffisant et en bon état. Prévoyez des endroits pour les activités ludiques individuelles et en petits groupes. En aménageant la salle d'une façon différente ou en prévoyant une rotation des jouets, vous créez un nouvel intérêt et stimulez le jeu.

---

3 Manitoba Child Care Association, *Let Babies be Babies: Guiding the Journey to Independence*, 1993, p. 21. (trad. libre)

### **Les enfants ont besoin de ce qui suit :**

- un accès indépendant aux jouets et au matériel ainsi que la possibilité de choisir parmi ces articles;
- suffisamment d'espace et de temps pour jouer de façon ininterrompue;
- un accès à des endroits bruyants, désordonnés et tranquilles;
- de l'espace, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, pour des activités faisant appel à la motricité globale et leur permettant de bouger;
- de l'espace, du matériel et des occasions leur permettant d'avoir des interactions sociales et de jouer à faire semblant.

Maximisez le nombre d'articles à usage illimité pouvant être utilisés de diverses façons. Par exemple, prévoyez du papier, de la colle et du matériel de collage plutôt que des livres de coloriage. Non seulement ce matériel stimulera la créativité et les habiletés de résolution de problèmes chez les enfants mais il limitera aussi les frustrations.

### **Idées de programmes**

Il faut planifier les activités quotidiennes en tenant compte des intérêts et des niveaux de développement des enfants. Les enfants ont besoin de blocs de temps suffisants (au moins 45 minutes) pour participer à des jeux libres dans un milieu stimulant axé sur les enfants. Rappelez-vous qu'ils ont besoin de participer activement au processus d'apprentissage et d'exercer leur corps et leurs sens en plus de leur cerveau.

Si vos activités consistent souvent pour les enfants à s'asseoir et à écouter, plutôt qu'à bouger et à faire, ils risquent d'être frustrés et d'adopter des comportements inappropriés. Les activités en plein air donnent aux enfants des occasions de canaliser leur énergie de façon constructive et diminuent les frustrations, les conflits et les comportements inappropriés ou difficiles.

### **Horaires et routines**

Les horaires, les routines et les transitions donnent aux enfants un cadre qui peut être synonyme de confiance, de sécurité, d'ordre et de maîtrise. Il faut que votre horaire soit cohérent mais assez souple pour répondre aux besoins individuels des enfants, ces besoins pouvant changer d'un jour à l'autre. Parlez aux enfants quand vous changez de routine de façon qu'ils puissent rajuster leurs attentes. Veillez à ce que l'horaire équilibre les périodes actives et les périodes tranquilles, les séances individuelles et les séances de groupe, les activités laissées à l'initiative des enfants et celles qui sont décidées par les adultes ainsi que les jeux à l'intérieur et à l'extérieur.

## Stratégies de prévention et d'intervention

Il existe de nombreuses stratégies d'orientation que vous pouvez mettre en oeuvre pour limiter les conflits. Rappelez-vous que vous ne réussirez jamais à éliminer tous les conflits et que vous n'y tenez probablement pas. Lorsqu'ils sont réglés convenablement, ils peuvent constituer d'excellentes expériences d'apprentissage pour les enfants. Résoudre des conflits aide les enfants à acquérir des habiletés sociales et à apprendre à s'entendre avec les autres. Même si vous ne voulez pas éliminer complètement les conflits, vous ne voulez pas non plus les créer ni les aggraver quand ils se produisent. Dans le présent guide, les stratégies de prévention sont des lignes directrices destinées à vous aider à créer un climat positif en multipliant les occasions de comportement souhaitable.

En cas de comportement indésirable, vous devez vous interposer et intervenir. Votre objectif doit être d'orienter et de soutenir plutôt que de punir ou de résoudre le problème à la place des enfants. Les stratégies d'intervention énoncées dans le présent guide vont vous aider à atteindre cet objectif.

## Stratégies de prévention

### Fixez des limites claires, simples et cohérentes, et expliquez-les

Les limites sont des énoncés sur le comportement que l'on attend des enfants.

Faites en sorte qu'elles soient clairement énoncées de façon qu'un enfant puisse les comprendre. Elles doivent toujours être respectées par tous les adultes, y compris les remplaçants. Expliquez aux enfants pourquoi il faut qu'ils respectent les limites. Lorsqu'ils comprennent les raisons des limites, ils sont plus susceptibles de s'y conformer.

Dites par exemple : « *Quand tu t'assois, les autres peuvent voir le livre.* »

Plutôt que : « *Assieds-toi.* »

En fait, vous n'aurez peut-être besoin que de trois règles élémentaires :

#### 1. Respecte-toi

Par exemple, « Si tu essaies de te mettre debout sur la bicyclette, tu risques de te faire du mal. Si tu veux t'asseoir et faire de la bicyclette, ça va. Mais si tu veux te mettre debout sur la selle, je vais être obligée de ranger la bicyclette. »

#### 2. Respecte les autres

Par exemple, « Pierre, tu as fait mal à Catherine quand tu lui as lancé le livre. Je ne peux pas te laisser faire du mal à tes amis et je ne vais pas laisser tes amis te faire du mal. Les livres, c'est fait pour regarder les images et pour lire. Est-ce que tu veux que je te lise ce livre ou est-ce qu'on le range? »

#### 3. Respecte l'environnement, l'équipement et le matériel

Par exemple, « Quand tu tapes sur le petit téléphone, tu peux le casser. Allons chercher un xylophone ou un tambour pour que tu puisses taper dessus. »<sup>4</sup>

4 Manitoba Child Care Association, *Let Babies be Babies: Guiding the Journey to Independence*, 1993, p. 19 (trad. libre).



## Énoncez les limites de façon positive et rappelez-les régulièrement aux enfants

Dire aux enfants ce qu'il faut faire plutôt que ce qu'il ne faut pas faire renforce les comportements acceptables. Cela diminue aussi la possibilité pour eux de réagir de façon défensive. Un petit rappel de temps en temps indique une attitude compréhensive de la part de l'adulte.

Il nous arrive à tous d'être complètement absorbés par des tâches de temps en temps et d'oublier de faire ce qu'on était censés faire, ou bien de chercher des raccourcis pour exécuter certaines tâches. En conséquence, il nous arrive parfois d'oublier de nous laver les mains avant de prendre une collation ou bien de traverser la pièce en marchant plutôt qu'en courant.

Un gentil rappel suivi d'un énoncé de ce qui est acceptable aide beaucoup à enseigner la maîtrise de soi et l'autodiscipline sans pour autant sacrifier la confiance en soi et la maîtrise de soi de l'enfant.

Dites par exemple : « *Accroche ton manteau, s'il te plaît.* »

Plutôt que : « *Ne laisse pas ton manteau par terre.* »

## Donnez aux enfants des occasions de faire des choix

Naturellement, les enfants demandent à exercer leurs habiletés en matière de prise de décisions. Il est essentiel de prévoir des moments pendant la journée pour que les enfants fassent des choix. Laissez-les décider de l'endroit où ils vont jouer pendant la période de jeu libre, des chansons qu'ils vont chanter pendant l'heure du cercle ou encore de l'endroit où mettre les yeux sur le masque qu'ils fabriquent.

La prise de décisions est une habileté précieuse qu'il faut apprendre. Elle contribue à l'acquisition de la maîtrise de soi et limite les frustrations. Apprenez à formuler vos phrases de façon à inviter les enfants à exercer des choix tout en essayant d'atteindre l'objectif de votre programme ou de la tâche à exécuter.

Dites par exemple : « *Veux-tu ranger les blocs ou les casse-tête?* »

Plutôt que : « *Est-ce que tu veux ranger?* »

## Mettez l'accent sur le comportement et non pas sur l'enfant

Dans un contexte d'orientation, le fait de se concentrer sur le caractère de l'enfant mène généralement à des sentiments de culpabilité et de honte chez l'enfant. Cela finit par diminuer l'estime de soi. Par contre, en se concentrant sur le comportement, on préserve la dignité de l'enfant et on l'aide à corriger le comportement.

Dites par exemple : « *Quand tu lui prends le crayon des mains, Jamal se met en colère.* »

Plutôt que : « *Tu devrais avoir honte de prendre le crayon de ses mains.* »

## **Ignorez les petits incidents**

Les adultes qui travaillent avec de jeunes enfants doivent avoir des attentes réalistes en ce qui concerne l'environnement d'une garderie. Il faut qu'ils apprennent à tolérer une certaine quantité de bruit et de désordre, ainsi que la recherche d'attention de la part de certains enfants. Dans la mesure où les comportements des enfants ne nuisent ni à leur sécurité, ni à la sécurité et aux droits des autres, ni à la sécurité de l'environnement, il vaut peut-être mieux ne pas intervenir.

## **Préparez les enfants aux transitions**

Il est difficile pour les enfants de passer d'une activité à une autre. Veillez à leur donner toute une série d'avertissements avant la fin d'une activité et le début d'une autre. Trouvez une façon concrète de prévenir pour le dernier avertissement : « Quand ce jeu sera terminé, ce sera l'heure de la collation ».

Aidez les enfants à s'enthousiasmer pour la prochaine activité en leur en parlant : « Après la collation, on ira dehors colorer la neige avec des jets de couleur. »

## **Montrez l'exemple et encouragez les comportements appropriés**

Les enfants apprennent beaucoup en regardant ce qui se passe autour d'eux. Si vous voulez qu'ils se comportent de façon sociable, vous devez leur montrer. Il ne s'agit pas de dire « Fais ce que je dis et pas ce que je fais. »

Si vous voulez que les enfants parlent sans crier, faites en sorte de ne pas crier vous-même. Quand les enfants se comportent de façon appropriée, encouragez-les en leur expliquant quels effets cela a sur les personnes qui les entourent.

## **Interagissez avec les enfants**

Le fait de participer aux activités des enfants pendant la journée est une stratégie proactive très efficace pour orienter les comportements. En réagissant et en vous engageant avec les enfants quand ils jouent, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, vous pouvez à la fois montrer les comportements qui sont appropriés et désamorcer les risques de conflits. Très peu de conflits s'enveniment immédiatement. Les fournisseurs de soins doivent en être conscients et réagir pendant la période de montée de la tension.

Mettez-vous à la disposition des enfants pour les aider à exprimer clairement leurs paroles, leurs actes et leurs sentiments aux autres. Déplacez-vous dans la pièce et allez voir chaque enfant ou chaque petit groupe.

## Stratégies d'intervention

### Servez-vous de la proximité physique et du toucher

Par le toucher, les adultes peuvent souvent aider à remettre les enfants sur la voie d'un comportement approprié et ils peuvent les aider à retrouver la maîtrise de soi. Faites preuve de chaleur humaine par des contacts appropriés, par exemple en serrant un enfant dans vos bras quand il le fait avec vous, en lui caressant doucement le dos ou en le mettant sur vos genoux.

### Rappelez les règles et, au besoin, réorientez les enfants

Rappeler de simples règles aux enfants est une stratégie d'intervention efficace, surtout quand les règles qui ne sont pas respectées ne mettent aucune personne en danger. Souvenez-vous : les jeunes enfants ont la mémoire courte et ils sont facilement distraits. Le rappel des règles fait partie de la description d'emploi de toute personne adulte qui s'occupe de jeunes enfants.

Lorsqu'un comportement met quelqu'un en danger, il faut peut-être à la fois rappeler et réorienter. Par exemple, il faut rappeler à un enfant qui jette du sable aux autres que le sable doit rester dans le bac parce que, si on le lance, cela fait du mal aux autres enfants. Il faut aussi réorienter l'enfant pour qu'il fasse d'autres choses avec le sable.

Encouragez l'enfant à penser à d'autres façons d'utiliser le sable. S'il a de la difficulté à en trouver, vous pouvez en proposer plusieurs et montrer comment on s'amuse avec le sable (par exemple, commencez à creuser une tranchée pour l'intéresser). Essayez au départ de ne pas proposer le fait de quitter le bac à sable comme choix possible.

### Obtenez l'attention des enfants de façon respectueuse

Lorsque vous devez intervenir dans une situation, soyez respectueux. Au lieu de crier sur l'enfant à l'autre bout de la salle, allez près de lui, baissez-vous à son niveau, regardez-le dans les yeux et parlez calmement. Une voix calme et maîtrisée, et un langage corporel non menaçant peuvent aussi aider à apaiser la situation plutôt qu'à l'envenimer.

### Soyez attentifs aux sentiments des enfants

Quand vous êtes confrontés à un problème de comportement, veillez à reconnaître les sentiments de l'enfant avant d'établir des limites. Si plusieurs enfants sont concernés, rappelez-vous de vous adresser à tous.

Commencez par demander aux enfants de vous dire comment ils se sentent, « *Est-ce que tu peux me dire comment tu te sens quand Dorothee te prend ton camion des mains?* »

« *Dorothee, comment est-ce que tu te sens quand tu veux vraiment le camion et que Shahara ne te le donne pas?* »

Si les enfants ont du mal à s'exprimer verbalement, aidez-les. Sur le plan du développement, ils ne sont peut-être pas capables de décrire leurs sentiments, ou bien, sur le plan affectif, ils sont peut-être trop fâchés sur le coup. « *J'ai l'impression que tu es très en colère mais je ne peux pas te laisser donner des coups de pied à Shahara.* » (Étant donné que Dorothee donnait des coups de pied à Shahara, il fallait arrêter les coups de pied en vous approchant physiquement et en vous servant du toucher comme stratégie avant d'en arriver à ce point.)

Rappelez-vous de faire en sorte que votre ton et votre langage corporel ne soient pas menaçants.

## Aidez les enfants à régler des problèmes

Comme fournisseur de soins, vous servez de ressource aux enfants. Après avoir été attentifs aux sentiments des enfants, commencez à les aider à trouver des solutions.

Commencez par énoncer le problème, « *J'ai l'impression que vous voulez tous les deux la bicyclette.* » Puis, demandez aux enfants : « *Qu'est-ce qu'on peut faire?* » S'ils n'ont pas de suggestions à faire, donnez-leur quelques possibilités. Votre rôle consiste essentiellement à faciliter, à clarifier verbalement et à faire en sorte que les contacts physiques cessent.

Essayez de vous rappeler que ce n'est pas à vous de résoudre le problème à la place des enfants. Il se peut que beaucoup de temps soit consacré à l'aspect social et que, finalement, personne n'obtienne la bicyclette. Vous pouvez aider les enfants à se préparer à cette éventualité en leur rappelant verbalement l'heure sur un ton très neutre. Rappelez-vous qu'il s'agit-là d'une « occasion d'apprentissage » où les enfants peuvent apprendre de précieuses habiletés en matière de négociation.

## Supprimez un privilège

Dans des situations extrêmes, lorsque toutes les autres stratégies se sont avérées inefficaces, il est parfois nécessaire de limiter ou de supprimer le matériel ou l'équipement. Assurez-vous de faire cela après avoir prévenu les enfants et après avoir clairement expliqué les conséquences de la suppression du matériel ou de l'équipement.

Si vous devez retirer un enfant d'une situation, essayez de la garder avec vous plutôt que dans un endroit isolé de la pièce, par exemple sur une chaise à l'écart des autres. En ayant l'enfant près de vous, vous pouvez l'aider à se calmer et évaluer à quel moment elle est prête à ré-essayer.

Quand vous décidez avec l'enfant que celle-ci est prête à retourner dans la situation originale, accompagnez-la pour l'aider à réussir. Quand vous estimez qu'elle ne répètera pas le comportement, remerciez-la de vous avoir montré qu'elle a changé son comportement et quittez la situation de jeu. Si l'enfant répète le comportement, il vous faudra peut-être la retirer de la situation une deuxième fois et lui expliquer pourquoi vous faites cela.

Veillez noter : Refuser de satisfaire aux besoins physiques d'un enfant n'est jamais acceptable comme conséquence. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la section consacrée aux formes interdites de maîtrise du comportement dans l'introduction.

## Résumé

Il est important de se rappeler qu'aucune stratégie individuelle ne sera efficace dans toutes les situations et avec tous les enfants.

Quand on comprend et utilise les techniques d'orientation positive, on réussit mieux à surmonter les difficultés qui surviennent inévitablement quand on vit et travaille avec de jeunes enfants.

« L'orientation positive commence par la prévention des problèmes et des conflits en créant des environnements physiques et sociaux qui sont favorables.

« Pour aider les enfants à apprendre à faire la distinction entre un comportement approprié et un comportement inapproprié, il faut avoir avec eux des interactions positives, directes et cohérentes. Pour qu'ils acquièrent des habiletés en matière de résolution de problèmes et qu'ils fassent preuve d'empathie à l'égard des autres, il faut que des adultes attentionnés et engagés leur accorde du temps et de l'aide.

« Orienter le comportement des enfants est un rôle important pour les fournisseurs de soins et les parents, et, parfois, ce rôle n'est pas facile à assumer. Mais, quand nous interagissons avec les enfants de façon respectueuse et bienveillante, nous les aidons à se donner des bases solides pour construire leur estime de soi et leur maîtrise de soi. »<sup>5</sup>

## Conseils utiles

- Placez-vous le dos au mur et non pas en tournant le dos aux enfants.
- Faites visuellement le tour de la pièce quand vous interagissez avec les enfants.
- Installez les hautes étagères contre les murs.
- Maîtrisez vos propres émotions.
- Faites en sorte que votre ton et votre langage corporel restent calmes.
- Faites la connaissance des familles des enfants et faites-leur part des succès et des inquiétudes sur le plan du comportement.
- Quand vous orientez le comportement d'un enfant, établissez un rapport avec l'enfant plutôt que de vous montrer critique ou de lui faire des remontrances.
- Soyez clair(e) et expliquez les comportements. Évitez les commentaires vagues comme « joue gentiment ».
- Donnez des occasions aux enfants de réparer la situation au lieu d'insister pour qu'ils s'excusent de façon superficielle.
- Si vous sentez que votre propre niveau de frustration augmente, comptez jusqu'à dix et prenez de grandes respirations avant d'agir.

Ce guide fut d'abord adapté en 2001 par le Programme de garde d'enfants du Manitoba à partir d'un article intitulé *Developing Your Centre's Behaviour Guidance Policy*, publié dans *Focus on Children and Families* (janvier 1999), avec l'autorisation de la direction de la garde d'enfants et de l'intervention précoce (Child Care and Early Intervention) du ministère des services communautaires de la Nouvelle-Écosse.

<sup>5</sup> Manitoba Child Care Association, *Let Babies be Babies: Guiding the Journey to Independence*, 1993, p. 21. (trad.libre)

# Annexe 4 : Liste de contrôle pour évaluer votre code de conduite

Remplissez cette liste de contrôle pour vous assurer d'avoir inclus tous les éléments nécessaires.

Vous pouvez inclure une copie de cette liste quand vous présentez votre code de conduite à la coordonnatrice des services de garderie.

<b>Nom de l'établissement</b>	<b>Numéro de l'établissement</b>
<b>Coordonnatrice des services de garderie</b>	<b>Rempli par</b>

## Votre code de conduite doit inclure ce qui suit :

- Un énoncé indiquant que les personnes suivantes sont tenues de se comporter de façon respectueuse et de se conformer au code de conduite :
  - le titulaire de licence
  - les remplaçants (et le personnel, le cas échéant)
  - les enfants inscrits
  - les parents et tuteurs des enfants inscrits
  - toutes les autres personnes ayant un lien avec l'établissement
- Un énoncé indiquant que sont inacceptables :
  - l'intimidation ou le harcèlement
  - les mauvais traitements, l'exploitation sexuelle ou la violence psychologique, y compris la violence verbale, par écrit ou autre
  - la discrimination induite fondée sur une caractéristique visée au paragraphe 9(2) du *Code des droits de la personne*
  - les actes mettant une autre personne en danger
- Un énoncé indiquant que tout le monde doit respecter les politiques de l'établissement sur l'utilisation appropriée du courrier électronique, des appareils électroniques et d'Internet
- Une description des méthodes proactives utilisées pour faire en sorte que le milieu soit propice à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants inscrits
- Une description des conséquences prévues en cas de violation au code de conduite

### Un code de conduite efficace :

- est clair
- est d'une longueur raisonnable pour être facile à lire et à distribuer
- est formulé de façon positive
- essaie de faire l'équilibre entre, d'une part, des énoncés positifs sur le comportement respectueux et, d'autre part, les méthodes proactives avec des énoncés sur le comportement inacceptable et ses conséquences
- inclut une explication de ce qu'est un comportement respectueux et approprié :
  - en utilisant trois ou quatre énoncés positifs ou principes directeurs plutôt qu'une liste de règles
  - qui s'applique aux enfants de divers niveaux de développement
  - qui s'applique aux enfants et aux adultes
- énonce les conséquences d'un comportement inapproprié qui sont :
  - basées sur le niveau de développement (des enfants)
  - prévues d'avance, cohérentes et justes
  - basées sur la sévérité et la fréquence du comportement
  - basées sur la discussion et la coopération
  - progressives et donnent l'occasion à la personne de changer son comportement

# **EXEMPLE DE PLAN DE SÉCURITÉ AMÉLIORÉ**

## ***(garderies familiales et collectives)***

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

N° D'IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

PERSONNE-RESSOURCE

N° DE TÉLÉPHONE

N° DE CELLULAIRE

COURRIEL

ADRESSE POSTALE



## PLAN DE SÉCURITÉ AMÉLIORÉ SOMMAIRE DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

\_\_\_\_\_  
(nom de la, du ou des titulaires de licence)

\_\_\_\_\_  
(nom de la garderie familiale ou collective, le cas échéant)

\_\_\_\_\_  
(adresse)

Date de création :

Modification la plus récente :

Examen le plus récent :

Examiné et approuvé par :

\_\_\_ Coordonnateur des services de garderie

\_\_\_ Service de protection contre l'incendie (*s'il y a lieu*)

### **Raison d'être**

Ce plan de sécurité est conçu pour aider à garantir la sécurité des enfants et des adultes de ma garderie. Il contient des procédures claires et précises pour préparer les adultes afin qu'ils sachent quoi faire en cas d'urgence.

### **Enfants et adultes présents dans la maison**

Nombre maximum de places autorisées : \_\_\_ places, pour des enfants âgés de \_\_\_ ans à \_\_\_ ans, dont :

\_\_\_ enfants âgés de 12 semaines à 2 ans

\_\_\_ enfants âgés de 2 ans à 6 ans

\_\_\_ enfants âgés de 6 ans à 12 ans

Personnes vivant dans la maison (y compris le fournisseur de services) :

\_\_\_ enfants de moins de 12 ans

\_\_\_ enfants âgés de 12 à 17 ans

\_\_\_ adultes

## EXEMPLE DE PLAN DE SÉCURITÉ AMÉLIORÉ (*garderies familiales et collectives*)

### **Description de la maison** (*garderies collectives*)

*Décrivez votre maison (par exemple : 1800 pieds carrés, structure en bois, unifamiliale, deux niveaux en comptant le sous-sol). Indiquez aussi le type d'occupation des lieux (reportez-vous à votre permis d'occuper, le cas échéant).*

---

---

---

### **Niveaux utilisés pour la garde d'enfants**

\_\_\_ Sous-sol      \_\_\_ Rez-de-chaussée      \_\_\_ Premier étage      \_\_\_ Deuxième étage

### **Sorties** (*garderies collectives*)

*Indiquez la sortie principale et les sorties secondaires pour chaque étage de votre maison.*

---

---

### **Chauffage, ventilation et climatisation**

*Indiquez-en le type et l'emplacement.*

---

---

### **Équipement de sécurité-incendie et emplacements**

#### **Système de sécurité**

*S'il y a lieu, indiquez si votre système est surveillé par une compagnie ou s'il s'agit d'une alarme locale. Donnez des détails sur votre système (par exemple : détecteurs de fumée, détecteurs de monoxyde de carbone, alarme de détresse)*

---

## EXEMPLE DE PLAN DE SÉCURITÉ AMÉLIORÉ (*garderies familiales et collectives*)

Surveillance effectuée par : \_\_\_\_\_  
(nom et numéro de téléphone de la compagnie)

Emplacements des claviers: \_\_\_\_\_  
(par ex. : près de la porte avant et de la porte arrière)

**Détecteurs de fumée** (indiquez s'ils sont branchés sur secteur ou à piles, s'ils sont interconnectés, et indiquez leurs emplacements)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Extincteurs portatifs** (indiquez-en le type et les emplacements)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### **Emplacements des manettes d'arrêt des services publics**

La marche à suivre pour l'arrêt est affichée près de chaque appareil ou installation (*indiquez les emplacements*) :

Eau : \_\_\_\_\_ Gaz naturel : \_\_\_\_\_

Chaudière : \_\_\_\_\_ Climatiseur : \_\_\_\_\_

Chauffe-eau : \_\_\_\_\_ Panneau électrique : \_\_\_\_\_

Les appareils suivants sont indiqués sur le panneau électrique :

- chaudière;
- climatiseur;
- chauffe-eau;
- sèche-linge;
- ventilateurs aspirants des cuisines, des salles de bain et des autres locaux.

**Plan d'étage pour les urgences**

## PROCÉDURE D'ÉVACUATION D'URGENCE

La procédure d'évacuation est appliquée en cas :

- d'incendie;
- d'accident mettant en cause des produits chimiques ou des matières dangereuses à l'intérieur de la garderie familiale ou collective;
- de fuite de gaz possible.

La procédure d'évacuation peut aussi être appliquée dans des situations comme :

- une alerte à la bombe;
- la présence d'une personne ayant un comportement menaçant à l'intérieur de la garderie familiale ou collective;
- un accident chimique à l'extérieur de la garderie familiale ou collective;
- une urgence sanitaire, comme une panne des services publics ou un refoulement des égouts.

### **En cas d'incendie :**

1. évacuez immédiatement tout le monde de l'endroit où le feu a pris;
2. fermez les portes des locaux où le feu a pris;
3. suivez la procédure ci-dessous.

### **Si le détecteur de fumée se déclenche ou que vous soupçonnez qu'il y a une fuite de gaz :**

1. dites aux enfants et aux adultes de se rassembler à l'intérieur, près de la porte la plus proche et la plus en sécurité;
2. aidez les enfants qui ont des besoins supplémentaires;
3. emportez les choses suivantes :
  - feuilles de présence (avec plan d'étage annexé),
  - sac à dos d'urgence (qui contient la trousse de premiers soins, les dossiers des enfants, l'autorisation parentale pour les traitements médicaux d'urgence, la liste des numéros de téléphone d'urgence et les coordonnées des écoles et des services de transport),

## EXEMPLE DE PLAN DE SÉCURITÉ AMÉLIORÉ (*garderies familiales et collectives*)

- médicaments et équipement spécial pour les enfants ayant des besoins supplémentaires, si ces articles sont essentiels pour la sécurité immédiate des enfants, et s'il n'est pas dangereux de le faire,
  - téléphone cellulaire,
  - sac de voyage contenant les couvertures antifeu en cas de temps froid (si cela n'est pas dangereux);
4. fermez les portes – NE LES VERROUILLEZ PAS;
  5. rassemblez-vous sur le lieu de rassemblement (décrivez ce lieu, en disant par exemple : près de la clôture, à côté de la remise);
  6. faites l'appel sur le lieu de rassemblement, pour confirmer que tous les enfants et les adultes sont sortis sains et saufs;
  7. composez le 911 pour appeler les pompiers – donnez-leur l'adresse et dites-leur de quelle urgence il s'agit;
  8. dites au pompiers que tous les enfants et les adultes sont sortis sains et saufs;
  9. selon les directives des pompiers, dites aux enfants et aux adultes de rentrer ou de se rendre à l'abri désigné;
  10. si vous êtes déjà partis pour l'abri désigné avant l'arrivée des pompiers, composez le 911 pour leur dire :
    - si tous les enfants et les adultes sont sortis sains et saufs;
    - où se trouve votre abri désigné;
  11. dans le cas des garderies collectives, si un adulte est parti en excursion avec des enfants, appelez cette personne et dites-lui de se rendre à l'abri désigné.

### **Une fois à l'abri désigné :**

1. communiquez avec les parents par téléphone, courriel ou message textuel pour leur faire savoir que leurs enfants sont en sécurité, où ils doivent venir les chercher et s'ils doivent venir plus tôt que l'heure habituelle;
2. communiquez avec les écoles et les services de transport pour leur dire de ne pas amener les enfants à la garderie ou de ne pas venir les chercher jusqu'à nouvel ordre, et prenez des dispositions pour que l'on s'occupe des enfants;
3. si vous ne pouvez pas atteindre tous les parents ou les personnes à joindre en cas d'urgence directement :
  - enregistrez un message sur la boîte vocale de la garderie;
  - affichez le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'abri désigné à l'extérieur de la porte, si possible;

## EXEMPLE DE PLAN DE SÉCURITÉ AMÉLIORÉ (*garderies familiales et collectives*)

### Après l'incident :

1. distribuez une lettre brève pour expliquer l'incident aux parents et leur signaler le suivi qui sera fait, s'il y a lieu;
2. signalez l'incident au coordonnateur des services de garderie dans les 24 heures;
3. si nécessaire, communiquez avec l'office régional de la santé dans les 24 heures qui suivent l'incident, pour demander des conseils, des ressources ou un soutien direct à l'équipe d'intervention communautaire d'urgence.

### ABRI DÉSIGNÉ HORS DE L'ÉTABLISSEMENT

---

*Nom*

---

*Adresse*

---

*Numéro de téléphone*

---

*Personne-ressource*

---

*Autre numéro de téléphone*

## **EXERCICES D'ÉVACUATION ET D'ABRI SUR PLACE**

La procédure ci-dessous décrit les exercices d'entraînement que nous ferons pour assurer la sécurité des enfants et des adultes présents dans la garderie et la façon dont les renseignements à ce sujet seront consignés.

Les exercices d'évacuation et d'abri sur place sont inscrits sur le registre des exercices d'évacuation et d'abri sur place et ces renseignements sont gardés dans les dossiers pendant un an au moins. Les adultes et les enfants ne sont pas au courant à l'avance des dates des exercices. Les parents, les personnes qui vivent dans la maison et les visiteurs sont invités à participer aux exercices quand ils se trouvent sur place et doivent suivre les consignes données par le fournisseur de services.

### **Exercices d'évacuation en cas d'urgence**

- minimum d'un exercice par mois
- utilisation de différentes sorties et de différents trajets pour sortir
- organisés à des heures différentes de la journée et pendant différentes activités
- exercice d'évacuation à l'heure de la sieste au moins une fois par an
- exercice d'évacuation jusqu'à l'abri désigné au moins une fois par an
- participation du remplaçant habituel au moins une fois par an
- compagnie de surveillance du système d'alarme prévenue du fait que le détecteur de fumée sera déclenché

### **Exercices d'abri sur place**

- au minimum un exercice d'abri sur place par an

### **Après un exercice d'évacuation ou d'abri sur place :**

- inscrivez les renseignements sur le registre des exercices d'évacuation et d'abri sur place :
  - > date et heure de chaque exercice;
  - > nombre d'enfants évacués ou présents pendant l'exercice d'abri sur place, avec leurs noms;
  - > endroits d'où ils ont été évacués;
  - > durée totale pour terminer l'évacuation;
- discutez de l'exercice avec chaque famille lorsque les enfants partiront, surtout si ceux-ci ont trouvé l'exercice intéressant ou perturbant.



## PROCÉDURE DE FERMETURE

En cas de fermeture de la garderie en raison des urgences indiquées ci-dessous, nous appliquerons la procédure et les méthodes de communication figurant plus bas :

- urgences météorologiques, comme une tempête hivernale violente
- urgences sanitaires, comme une panne des services publics ou une maladie
- inondations
- incendies de forêt

### **Fermeture de la garderie pendant une partie de la journée**

1. Communiquer avec les parents par téléphone, courriel ou message textuel pour leur demander de venir chercher leurs enfants plus tôt à la garderie ou à l'abri désigné.
2. Appeler les personnes (désignées par les parents) à joindre en cas d'urgence si l'on ne peut pas atteindre les parents.
3. Appeler les écoles et les services de transport utilisés par les enfants qui vont à l'école ou à la maternelle.
4. Si l'on n'a pas pu atteindre tous les parents directement et que tout le monde est parti à l'abri désigné :
  - afficher une note sur l'extérieur de la porte, avec le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'abri désigné, ainsi que le numéro de téléphone cellulaire du fournisseur de services;
  - enregistrer un message sur la boîte vocale de la garderie familiale

### **Fermeture de la garderie pendant un jour entier**

1. Essayer de joindre tous les parents la veille ou tôt le matin par téléphone, courriel ou message textuel.
2. Avertir les écoles et les services de transport utilisés par les enfants qui vont à l'école ou à la maternelle.
3. Si l'on n'a pas pu atteindre tous les parents directement et que le fournisseur de services n'est pas à la garderie :
  - enregistrer un message sur la boîte vocale de la garderie;
  - afficher une note sur l'extérieur de la porte pour les parents.

### **Étapes supplémentaires pour préparer la fermeture en cas d'inondation ou d'incendie de forêt**

1. S'assurer qu'il y a bien des panneaux indiquant l'emplacement des manettes d'arrêt des services publics et portant des instructions; faire une inspection périodique avec le remplaçant et les personnes qui vivent dans la maison.
2. Éteindre la chaudière au sous-sol, l'électricité au panneau principal et le gaz à l'extérieur, si le temps le permet.
3. Emporter les documents importants, comme les dossiers des enfants et les registres financiers, si le temps le permet.

### **Étapes supplémentaires au cas où la maison serait inondée**

1. Communiquer avec Manitoba Hydro pour faire débrancher le courant au poteau et vérifier qu'il n'y a pas de danger si l'on retourne à la garderie.
2. Prévoir de faire nettoyer, entretenir ou remplacer le panneau électrique principal, les interrupteurs, les prises électriques, les appareils ménagers, les chaudières, etc. par des techniciens agréés.
3. Prendre des dispositions pour faire inspecter tout le câblage par un électricien agréé, avant de remettre l'électricité en marche.
4. Prendre des dispositions pour faire rallumer le gaz naturel par un professionnel agréé.
5. Prévoir le nettoyage de toutes les zones inondées.
6. Communiquer avec les parents pour leur indiquer la date prévue de réouverture.

### **Après la fermeture (jour entier ou non)**

1. Distribuer une lettre brève pour expliquer l'incident aux parents et leur signaler le suivi qui sera fait, s'il y a lieu.
2. Signaler l'incident au coordonnateur des services de garderie. Selon la raison de la fermeture, il peut y avoir certaines exigences ou certaines recommandations pour la réouverture de la garderie.
3. Si nécessaire, communiquer avec l'office régional de la santé dans les 24 heures qui suivent l'incident, pour demander des conseils, des ressources ou un soutien direct à l'équipe d'intervention d'urgence.
4. Dans le cas des garderies collectives, communiquer avec l'inspecteur de la prévention des incendies et l'inspecteur d'hygiène publique, car, selon la raison de la fermeture, ces personnes peuvent signaler certaines exigences ou faire certaines recommandations pour la réouverture de la garderie.

## **MAÎTRISE DES RISQUES D'INCENDIE et INSPECTION ET ENTRETIEN DE L'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ-INCENDIE**

Nous utiliserons la procédure figurant plus bas afin de nous conformer aux exigences visant à limiter et à prévenir le danger d'incendie en :

- maîtrisant les risques d'incendie;
- inspectant et entretenant l'équipement de sécurité-incendie.

### **Dossier**

Le fournisseur de services conservera un dossier qui sera mis à la disposition du coordonnateur des services de garderie (*et de l'inspecteur de la prévention des incendies, s'il y a lieu*).

Ce dossier contiendra :

- des exemplaires des listes de contrôle utilisées pour faire les vérifications quotidiennes, mensuelles et annuelles relatives aux risques d'incendie, et l'inspection et l'entretien de l'équipement de sécurité-incendie;
- le rapport d'inspection annuelle du système de chauffage par un entrepreneur chauffagiste agréé;
- le rapport d'inspection annuelle des extincteurs par un organisme agréé;
- le registre des exercices d'évacuation et d'abri sur place.

**Les éléments ci-dessous ont été intégrés aux listes de contrôle de sécurité, afin de permettre de consigner les renseignements relatifs aux vérifications quotidiennes, mensuelles et annuelles exigées.**

### **Inspections et entretien quotidiens**

- La procédure d'évacuation et les plans d'étage sont affichés et faciles à voir.
- Les couloirs, escaliers et sorties sont dégagés et bien éclairés.
- Les appareils électriques (grille-pain, cafetière, etc.) sont débranchés quand ils ne servent pas.
- Toutes les prises électriques sont couvertes de capuchons.
- Le filtre à charpie des appareils à lessive est nettoyé après chaque utilisation.

## EXEMPLE DE PLAN DE SÉCURITÉ AMÉLIORÉ (*garderies familiales et collectives*)

- Un maximum de 20 % des surfaces murales ou de 5 % des murs des couloirs est couvert de papier (dessins des enfants ou information à l'intention des parents).
- Les sorties sont sans neige et sans glace. Il doit y avoir au minimum trois mètres (dix pieds environ) sans neige devant la sortie et un chemin dégagé pour que tout le monde puisse s'éloigner de la maison.
- Les panneaux de sortie (si les autorités exigent qu'il y en ait) sont faciles à voir et bien éclairés.
- Les escaliers de secours extérieurs (si le service de protection contre l'incendie exige qu'il y en ait) sont dégagés de toute neige et toute glace.
- Les portes coupe-feu (si le service de protection contre l'incendie exige qu'il y en ait) et les portes menant aux escaliers NE SONT PAS calées ou bloquées en position ouverte.

### **Inspections et entretien mensuels**

1. Tous les extincteurs ont été vérifiés, et ils sont :
  - du type voulu;
  - accrochés aux endroits voulus;
  - signalés;
  - prêts à être utilisés;
  - munis d'une étiquette;
  - chargés comme il faut (flèche dans la zone verte)
  - et les vérifications mensuelles sont indiquées sur l'étiquette et sur le registre des exercices.
2. Les détecteurs de fumée fonctionnent bien (renseignements consignés).
3. Pour ce qui est de l'entreposage, on vérifie :
  - qu'il n'y a pas de matériaux combustibles accumulés dans le sous-sol, les locaux d'entreposage, les locaux techniques ou les escaliers;
  - qu'il n'y a pas de matériaux combustibles entreposés près des chauffe-eau et de l'équipement de chauffage;
  - qu'aucune bouteille de propane n'est entreposée dans l'immeuble ou dans un garage ou une cabane attenants.
4. Les sorties sont faciles à ouvrir de l'intérieur sans utiliser de clé ou d'autre instrument de verrouillage.
5. Les escaliers de secours extérieurs sont en bon état (le cas échéant).

### **Inspections et entretien annuelle**

Les renseignements relatifs aux inspections sont conservés pour pouvoir être examinés par le coordonnateur des services de garderie (et l'inspecteur de la prévention des incendies, s'il y a lieu). Celui-ci vérifie que :

1. les extincteurs ont été inspectés par un organisme agréé (renseignements également consignés sur l'étiquette);
2. les piles des détecteurs de fumée ont été remplacées une fois par an (renseignements consignés sur le registre des exercices d'incendie);
3. le système de chauffage a été inspecté par un entrepreneur chauffagiste agréé.

## URGENCES MÉTÉOROLOGIQUES

Nous utiliserons la procédure figurant plus bas si les conditions suivantes se produisent dans notre région :

- tempête hivernale
- inondation
- incendie de forêt
- tornade
- orage violent

### Préparation

Afin de vous préparer à garder les enfants en dehors des heures ordinaires ou pendant une panne des services publics, veuillez à ce qu'il y ait :

- de la nourriture non périssable et de l'eau stockées et changées au moins une fois par an;
- des lampes de poche et des lampes à piles, ainsi que des piles neuves;
- des piles neuves pour les radios;
- des panneaux indiquant l'emplacement des manettes d'arrêt des services publics et portant des instructions, et veuillez à en faire une inspection périodique avec les remplaçants et les personnes qui vivent dans la maison.

## Procédure relative aux tempêtes hivernales, aux inondations et aux incendies de forêt

1. Surveiller les annonces faites par les sources ci-dessous lorsqu'il existe une possibilité de très mauvais temps, d'inondation ou d'incendie de forêt, selon le cas :
  - Environnement Canada – pour les veilles et avertissements diffusés par les postes de radiométéo ou par les médias locaux
  - site Web du centre de prévision des régimes fluviaux de Gestion des ressources hydriques Manitoba ([manitoba.ca/waterstewardship/floodinfo](http://manitoba.ca/waterstewardship/floodinfo)) et médias locaux pendant la période d'écoulement printanier et les autres périodes où le niveau d'eau est élevé dans la région

## EXEMPLE DE PLAN DE SÉCURITÉ AMÉLIORÉ (*garderies familiales et collectives*)

- site Web du programme de prévention des incendies de Conservation Manitoba ([manitoba.ca/conservation/fire/](http://manitoba.ca/conservation/fire/)) et médias locaux pendant la saison des incendies de forêt, d'avril à octobre
- 2. Reprogrammer les jeux prévus à l'extérieur et les excursions.
- 3. Afficher des renseignements sur la possibilité de fermeture de la garderie et sur la façon dont on communiquera avec les parents.

### **Mesures supplémentaires à prendre en cas d'avertissement de conditions météorologiques dangereuses ou de blizzard**

1. Suivre la procédure de fermeture en cas d'urgence si nécessaire.

### **Mesures supplémentaires à prendre en cas de possibilité d'inondation ou d'incendie de forêt**

1. Décider s'il est nécessaire de fermer la garderie, en fonction des renseignements fournis par les responsables du service d'intervention d'urgence.
2. Avertir les parents dès que possible, si la décision de fermer la garderie a été prise.
3. Suivre les directives du service d'intervention d'urgence.
4. Rappeler aux parents d'écouter les médias locaux et les informations fournies par les responsables du service d'intervention d'urgence pour savoir si un ordre d'évacuation a été donné, et de s'attendre à ce que la garderie familiale soit fermée jusqu'à nouvel ordre.
5. Suivre la procédure de fermeture en cas d'urgence si nécessaire.

## **Procédure relative aux tornades ou aux orages violents**

1. Surveiller la situation en se servant des renseignements donnés par Environnement Canada sur le poste de radiométéo.
2. Prendre la décision d'amorcer la procédure d'abri sur place.

### **EN CAS D'ALERTE DE TORNADE**

1. Dans le cas d'une garderie collective, si un adulte est dehors avec les enfants, lui dire de rentrer immédiatement.
2. Dans le cas d'une garderie collective, si un adulte est en excursion avec les enfants, l'appeler pour lui dire d'amener tout le monde à l'abri immédiatement à l'intérieur et de rappeler pour indiquer où se trouve le groupe.

## EXEMPLE DE PLAN DE SÉCURITÉ AMÉLIORÉ (*garderies familiales et collectives*)

3. Dire à tout le monde d'appliquer la procédure d'abri sur place et de se rassembler dans le local de protection (sous-sol).
4. Venir en aide aux enfants qui ont besoin de soutien supplémentaire.
5. Aider les enfants à s'éloigner des fenêtres, des portes, des radiateurs, des poêles, des cuisinières, des tuyaux en métal, des éviers et des autres conducteurs d'électricité.
6. Rappeler aux adultes de ne pas se servir d'équipement électrique et d'éviter d'utiliser le téléphone.
7. Si possible, débrancher tous les appareils électriques, comme les téléviseurs, les radios et les grille-pain.
8. Amener les articles suivants dans le local de protection, si possible :
  - le sac à dos d'urgence (qui contient la trousse de premiers soins, les dossiers des enfants, les autorisations parentales pour les traitements médicaux d'urgence, ainsi que la liste des numéros de téléphone d'urgence et les coordonnées des écoles et des services de transport);
  - la radiométéo à piles;
  - le téléphone cellulaire;
  - les médicaments et l'équipement spécial pour les enfants ayant des besoins supplémentaires, si ces articles sont essentiels pour la sécurité immédiate des enfants, et s'il n'est pas dangereux de le faire;
  - des lampes de poche et des lampes à piles, ainsi que des piles neuves.
9. Avertir les écoles et les services de transport que les enfants ne doivent pas être amenés à la garderie et que le fournisseur de services ne peut pas quitter la garderie pour venir chercher les enfants. Prendre des dispositions pour que l'on s'occupe des enfants.
10. Écouter la radiométéo afin de savoir quand on peut sortir sans danger.

### **Après l'incident :**

1. distribuez une lettre brève pour expliquer l'incident aux parents et leur signaler le suivi qui sera fait, s'il y a lieu;
2. signalez l'incident au coordonnateur des services de garderie;
3. si nécessaire, communiquez avec l'office régional de la santé dans les 24 heures qui suivent l'incident, pour demander des conseils, des ressources ou un soutien direct à l'équipe d'intervention communautaire d'urgence.



## URGENCES SANITAIRES

En cas d'urgence due aux conditions ci-dessous, nous appliquerons la procédure et les méthodes de communication figurant plus bas :

- problème médical chez un enfant
- maladie contagieuse ou intoxication alimentaire dans la garderie ou dans la communauté
- blessure grave d'un enfant
- panne de service public ou refoulement des égouts

## Problème médical chez un enfant

**Lorsqu'on inscrit à la garderie un enfant qui a un problème médical, ou lorsqu'un enfant inscrit commence à avoir un problème médical, il faut :**

1. veiller à ce que les demandes voulues soient présentées au Système commun d'orientation et de réception des demandes;
2. prendre des dispositions pour qu'une infirmière donne une formation en fonction du plan de soins de santé personnalisé ou du plan d'intervention en cas d'urgence de l'enfant;
3. mettre à jour le plan de sécurité de la garderie en tenant compte des mesures spéciales à prendre pour l'enfant;
4. ranger le plan de soins de santé personnalisé ou le plan d'intervention en cas d'urgence de façon à ce qu'il soit accessible aux remplaçants, tout en gardant à l'esprit l'aspect confidentiel de ce document;
5. veiller à ce qu'il y ait un processus en place pour surveiller la date d'expiration du plan;
6. faire ce qu'il faut pour que le plan soit mis à jour et que la formation soit offerte chaque année;
7. consulter la section sur les réactions anaphylactiques pour lire les autres lignes directrices qui portent particulièrement sur les allergies pouvant être mortelles.

## Maladie contagieuse ou intoxication alimentaire

### Prévention

La procédure ci-dessous est utilisée pour prévenir une poussée de maladie contagieuse ou d'intoxication alimentaire :

- observation de pratiques sanitaires régulières
- établissement d'un horaire de nettoyage et d'assainissement
- adoption de précautions lors de la manipulation des aliments
- utilisation de gants jetables s'il existe une possibilité que les mains entrent en contact direct avec du sang ou des liquides organiques contenant du sang, ou si l'on a des coupures ou des lésions ouvertes sur les mains
- en collaboration avec les parents : surveillance de la santé des enfants et observation des symptômes inhabituels chez ceux-ci (diarrhée, vomissements, douleur abdominale, etc.), et suivi des maladies diagnostiquées
- description des symptômes observés, des maladies diagnostiquées ou des absences dues à des maladies dans le registre quotidien des incidents

### Maladie contagieuse ou intoxication alimentaire grave dans la garderie

1. Communiquer avec l'infirmière de la santé publique et lui demander ce qu'il faut faire pour la maladie en question, sans oublier de demander s'il faut prendre des précautions spéciales pour les enfants non vaccinés ou les femmes enceintes qui font partie des parents ou des familles de la garderie.
2. Communiquer avec l'inspecteur d'hygiène publique si l'infirmière de la santé publique le demande.
3. Informer le coordonnateur des services de garderie de la situation et des directives et recommandations des responsables de l'hygiène publique.
4. Tenir le coordonnateur des services de garderie et les responsables de l'hygiène publique au courant de la situation de façon régulière, s'ils le demandent.
5. Passer en revue avec les parents et les personnes qui vivent dans la maison les consignes ci-dessous et vérifier qu'elles sont suivies sans faute :
  - pratiques à adopter lorsqu'on éternue ou qu'on tousse;
  - pratiques à adopter par les adultes pour se laver les mains;
  - pratiques à adopter par les enfants pour se laver les mains;
  - marche à suivre pour changer les couches et aider les enfants à aller aux toilettes;
  - procédure de nettoyage et d'assainissement;

## EXEMPLE DE PLAN DE SÉCURITÉ AMÉLIORÉ (*garderies familiales et collectives*)

- procédure à suivre pour entreposer, manipuler et servir la nourriture.
- 6 Passer en revue avec les enfants les pratiques à adopter pour se laver les mains, et lorsqu'on tousse et qu'on éternue.
- 7. Surveiller les enfants qui vont aux toilettes pour s'assurer qu'ils respectent les consignes.
- 8. Nettoyer et désinfecter les jouets, l'équipement et les surfaces.
- 9. Avertir les parents de l'existence d'une maladie à la garderie et des symptômes à ne pas manquer chez leur enfant.
- 10. Encourager les parents à discuter de leurs préoccupations en matière de santé, ainsi que des symptômes observés et des maladies diagnostiquées.
- 11. Inscrire dans le registre quotidien des incidents les renseignements pertinents en ce qui concerne les préoccupations en matière de santé, les symptômes observés et les maladies diagnostiquées.
- 12. Partager des ressources et des renseignements avec les parents.

### **Contacts avec les responsables de l'hygiène publique**

Il faut communiquer avec les responsables de l'hygiène publique pour demander des conseils et des directives si une ou plusieurs personnes de la garderie ont contracté l'une des maladies suivantes :

- toute maladie pouvant être évitée par la vaccination systématique : diphtérie, rougeole, oreillons, coqueluche, polio et rubéole
- infections gastro-intestinales - campylobactériose, colibacillose, giardiase, infection au rotavirus, fièvre typhoïde, gastroentérite à salmonella, gastroentérite à shigella et gastroentérite à yersinia
- diarrhée, si 2 à 3 enfants ou plus en sont atteints en 48 heures, car il pourrait s'agir d'une infection gastro-intestinale grave
- infection streptococcique du groupe A (maladies invasives comme le syndrome de choc toxique et la fasciite nécrosante ou maladie dévoreuse de chair)
- hemophilus influenzae B (Hib)
- hépatite A (HAV)
- impétigo, s'il y a plus d'un cas diagnostiqué en un mois
- méningite
- méningococcie
- angine streptococcique et scarlatine, s'il y a plus de deux cas diagnostiqués en un mois
- tuberculose

Il faut aussi communiquer avec les responsables de l'hygiène publique en cas de morsure, si la peau a été déchirée, car des analyses sanguines peuvent être nécessaires.

### **Communication avec les parents**

1. Les parents doivent être avisés de l'existence de toute maladie devant être signalée aux responsables de l'hygiène publique (voir ci-dessus).
2. L'avis conseillera aux parents de consulter leur médecin et de vérifier le carnet d'immunisation de leur enfant pour voir si celui-ci a été vacciné contre les maladies suivantes, qui peuvent être évitées par la vaccination systématique :
  - diphtérie
  - rougeole
  - oreillons
  - coqueluche
  - polio
  - rubéole
3. L'avis conseillera plus précisément aux femmes enceintes parmi les parents de consulter leur médecin et de vérifier leur carnet d'immunisation pour voir si elles ont été vaccinées contre les maladies suivantes:
  - varicelle
  - entérite à parvovirus (5e maladie de l'enfant ou mégalérythème épidémique)
  - rubéole
  - rougeole
  - oreillons
  - infection au C.M.V. (cytomégalo virus)

### **Mesures supplémentaires : maladie contagieuse ou intoxication alimentaire dans la communauté**

1. Se tenir au courant des avis émis par Santé et Vie saine Manitoba, Santé Canada ou l'Agence canadienne d'inspection des aliments et réagir en conséquence; consulter les sites Web de ces organismes;
2. Suivre les directives et les consignes du Programme de garde d'enfants du Manitoba et des responsables de l'hygiène publique.

## **Blessure grave subie par un enfant**

### **Blessure nécessitant l'administration des premiers soins**

1. Administrer les premiers soins conformément aux principes appris pendant la formation en secourisme.
2. Communiquer avec les parents ou les personnes à joindre en cas d'urgence si l'on ne peut pas atteindre les parents.
3. Consigner le plus vite possible les renseignements sur l'incident et remettre un rapport d'incident aux parents.
4. Faire une analyse des facteurs liés à l'incident et, si nécessaire, faire des changements pour éviter d'autres blessures.

### **Blessure nécessitant une intervention médicale**

1. composer le 911 pour appeler une ambulance.
2. Administrer les premiers soins conformément aux principes appris pendant la formation en secourisme g.
3. Communiquer avec les parents ou les personnes à joindre en cas d'urgence si l'on ne peut pas atteindre les parents.
4. Donner aux ambulanciers paramédicaux l'autorisation parentale pour le traitement médical d'urgence.
5. Accompagner l'enfant dans l'ambulance si les parents ne sont pas présents à la garderie et qu'un remplaçant peut venir.
6. Consigner le plus vite possible les renseignements sur l'incident et remettre un rapport d'incident aux parents..

### **Après l'incident :**

1. Faire une analyse des facteurs liés à l'incident et, si nécessaire, faire des changements pour éviter d'autres blessures.
2. Avertir le coordonnateur des services de garderie dans les 24 heures, en présentant un Avis de blessure grave, soit en ligne, soit par téléphone.
3. Communiquer avec la compagnie d'assurance.

## Panne d'un service public ou refoulement des égouts

Dans le cas d'un refoulement des égouts ou d'une panne des services ci-dessous, on fera appel à la procédure qui figure plus bas :

- chauffage
- eau
- chauffe-eau
- électricité
- gaz naturel

1. En cas de panne de courant, vérifier si la panne est limitée à la maison ou si elle touche tout le quartier et, dans le premier cas, vérifier s'il s'agit de remettre en marche un disjoncteur pour rétablir l'électricité.
2. Communiquer immédiatement avec le service approprié ou le réparateur pour signaler le problème et savoir combien de temps la panne va durer, approximativement.
3. Dans le cas des garderies familiales, communiquer avec le coordonnateur des services de garderie ou avec le service de renseignements concernant la garde d'enfants pour décider s'il faut évacuer la garderie et se rendre à l'abri désigné, fermer la garderie ou modifier la procédure.
4. Dans le cas des garderies collectives, communiquer avec l'inspecteur d'hygiène publique pour faire une évaluation des risques, parce que les pannes de services publics ou le refoulement des égouts peuvent entraîner des risques pour la santé des enfants et des adultes. Communiquer avec le service local de protection contre l'incendie pour déterminer si la panne ou le refoulement des égouts entraîne un risque d'incendie (par exemple, si le système de sécurité-incendie ne fonctionne plus ou qu'une sortie est bloquée) et pour savoir s'il y a d'autres mesures à prendre dans ce cas.
5. Suivre les étapes de la procédure d'évacuation ou de fermeture, le cas échéant.

## **ANAPHYLAXIE (ALLERGIES POUVANT ÊTRE MORTELLES)**

La procédure à suivre dans les cas ci-dessous est décrite plus bas :

- un diagnostic indique qu'un enfant qui est déjà à la garderie est atteint d'une allergie pouvant être mortelle
- un enfant qui va être inscrit à la garderie a une allergie pouvant être mortelle

### **IMPORTANT**

**Appelez immédiatement une ambulance pour amener l'enfant à l'hôpital si un auto-injecteur a été utilisé.**

La communauté entière a un rôle à jouer pour protéger les enfants que l'on sait être atteints d'anaphylaxie et qui sont gardés en milieu communautaire. Afin de limiter les risques et de réagir rapidement en cas d'urgence, les parents, les enfants et les remplaçants doivent comprendre et assumer leurs responsabilités.

### **Responsabilités du fournisseur de services :**

1. Collaborer aussi étroitement que possible avec les parents de l'enfant allergique et mettre à jour régulièrement les noms et numéros de téléphone des personnes à joindre en cas d'urgence.
2. Commencer immédiatement à prendre des dispositions pour établir un plan de soins de santé personnalisé ou un plan d'intervention en cas d'urgence qui soit adapté à l'âge et à la maturité de l'enfant, à l'allergène en question et à la situation particulière de la garderie.
3. Présenter au Système commun d'orientation et de réception des demandes, avec les parents, une demande qui comprenne une Autorisation de divulguer des renseignements, en rappelant aux parents qu'il faudra la remplir une fois par an.
4. Demander aux parents de remplir une Autorisation d'administrer de l'adrénaline par auto-injecteur.
5. Communiquer avec l'infirmière de la santé publique (ou un organisme de soins infirmiers à contrat, si l'infirmière de la santé publique n'est pas disponible) pour établir le plan de soins de santé personnalisé ou le plan d'intervention en cas d'urgence et prévoir les séances de formation.
6. Informer les autres parents du fait qu'un enfant atteint d'une allergie pouvant être mortelle est en contact direct avec leur enfant (avec l'autorisation écrite des parents) et leur demander leur soutien et leur coopération.
7. S'il n'est pas approprié que l'enfant ait un auto-injecteur, à cause de son stade de développement, veiller à garder l'auto-injecteur dans une sacoche de ceinture ou à ce que l'auto-injecteur soit placé dans un endroit sûr, **NON FERMÉ À CLÉ**, et accessible uniquement aux adultes responsables.
8. Mettre en œuvre une politique et une procédure pour réduire les risques de réactions anaphylactiques dans la garderie :

## EXEMPLE DE PLAN DE SÉCURITÉ AMÉLIORÉ (*garderies familiales et collectives*)

- informer tous les remplaçants de la présence d'un enfant atteint d'anaphylaxie et leur dire quels sont les allergènes et le traitement. Ne pas oublier de leur dire quoi faire en cas d'urgence.
- Ranger le plan de soins de santé personnalisé ou le plan d'intervention en cas d'urgence à un endroit accessible, sans compromettre l'aspect confidentiel de ce document; laisser des renseignements organisés, bien en vue et accessibles pour les remplaçants.
- Mettre des affiches relatives aux allergies, avec des photos, dans la salle du personnel, la cuisine, la salle à manger et les autres endroits appropriés (avec l'autorisation écrite des parents).
- Établir un plan de sécurité pour les excursions et les activités parascolaires.
- Discuter de l'anaphylaxie avec les autres enfants, en employant des termes adaptés à leur âge.
- Encourager les enfants à ne pas partager ou échanger leurs dîners ou leurs goûters.
- Choisir des produits qui sont sans danger pour tous les enfants de la garderie (il est recommandé de demander des suggestions aux parents).
- Expliquer aux enfants qui ont des allergies pouvant être mortelles qu'ils ne doivent manger que ce qu'ils amènent de chez eux, s'il y a lieu.
- Insister auprès de tous les enfants sur le fait qu'il faut se laver les mains avant et après les repas.
- Observer la politique de réduction des risques dans les salles à manger et les salles communes.
- Appliquer les règles relatives à l'intimidation et aux menaces.
- Faire les préparations nécessaires pour les excursions, en veillant à ce que l'on amène les auto-injecteurs et en tenant compte du plan d'intervention d'urgence dans la planification de l'excursion.

### 9. Veiller à ce qu'il y ait des processus pour :

- surveiller la date d'expiration du plan de soins de santé personnalisé ou du plan d'intervention en cas d'urgence d'un enfant;
- examiner la situation chaque année et présenter une demande au Système commun d'orientation et de réception des demandes pour qu'il y ait un plan de soins de santé personnalisé ou un plan d'intervention en cas d'urgence pour chaque enfant ayant une allergie pouvant être mortelle;
- organiser une séance de perfectionnement professionnel annuelle par l'entremise du service de soins infirmiers.
- surveiller les dates d'expiration des auto-injecteurs d'adrénaline des enfants et rappeler ces dates aux parents, au besoin;
- de temps en temps, rappeler aux autres parents de la garderie combien il est important de veiller à ce que les dîners et les goûters de leurs enfants ne contiennent pas d'allergènes.



## EXEMPLE DE PLAN DE SÉCURITÉ AMÉLIORÉ (*garderies familiales et collectives*)

10. Dans le cas des garderies collectives :

- Vérifier que tous les titulaires de licence sont conscients du fait que l'enfant est atteint d'anaphylaxie et qu'ils connaissent les allergènes en question, ainsi que le traitement nécessaire.
- Veiller à ce que tous les titulaires de licence reçoivent une formation annuelle du Système commun d'orientation et de réception des demandes sur les soins à donner à l'enfant atteint d'anaphylaxie et sur la façon d'utiliser un auto-injecteur.

### **Responsabilités des parents d'un enfant atteint d'anaphylaxie :**

1. Signaler les allergies et les besoins de l'enfant au fournisseur de services.
2. Fournir à leur enfant un auto-injecteur n'ayant pas atteint sa date d'expiration. Si l'enfant ne peut pas le garder lui-même, à cause de son stade de développement, les parents doivent confirmer que l'auto-injecteur est placé dans un endroit sûr, NON FERMÉ À CLÉ, et accessible uniquement aux adultes responsables, ou que le fournisseur de services garde l'auto-injecteur sur sa personne.
3. Veiller à ce que leur enfant ait un bracelet d'identité médical et à ce qu'il le porte.
4. Présenter tous les documents nécessaires, au besoin.
5. Fournir à la garderie des auto-injecteurs d'adrénaline qui n'ont pas dépassé leur date d'expiration.
6. Veiller à ce que l'on emporte les auto-injecteurs en excursion.
7. Participer à l'établissement d'un plan de soins de santé personnalisé ou d'un plan d'intervention en cas d'urgence pour leur enfant. Ce plan sera mis à jour tous les ans.
8. Être prêts à fournir des aliments sans danger pour leur enfant, y compris pour les occasions spéciales.
9. Soutenir le fournisseur de services au besoin.

10. Apprendre à leur enfant (en fonction de son stade de développement) :

- à reconnaître les premiers signes d'une réaction anaphylactique;
- à savoir où se trouve leur médicament et qui peut aller le chercher;
- à communiquer clairement lorsqu'elle ou il sent venir une réaction;
- à garder son auto-injecteur sur sa personne (par exemple, dans une sacoche de ceinture);
- à ne pas partager de goûter, de dîner ou de boisson;
- à comprendre l'importance de se laver les mains;
- à signaler au fournisseur de services ou aux parents toute intimidation ou menace;
- à assumer autant que possible la responsabilité de sa propre sécurité.

## EXEMPLE DE PLAN DE SÉCURITÉ AMÉLIORÉ (*garderies familiales et collectives*)

### **Responsabilités de tous les parents :**

1. Coopérer avec la garderie pour éliminer les allergènes des dîners et des goûters qu'ils amènent.
2. Participer à des séances d'information destinées aux parents.
3. Encourager leurs enfants à respecter les enfants atteints d'anaphylaxie et la politique de la garderie.
4. Informer le fournisseur de services avant de distribuer de la nourriture à des enfants de la garderie.

### **Responsabilités de l'enfant atteint d'anaphylaxie :**

1. S'efforcer dans la mesure du possible d'éviter les allergènes, entre autres en lisant les étiquettes et en faisant attention à ce qu'il ou elle mange (en fonction de son stade de développement).
2. Ne manger que des aliments amenés de la maison, le cas échéant.
3. Se laver les mains avant et après manger.
4. Apprendre à reconnaître les premiers signes d'une réaction anaphylactique (en fonction de son stade de développement).
5. Informer rapidement le fournisseur de services dès qu'il ou elle a été exposé à un allergène ou que des symptômes apparaissent (en fonction de son stade de développement).
6. Porter un bracelet d'identité médical.
7. Garder un auto-injecteur sur sa personne en tout temps, dans une sacoche de ceinture, par exemple (en fonction de son stade de développement).
8. Savoir se servir de l'auto-injecteur (en fonction de son stade de développement).

### **Responsabilités de tous les enfants (en fonction de leur stade de développement) :**

1. Apprendre à reconnaître les symptômes d'une réaction anaphylactique.
2. Éviter de partager la nourriture, surtout avec les enfants atteints d'anaphylaxie.
3. Observer les règles sur les allergènes à ne pas amener à la garderie et sur le lavage des mains (en fonction de leur stade de développement).
4. Éviter d'intimider un enfant atteint d'anaphylaxie ou de s'en moquer.

## PROCÉDURE RELATIVE AUX ACCIDENTS CHIMIQUES

La procédure figurant plus bas sera utilisée en cas d'accident chimique :

- à l'intérieur de la garderie (par exemple, si on mélange des produits d'entretien)
- dans les environs extérieurs de la garderie

### Accident chimique à l'intérieur de la garderie

1. Mettre immédiatement en oeuvre la procédure d'évacuation.
2. Composer le 911 pour appeler les pompiers et leur dire de quel genre d'urgence il s'agit.

### Accident chimique à l'extérieur de la garderie

1. Mettre en oeuvre la procédure d'abri sur place **ou** d'évacuation, selon les directives du personnel du service d'intervention d'urgence.
2. Suivre les étapes de la procédure d'évacuation **ou** d'abri sur place en cas d'accident chimique à l'extérieur de la garderie.

#### **Procédure d'abri sur place : accident chimique à l'extérieur de la garderie**

1. Si les enfants les plus âgés jouent dans la cour, les appeler pour qu'ils rentrent immédiatement.
2. Dans le cas des garderies collectives, si un adulte est parti en excursion avec les enfants, l'appeler pour lui dire d'amener tout le monde à l'abri immédiatement à l'intérieur et de rappeler pour indiquer où se trouve le groupe.
3. Faire l'appel pour vérifier si tous les enfants sont là. Vérifier que tous les adultes sont à l'intérieur et en sécurité.
4. Fermer et verrouiller toutes les portes extérieures.
5. Fermer autant de portes intérieures que possible.
6. Éteindre les systèmes de ventilation au disjoncteur.
7. Communiquer avec les écoles et les services de transport pour leur dire de ne pas amener les enfants à la garderie ou de ne pas venir les chercher jusqu'à nouvel ordre, et prenez des dispositions pour que l'on s'occupe des enfants.

## EXEMPLE DE PLAN DE SÉCURITÉ AMÉLIORÉ (*garderies familiales et collectives*)

### 8. Préparer l'évacuation en :

- veillant à ce que le sac à dos d'urgence (qui contient la trousse de premiers soins, les dossiers des enfants, l'autorisation parentale pour le traitement médical d'urgence, la liste des numéros de téléphone d'urgence, ainsi que les coordonnées des écoles et des services de transport) soit prêt, au cas où l'on ordonne l'évacuation;
- veillant à ce que les médicaments et l'équipement spécialisé pour les enfants ayant des besoins supplémentaires soient prêts.

### 9. Communiquer dès que possible avec les parents par téléphone, courriel ou message textuel.

### 10. Dire aux parents de ne pas venir dans les environs et d'écouter les médias locaux pour avoir des renseignements à jour sur la situation.

### 11. Si le temps le permet et si besoin est, prenez des mesures supplémentaires pour protéger l'air de la garderie en :

- bouchant toutes les fissures évidentes autour des fenêtres et des portes extérieures;
- mettant des serviettes mouillées roulées au bas des portes;
- couvrant hermétiquement les ventilateurs et les grilles à air des salles de bain, les hottes de cuisinières, les conduits de ventilation des sècheuses, les grilles des foyers et les autres ouvertures sur l'extérieur;
- appliquant une pellicule de plastique sur toute la fenêtre.

### 12. Avertir les enfants et les adultes quand le personnel du service d'intervention d'urgence indique qu'il est possible de sortir sans danger.

### **Après l'incident :**

1. distribuez une lettre brève pour expliquer l'incident aux parents et leur signaler le suivi qui sera fait, s'il y a lieu;
2. signalez l'incident au coordonnateur des services de garderie;
3. si nécessaire, communiquez avec l'office régional de la santé dans les 24 heures qui suivent l'incident, pour demander des conseils, des ressources ou un soutien direct à l'équipe d'intervention communautaire d'urgence.

## PROCÉDURE RELATIVE AUX ALERTES À LA BOMBE

La procédure figurant plus bas indique comment réagir en cas :

- d'alerte à la bombe reçue par téléphone ou par écrit;
- d'alerte à la bombe reçue et d'objet suspect trouvé.

### IMPORTANT

Si vous recevez une alerte à la bombe ou que vous trouvez un paquet suspect, **NE VOUS SERVEZ PAS** de moyens de communication sans fil (téléavertisseur, téléphone cellulaire, Blackberry, appareil radio émetteur-récepteur, etc.).

### Alerte à la bombe reçue par téléphone ou par écrit

1. Si vous recevez une alerte à la bombe par téléphone, servez-vous du formulaire sur les appels menaçants afin de prendre note d'autant de détails que possible.
2. Si vous recevez une alerte à la bombe par écrit, **NE LA TOUCHEZ PAS OU NE LA DÉPLACEZ PAS** (même si elle a déjà été déplacée).
3. Déterminez, d'après les renseignements à votre disposition, s'il existe un danger immédiat.
4. Dites aux enfants et aux adultes de **NE PAS** se servir de moyens de communication sans fil, quels qu'ils soient.
5. Dans le cas des garderies collectives, si un adulte est dans la cour avec les enfants, dites-lui de rester dehors ou de se rendre à l'abri désigné.
6. Dans le cas des garderies collectives, si un adulte est en excursion avec les enfants loin de la garderie, communiquez avec cette personne pour lui dire de ne pas revenir jusqu'à nouvel ordre, ou de se rendre à l'abri désigné.
7. Composez le 911 en vous servant d'une ligne terrestre et demandez conseil à la police.
8. En consultation avec la police, déterminez s'il y a un danger immédiat, d'après les renseignements disponibles, et décidez s'il faut lancer la procédure d'évacuation.
9. Donnez à la police le numéro de téléphone de la personne qui a appelé, si vous avez pu l'obtenir grâce à l'afficheur ou au dépisteur d'appel.
10. Veillez à ce que la personne qui a reçu l'appel menaçant ou qui a trouvé le message écrit soit présente pour répondre aux questions de la police.
11. S'il y a un danger imminent pour la sécurité, mettez en œuvre la procédure d'évacuation.

## EXEMPLE DE PLAN DE SÉCURITÉ AMÉLIORÉ (*garderies familiales et collectives*)

### Après l'incident :

1. distribuez une lettre brève pour expliquer l'incident aux parents et leur signaler le suivi qui sera fait, s'il y a lieu;
2. signalez l'incident au coordonnateur des services de garderie;
3. si nécessaire, communiquez avec l'office régional de la santé dans les 24 heures qui suivent l'incident, pour demander des conseils, des ressources ou un soutien direct à l'équipe d'intervention communautaire d'urgence.

## Alerte à la bombe et objet suspect

Si quelqu'un reçoit une alerte à la bombe et qu'on trouve un paquet, une lettre ou un objet suspect, il y a un risque immédiat pour la sécurité.

1. Évacuez la zone où l'objet suspect a été trouvé et fermez la porte qui mène à cet endroit;
2. Dites aux enfants et aux adultes de NE PAS se servir de moyens de communication sans fil, quels qu'ils soient;
3. Suivez la procédure d'évacuation, en évitant l'endroit où a été trouvé l'objet suspect;
4. Composez le 911 en vous servant d'une ligne terrestre et indiquez la nature de l'urgence;
5. Donnez à la police le numéro de téléphone de la personne qui a appelé, si vous avez pu l'obtenir grâce à l'afficheur ou au dépisteur d'appel;
6. Dans le cas des garderies collectives, si un adulte est en excursion avec les enfants loin de la garderie, communiquez avec cette personne en utilisant la ligne terrestre pour lui dire de ne pas revenir jusqu'à nouvel ordre, ou de se rendre à l'abri désigné;
7. Veillez à ce que la personne qui a reçu l'appel menaçant ou qui a trouvé le message écrit soit présente pour répondre aux questions de la police.

### Après l'incident :

1. distribuez une lettre brève pour expliquer l'incident aux parents et leur signaler le suivi qui sera fait, s'il y a lieu;
2. signalez l'incident au coordonnateur des services de garderie;
3. si nécessaire, communiquez avec l'office régional de la santé dans les 24 heures qui suivent l'incident, pour demander des conseils, des ressources ou un soutien direct à l'équipe d'intervention communautaire d'urgence.

## PROCÉDURE RELATIVE AUX COMPORTEMENTS MENAÇANTS

La procédure figurant plus bas indique comment réagir si une personne se comporte de façon menaçante :

- à l'intérieur de la garderie ou sur le terrain de celle-ci;
- dans les environs.

1. Si la menace est reçue par écrit, par téléphone ou par message téléphonique :
  - Appelez immédiatement la police, afin que celle-ci puisse évaluer le danger et aider à décider quelles dispositions prendre.
  - Ne touchez pas, ne déplacez pas ou n'effacez pas la menace ou la preuve, afin que la police puisse faire son enquête comme il faut.
2. Dites aux remplaçants (et aux personnes qui vivent dans la maison) ce qu'il faut faire si une personne pouvant devenir menaçante se présente à la garderie - par exemple une personne qui a proféré des menaces ou est extrêmement perturbée, comme :
  - un parent préoccupé par une situation liée aux soins donnés à ses enfants;
  - un parent qui est en colère, est devenu violent ou a menacé d'emmener un enfant, dans le cas d'un litige portant sur la garde de cet enfant.

## PROCÉDURE D'ABRI SUR PLACE

### Personne ayant un comportement menaçant à l'intérieur de la garderie ou sur le terrain de celle-ci

**Local de protection au rez-de-chaussée – chambre à côté du salon**

**Local de protection au sous-sol – pièce d'entreposage**

**Si la personne n'est pas armée:**

1. Parlez à la personne.
2. Essayez de la calmer.
3. Ordonnez aux enfants d'aller se réfugier dans un endroit plus sûr, loin de la personne.
4. Si la personne devient physiquement menaçante, suivez les étapes ci-dessous.

## EXEMPLE DE PLAN DE SÉCURITÉ AMÉLIORÉ (*garderies familiales et collectives*)

### **Si la personne est armée ou devient physiquement menaçante :**

1. Faites rentrer les enfants et emmenez-les immédiatement dans le local de protection.
2. Aidez les enfants qui ont des besoins supplémentaires.
3. Emportez les médicaments et l'équipement spécial pour les enfants ayant des besoins supplémentaires, si ces articles sont essentiels pour la sécurité immédiate des enfants, et s'il n'est pas dangereux de le faire.
4. Verrouillez les fenêtres extérieures et les portes (ou la porte) du local de protection.
5. Dans le cas des garderies collectives, si un adulte est dans la cour avec les enfants, essayez de lui dire de se rendre à l'abri désigné et de composer le 911 pour appeler la police.
6. Dans le cas des garderies collectives, si un adulte est en excursion avec les enfants loin de la garderie, essayez de communiquer avec cette personne le plus vite possible pour lui dire de ne pas revenir jusqu'à nouvel ordre, ou de se rendre à l'abri désigné.
7. Composez le 911 pour appeler la police.
8. Dites à la police combien il y a d'enfants et d'adultes, où ils sont et où se trouve la personne menaçante.
9. Si la personne en question est à l'intérieur, NE FERMEZ PAS les rideaux ou les stores parce qu'il faut que la police puisse voir à l'intérieur de la maison.
10. Si la personne est à l'extérieur, fermez les rideaux ou les stores des fenêtres qui donnent sur l'extérieur.
11. Restez dans le local de protection loin des portes et des fenêtres.
12. Suivez les directives données par la police pour déterminer quelles mesures vous devriez prendre.
13. Dès que possible, communiquez avec les écoles et les services de transport et dites-leur qu'il ne faut pas que les enfants viennent à la garderie, et que vous ne pouvez pas venir les chercher. Prenez des dispositions pour que l'on s'occupe des enfants.

### **Après l'incident :**

1. distribuez une lettre brève pour expliquer l'incident aux parents et leur signaler le suivi qui sera fait, s'il y a lieu;
2. signalez l'incident au coordonnateur des services de garderie;
3. si nécessaire, communiquez avec l'office régional de la santé dans les 24 heures qui suivent l'incident, pour demander des conseils, des ressources ou un soutien direct à l'équipe d'intervention communautaire d'urgence.



## PROCÉDURE D'ABRI SUR PLACE

### Personne ayant un comportement menaçant dans les environs

1. Vérifiez que tout le monde est bien dans la maison.
2. Dans le cas des garderies collectives, si un adulte est dans la cour avec les enfants, dites-lui de rentrer immédiatement.
3. Fermez et verrouillez les portes extérieures.
4. Dans le cas des garderies collectives, si un adulte est en excursion avec les enfants loin de la garderie, appelez cette personne pour lui dire de rester là où elle est avec les enfants, s'il n'y a pas de danger à le faire, ou de se réfugier à l'intérieur, dans le lieu le plus proche, et de rappeler pour indiquer où se trouve le groupe.
5. Dites aux enfants et aux adultes de s'éloigner des fenêtres et des portes extérieures.
6. Aidez les enfants qui ont des besoins supplémentaires.
7. Fermez les rideaux et les stores.
8. Communiquez avec les écoles et les services de transport et dites-leur qu'il ne faut pas que les enfants viennent à la garderie, et que vous ne pouvez pas venir les chercher. Prenez des dispositions pour que l'on s'occupe des enfants.
9. Composez le 911 pour vérifier que la police est au courant de la situation.
10. Suivez les directives données par la police pour déterminer quelles mesures vous devriez prendre.

#### Après l'incident :

- 1 distribuez une lettre brève pour expliquer l'incident aux parents et leur signaler le suivi qui sera fait, s'il y a lieu;
- 2 signalez l'incident au coordonnateur des services de garderie;
- 3 si nécessaire, communiquez avec l'office régional de la santé dans les 24 heures qui suivent l'incident, pour demander des conseils, des ressources ou un soutien direct à l'équipe d'intervention communautaire d'urgence.

## CONTRÔLE DE L'ACCÈS DES VISITEURS

L'accès des visiteurs à la garderie est contrôlé et surveillé de façon à ce que :

- je puisse savoir quand les parents et les enfants arrivent ou partent;
- les personnes qui ne devraient pas être à la garderie n'entrent pas sans être vues.

### Préparation

- Le guide de politique à l'intention des parents indique que ceux-ci doivent m'informer quand :
  - > ils quittent la garderie, avec ou sans leur enfant;
  - > il y a des changements à la liste des personnes autorisées à venir chercher leur enfant (et dans ce cas, la liste de ces personnes doit être mise à jour);
  - > une autre personne doit venir chercher leur enfant un certain jour (si je ne connais pas la personne, je lui demanderai une pièce d'identité).
- Les remplaçants sont prévenus des modalités des ententes de garde et savent quoi faire si le parent qui n'a pas la garde d'un enfant se présente en dehors des heures prévues.
- Si j'apprends, au moment de l'inscription (à l'occasion d'une réunion de soutien à l'inclusion ou par l'observation), qu'un enfant a tendance à sortir sans être accompagné ou n'a pas peur des étrangers, je ferai particulièrement attention à cet enfant afin de le protéger.

### Contrôle et surveillance de l'accès des visiteurs

1. Toutes les portes extérieures sont verrouillées pendant toute la journée.
2. Aux heures habituelles où les parents déposent et viennent chercher leurs enfants, les enfants jouent au rez-de-chaussée pour que je puisse aller ouvrir la porte plus facilement.
3. Si je ne connais pas une personne qui se présente à la garderie – un réparateur des services publics, par exemple – je lui demanderai une pièce d'identité.
4. Les portes sont équipées de carillons. Si j'entends le carillon, je vérifie pour savoir s'il s'agit d'une famille qui s'en va et je m'assure qu'aucun enfant ne quitte la garderie avec une personne avec laquelle il ne devrait pas être.

## PROCÉDURE DE VÉRIFICATION DE LA SÉCURITÉ DES LIEUX INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS

La procédure qui figure plus bas est utilisée pour assurer la sécurité :

- des espaces intérieurs;
- des espaces extérieurs.

1. Remplissez la liste de contrôle quotidien des espaces intérieurs et extérieurs. Corrigez les problèmes et consignez ce qui a été fait.
2. Restez vigilants pendant toute la journée pour dépister tout problème de sécurité. Corrigez les problèmes.
3. Soyez conscients de toute activité suspecte dans les environs.
4. Prêtez attention aux environs lorsque vous êtes sur le terrain de jeu ou en excursion. Si vous vous sentez mal à l'aise dans un certain endroit ou une certaine situation, rassemblez les enfants et partez immédiatement.
5. Remplissez les listes de contrôle mensuel et annuel des espaces intérieurs et extérieurs.
6. Faites effectuer toute réparation ou prenez toute mesure nécessaires et consignez les renseignements.
7. Examinez les formulaires d'inscription, les formulaires d'accueil du Programme de soutien à l'inclusion, les procès-verbaux des réunions et les plans de soins de santé personnalisés ou les plans d'intervention en cas d'urgence du Système commun d'orientation et de réception des demandes, selon le cas, pour vérifier les mesures précises à prendre pour un enfant qui a des besoins supplémentaires.
8. Apportez les changements nécessaires aux espaces intérieurs ou extérieurs, afin de garantir la sécurité des enfants qui ont des besoins supplémentaires.
9. Veillez à ce que les problèmes de sécurité qui sont directement liés aux parents ou nécessitent un changement de comportement de la part de ces derniers soient signalés dans un endroit bien en vue, et, si la question est grave, adressez une lettre à chaque parent.
10. Demandez aux remplaçants et aux autres adultes :
  - de prendre note des problèmes de sécurité et de rectifier la situation immédiatement, et, s'il ne leur est pas possible de le faire eux-mêmes, de m'en parler;
  - d'être conscients de toute activité suspecte dans les environs, et de m'en parler et d'en parler à la police, si nécessaire;
  - de prêter attention aux environs lorsqu'ils sont sur le terrain de jeu ou en excursion;
  - de faire confiance à leur instinct et, s'ils se sentent mal à l'aise dans un certain endroit ou une certaine situation, de rassembler les enfants et de partir immédiatement.

## FORMATION

### **Formation des remplaçants (et des autres adultes)**

Passer les choses ci-dessous en revue avec les remplaçants (et les autres adultes, le cas échéant) et en discuter :

- leur rôle et leurs responsabilités en cas d'urgence et de mise en œuvre des procédures d'évacuation, d'abri sur place et de fermeture de la garderie;
- quand et comment utiliser un extincteur;
- la façon de maîtriser les risques d'incendie et le fait qu'ils doivent s'occuper de tout problème de sécurité-incendie qu'ils constatent – s'ils ne peuvent pas régler le problème eux-mêmes, ils doivent vous signaler le problème en question;
- l'utilisation de l'auto-injecteur d'un enfant et les stratégies figurant dans le plan de soins de santé personnalisé ou le plan d'intervention en cas d'urgence des enfants atteints d'anaphylaxie (allergies pouvant être mortelles) pour éviter les facteurs de risque;
- les dispositions prises et les plans d'urgence existants pour les enfants atteints d'autres troubles médicaux auxquels s'appliquent les plans ci-dessus;
- et examiner plusieurs exercices d'entraînement avec ces personnes, afin qu'elles sachent diriger les enfants en cas mise en œuvre de la procédure d'évacuation ou d'abri sur place.

Montrer aux remplaçants (et aux autres adultes, le cas échéant) les choses suivantes:

- le registre quotidien des incidents (qui contient des renseignements importants à lire chaque jour);
- la liste des numéros de téléphone d'urgence, où figurent :
  - > l'adresse de la maison;
  - > l'adresse de l'abri désigné;
  - > les coordonnées des écoles concernées;
- les extincteurs;
- les sacs à dos qui contiennent une trousse de premiers soins, les dossiers des enfants, l'autorisation parentale pour le traitement médical d'urgence, la liste des numéros de téléphone d'urgence et les coordonnées des écoles et des services de transport;
- les trousseaux de premiers soins;
- un exemplaire du plan de sécurité amélioré;
- le plan de soins de santé personnalisé ou le plan d'intervention en cas d'urgence de chaque enfant atteint d'anaphylaxie (allergies pouvant être mortelles) ou d'autres troubles médicaux auxquels s'appliquent les plans ci-dessus;
- les auto-injecteurs d'adrénaline des enfants atteints d'anaphylaxie.

## EXAMEN ANNUEL

Le plan de sécurité amélioré sera réexaminé une fois par an, en (précisez le mois), par :

- le fournisseur de services de garde (dans le cas des garderies collectives, tous les titulaires de licences);
- les remplaçants habituels.

Toutes les modifications nécessaires, y compris les changements aux aspects indiqués ci-dessous, seront effectuées :

- procédure d'urgence
- nombre de places autorisées
- nombre de personnes vivant dans la maison
- titulaires ou personnel
- espaces de la maison utilisés pour la garde d'enfants

Si l'on apporte des changements au plan, un nouvel exemplaire portant la date de modification sera imprimé et présenté au coordonnateur des services de garderie pour que celui-ci l'examine et l'approuve.

### **Dans le cas des garderies collectives**

Si les modifications portent sur la sécurité-incendie ou la procédure d'évacuation en cas d'incendie, donnez un exemplaire du plan à l'inspecteur de la prévention des incendies pour que celui-ci l'examine et l'approuve.

Des exemplaires du plan de sécurité amélioré seront :

- conservés dans le registre quotidien des incidents, pour que les remplaçants (et, s'il y lieu, l'inspecteur de la prévention des incendies) puissent y avoir accès facilement;
- remis au coordonnateur des services de garderie.

### **Plans de soins de santé personnalisés ou plans d'intervention en cas d'urgence**

Ces plans doivent être réexaminés une fois par an pour chaque enfant atteint d'anaphylaxie (allergies pouvant être mortelles) ou d'un autre trouble médical auquel s'appliquent ces plans. Les dates d'expiration des plans, ainsi que la date à laquelle il faut en parler aux parents (un mois avant l'expiration) seront indiquées sur le calendrier de la garderie.

**EXEMPLE  
DE CODE  
DE CONDUITE**  
*(garderies familiales  
et collectives)*

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

N° D'IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

PERSONNE-RESSOURCE

N° DE TÉLÉPHONE

N° DE CELLULAIRE

COURRIEL

ADRESSE POSTALE

## CODE DE CONDUITE

À la garderie familiale 123, nous nous efforçons de créer un milieu d'apprentissage sécuritaire et bienveillant pour les enfants et les adultes. Nous croyons à l'égalité et nous respectons la diversité.

Les personnes suivantes sont tenues de se comporter de façon respectueuse et de se conformer au présent code de conduite :

- le fournisseur de services de garde en milieu familial;
- les remplaçants;
- les enfants;
- les parents et tuteurs des enfants inscrits;
- les personnes qui résident chez moi;
- toutes les autres personnes ayant un lien avec ma garderie familiale ou collective, notamment les amis ou les membres de la famille des enfants inscrits, les thérapeutes, les professionnels et autres visiteurs.

\* J'utilise le terme « adultes » dans mon code de conduite pour parler des personnes énumérées ci-dessus qui peuvent se trouver dans ma garderie de façon régulière ou occasionnelle.

### Principes directeurs à la base d'un comportement approprié

#### **Respect**

Nous faisons preuve de respect à l'égard de notre propre personne et à l'égard des autres. Nous respectons les idées et les sentiments des autres. Nous respectons l'environnement, l'équipement et le matériel.

#### **Sécurité**

Nous travaillons et nous jouons en toute sécurité pour ne pas nous faire de mal, ni à nous-mêmes ni aux autres.

#### **Coopération**

Nous résolvons nos problèmes en nous parlant et en nous écoutant mutuellement et avec respect de façon à trouver une solution. Quand nous ne pouvons pas résoudre un problème par nous-mêmes, nous demandons de l'aide.

#### **Soutien à l'apprentissage**

Nous apprenons de notre mieux et nous soutenons l'apprentissage des autres.

### Niveau de développement des enfants

Je sais qu'il est normal que les enfants adoptent parfois des comportements inappropriés pour diverses raisons. Nous prenons toujours en considération le niveau de développement de chaque enfant quand nous déterminons à la fois les attentes en matière de comportement et les conséquences d'un comportement inapproprié.

## Utilisation appropriée de la technologie

Tous les enfants et les adultes doivent utiliser le courrier électronique, les appareils électroniques et Internet en respectant les lignes directrices. Cela protège la vie privée des gens et le caractère confidentiel de l'information.

## Comportements inacceptables

Les comportements suivants sont inacceptables de la part des enfants et des adultes :

- toutes les formes d'intimidation (physique, verbale, affective, sociale ou par Internet), y compris les commentaires, les actes ou les éléments visuels qui sont intentionnels, blessants et répétés;
- le harcèlement, y compris tout comportement qui dégrade, avilit, humilie ou embarrasse et qui, de l'avis de toute personne raisonnable, est indésirable;
- toutes les formes de mauvais traitements (sexuels, physiques ou psychologiques), y compris ceux qui sont infligés verbalement, par écrit ou de toute autre façon;
- la discrimination contre toute personne ou groupe de personnes fondée sur la race, la couleur, l'ascendance, la nationalité ou l'origine nationale, l'origine ethnique, la religion, l'âge, le sexe, les caractéristiques fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial ou le statut familial, la source de revenu, les convictions politiques et les incapacités physiques ou mentales;
- les actes mettant une autre personne en danger, y compris les actes de violence physique (avec ou sans arme) et les menaces proférées contre quelqu'un.

## Méthodes proactives

Je m'efforce de créer un environnement qui favorise la santé, la sécurité et le bien-être des enfants :

- en ayant, en matière de comportement, des attentes réalistes et adaptées au niveau de développement des enfants;
- en aménageant l'environnement et en installant le matériel de façon à encourager les comportements appropriés et à réduire les risques de comportements inappropriés;
- en planifiant un programme fondé sur les intérêts et les besoins des enfants, et en faisant en sorte qu'il corresponde à leurs niveaux de développement;
- en établissant des routines et des horaires cohérents mais souples qui aident les enfants à acquérir de la confiance, à se sentir en sécurité et à se maîtriser.

Je crée un environnement positif pour les enfants et les parents :

- en établissant des relations positives, notamment en prenant le temps de parler et d'écouter;
- en établissant des limites bien définies, cohérentes et simples;
- en énonçant les limites de façon positive et en les rappelant régulièrement aux gens;
- en expliquant les raisons des limites;
- en collaborant pour résoudre les problèmes;
- en servant de modèle et en encourageant les comportements appropriés.



## Conséquences d'un comportement inapproprié

Je réagirai systématiquement en cas de comportement inapproprié de la part des enfants et des adultes :

- en rappelant aux gens les attentes et les limites établies;
- en faisant preuve de respect pour expliquer pourquoi un comportement est inapproprié et ce que j'attends comme comportement;
- en ne parlant que du comportement, sans juger la personne;
- en réagissant de façon bienveillante et en me montrant attentive aux sentiments de la personne;
- en prévoyant des conséquences naturelles et logiques.

Selon la gravité et la fréquence du comportement, j'envisagerai d'autres mesures, notamment les suivantes :

- analyser le comportement pour savoir ce qui contribue peut-être au comportement inapproprié d'un enfant et comment diminuer ou supprimer le comportement en question;
- organiser une réunion officielle ou officieuse pour parler des préoccupations et pour élaborer un plan d'action visant à encourager les comportements appropriés dans l'avenir;
- rédiger un contrat écrit, avec une personne adulte ou avec un enfant plus âgé, qui énonce des attentes et des conséquences précises;
- donner un avertissement écrit qui énonce les inquiétudes précises et les conséquences prévues si le comportement persiste;
- faire appel à des ressources externes, notamment les suivantes :
  - > un spécialiste du comportement ou d'autres professionnels, afin de comprendre le comportement inapproprié de l'enfant et le réduire;
  - > les services à l'enfant et à la famille afin d'obtenir des services de soutien parental;
  - > les services de médiation pour résoudre les conflits entre adultes;
  - > la Commission des droits de la personne du Manitoba afin d'obtenir des renseignements et des conseils pour résoudre un problème à l'amiable ou pour déposer une plainte officielle s'il s'agit d'un comportement lié à la discrimination ou au harcèlement;
  - > la police pour aider en cas de comportement menaçant.

Dans les cas extrêmes, je prendrai des mesures supplémentaires, notamment les suivantes :

- suspension ou retrait des services de garde en raison du comportement inapproprié d'un enfant ou d'un membre de la famille;
- dans le cas d'un visiteur, interdiction à la personne de revenir à la garderie;
- contact de la police et(ou) des services à l'enfant et à la famille en cas de comportement illégal, notamment de mauvais traitements, d'agression ou de menace à l'encontre d'une autre personne.